



PROCÈS-VERBAL

Séances des jeudi 8 et 15 décembre 2022
à 19h00
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Guillaume Pilloud
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séances retransmises en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

09-10 / 2022

1. Appel

8 décembre 2022 : 93 personnes présentes, 7 personnes excusées
15 décembre 2022 : 92 personnes présentes, 8 personnes excusées

2. Adoption de l'ordre du jour

Au point 18 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, trois objets sont annoncés :

- Interpellation de M. F. Truffer « Mesures rapides et effets significatifs en faveur du climat »
- Interpellation de M. F. Truffer « Pour un altruisme efficace »
- Interpellation de M. J. Christen « Des terrains de football naturels, pour rester (ou revenir) aux valeurs sûres ! »

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

3. Correspondance

- Lettre de M. V. D'Angelo nous informant que la pétition « Stop à cette absurdité, 7/7 jours y compris jours fériés » a récolté 3'623 signataires et qu'elle a été remise à la Municipalité le lundi 5 décembre
- Lettre de la Société des Hôteliers de Montreux-Vevey (SHMV) au sujet de l'augmentation de la subvention communale à la Fondation Vevey Ville d'Images. Cette correspondance est jointe en annexe au présent procès-verbal

4. Communications du Bureau

Nous avons appris le décès, lundi 5 décembre, du papa de notre collègue Mme M. A. De Stefanis. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

M. le Préfet nous fait remarquer que la manière dont nous traitons les motions, postulats et interpellations n'est pas tout à fait conforme à la loi. Chaque objet doit être porté individuellement à l'ordre du jour et envoyé au Conseil avec les documents de la séance. Cette nouvelle manière de procéder entrera en vigueur dès la prochaine séance. Elle présente l'avantage 1. d'être conforme à la loi, 2. d'être mieux préparé puisque les textes seront connus à l'avance, 3. les interventions seront mieux réfléchies et il y en aura peut-être moins, ce qui évitera de surcharger l'administration. Le but n'est évidemment pas de museler le Conseil et il est toujours possible d'intervenir au point « Questions et propositions ». Si un texte ne parvient pas dans les délais, il sera porté à l'ordre du jour de la séance suivante.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022

M. A. Gonthier propose deux corrections. Page 5, il rappelle que les immeubles de l'avenue de Savoie avaient été achetés *sans aucun objectif de rendement, puisque c'était pour être démolis et faire place à un gigantesque carrefour à l'extrémité ouest de Vevey*. Page 8 : *personne n'a proposé de ne pas organiser de fête du 1er Août et encore moins de renoncer au traditionnel petit-déjeuner*.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention) tel que corrigé, avec remerciements à la secrétaire.

6. Information au Conseil communal par ses représentant·e·s au sein des organismes intercommunaux

Mme F. Despot remarque que le SIGE se réunira jeudi 15 décembre pour traiter de son budget. Le jeudi est historiquement prévu sur la Riviera pour les séances intercommunales. Vevey siégeant le même soir, on va donc se retrouver, comme d'habitude, dans une situation délicate. Ne pourrait-on pas changer de jour de séance pour le Conseil de Vevey, parce qu'il n'y a aucune raison pour que ce soit le SIGE qui modifie son organisation ? Le budget du SIGE prévoit des produits pour fr. 62'789'415.--, des charges pour fr. 62'539'293.--, avec un résultat positif de fr. 250'122.-- et une marge d'autofinancement de fr. 6'279'428.--. Et malgré cette excellente situation financière, l'augmentation des charges salariales se limite à 3,4% au total, contrairement à ce qu'elle a estimé à Vevey à 5,2%.

M. C. Tolusso rappelle que tous les groupes politiques sont représentés dans les deux conseils intercommunaux. Il préside pour sa part le groupe Vevey au Conseil intercommunal Sécurité Riviera. Notre Conseil communal a des ordres du jour déjà suffisamment chargés, des prises de parole suffisamment oiseuses pour qu'on puisse se passer d'un point supplémentaire à l'ordre du jour qui n'est pas nécessaire si les conseillères et conseillers communaux effectuent correctement leur travail et s'intéressent à ce qui se passe dans les conseils intercommunaux dans lesquels Vevey est représenté. Le SIGE, comme l'ASR, a un site internet sur lequel on trouve tous les documents de ces dernières années. S'il y avait vraiment quelque chose d'important à dire, évidemment que tant lui que Mme F. Despot interviendraient, mais il y a suffisamment de représentants pour que l'information circule. Nous pourrions donc supprimer ce point de l'ordre du jour.

M. A. Gonthier ajoute que le SIGE vit des taxes qu'il fait payer pour ses services aux habitants de la Riviera. Que ces taxes, année après année, accumulent des surplus destinés à construire une station d'épuration pour toute la Riviera - qui tarde à se réaliser - dans le but de ne pas devoir emprunter trop au moment de la construction. Que si l'on appliquait les recommandations de M. Prix aux services fournis par le SIGE, il n'y aurait pas ces surplus année après année.

M. le Président indique que ce point a été ajouté à l'ordre du jour à la demande du Conseil communal. C'est la première fois que quelqu'un prend la parole depuis qu'il est président ; il n'est donc pas utilisé systématiquement et l'on n'y perd pas tant de temps que ça. Mais il discutera avec le Bureau de son maintien ou non.

M. P. Bertschy ajoute que ce point avait pour but que la Municipalité informe le Conseil sur les instances dans lequel il n'est pas représenté et pour lesquelles il n'est pas possible d'obtenir des informations (CORAT, Conférence des Syndics, Agglo Rivelac, etc.). Il se dit donc favorable au maintien de ce point à l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7. Préavis sur demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 1'900'000.-- pour la rénovation du poste de police de l'Association Sécurité Riviera du bâtiment communal situé à la rue du Simplon 38 (2022/P31)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	EAV	Mme	Karine Römer
<u>Membres :</u>	PS	M.	Dominique Besson
	VL	Mme	Marie-Anna Carteron
	Verts	Mme	Koya Hofstetter
	PLR	Mme	Anna lamartino
	da.	M.	Laurent Lavanchy
	UDC	Mme	Corinne Pilloud
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	PLR	M.	Jacques Sauvonnet
	da.	M.	Clément Tolusso
	Verts	Mme	Jennyfer Vincent

<u>Suppléants(es) :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	PLR	M.	Patrick Bertschy
	VL	Mme	Sarah Dohr
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	Verts	Mme	Juliette Lerch
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	LCVL	M.	Fabien Truffer
	da.	M.	Alexandre Vallotton

8. Préavis sur demande d'adoption, en application de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de réaménagement de la Place du Marché et des déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues (2022/P32)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 13 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	Mme	Sandra Marques
<u>Membres :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
	da.	Mme	Hélène Gandar
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	PS	Mme	Monique Gavin
	da.	M.	Alain Gonthier
	da.	Mme	Carole Meyer
	PLR	M.	Stéphane Modoux
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	PLR	M.	Christian Roh
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	Verts	M.	Colin Wahli
<u>Suppléants(es) :</u>	EAV	M.	Nicolino Berardocco
	PS	Mme	Giuliana De Regibus
	VL	Mme	Sarah Dohr
	Verts	M.	Karim El Khalifa
	PLR	M.	Peter Keller
	da.	M.	Jimmy Schüler
	UDC	Mme	Ariane Verdan
	LCVL	M.	Mattia Vidoz

9. Préavis sur demande d'adoption, en application de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de piétonnisation de la rue Jean-Jacques Rousseau et de son réaménagement de surface (2022/P33)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PS	M.	Pierre Butty
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Patrick Bertschy
	UDC	Mme	Fabienne Despot
	Verts	M.	Karim El Khalifa
	PLR	Mme	Carole Ferland
	da.	M.	Grégoire Gavin
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	da.	M.	Pierre-Gilles Sthioul
	LCVL	M.	Mattia Vidoz
	Verts	Mme	Diane von Gunten
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	VL	Mme	Sarah Dohr
	PLR	M.	Jean-Daniel Légeret
	PS	M.	Vincent Matthys
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	EAV	Mme	Karine Römer
	da.	M.	Frédéric Vallotton
	Verts	Mme	Valérie Zonca

10. Rapport sur Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) – Budget 2023 (2022/P27)

Rapport lu par M. Jérôme Christen

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 32/2021 du 27 septembre 2021 sur le budget 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

11. Rapport sur Fonds culturel Riviera (FCR) – Budget 2023 (2022/P28)

Rapport lu par M. Patrick Fleury

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 33/2021 du 11 octobre 2021 sur le budget 2022 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2022 du Fonds culturel Riviera.

12. Rapport sur budget communal pour l'année 2023 (2022/P29)

Rapport : M. Martino Rizzello

M. B. Schobinger demande la non-entrée en matière sur le budget et le vote à bulletin secret sur cette proposition. Le budget a franchi une ligne rouge cette année, avec une marge d'autofinancement négative. C'est pour l'UDC le seuil à ne pas franchir. Certes, nous avons un patrimoine financier qui rapporte de l'argent, mais qui nécessite aussi des investissements. Une marge d'autofinancement négative est quelque chose d'inadmissible pour l'UDC si l'on veut maintenir des finances relativement saines, raison pour laquelle il propose de renvoyer ce budget à la Municipalité, qui reviendra en janvier avec un projet qui peut être traité en urgence.

M. M. Rizzello remarque qu'une non-entrée en matière signifie que le préavis est retiré et que la Municipalité reviendra en février avec un nouveau projet, probablement très similaire à celui présenté ce soir. Le vote aura lieu au mois de mars, soit un trimestre complet sans aucune dépense effectuée par la Municipalité. Au vu du travail qui a été fait, rien n'empêche de débattre du budget et ensuite, en fonction de ce qui sera voté et à l'issue d'une suspension de séance qu'il annonce déjà demander, de voir comment les positions des groupes évoluent.

M. L. Lavanchy constate que cette proposition de ne pas entrer en matière sur le budget 2023 est motivée par le fait que le budget n'atteint pas ce qu'on appelle le « petit équilibre ». Aucun règlement, aucune loi n'impose le respect absolu de ce qui semble être une nouvelle vache sacrée, et la nécessité d'un autofinancement positif doit être considérée sur plusieurs années. Il faut aussi tenir compte des circonstances difficiles auxquelles ni la Municipalité ni le Conseil communal ne peuvent rien : la hausse des coûts de l'énergie augmente les charges de 1,1 million et celle des taux bancaires de 1 million. Sans ces deux facteurs, survenus alors que le budget était déjà avancé, le petit équilibre serait acquis. Les derniers ajustements auxquels la Municipalité a procédé par des auto-

amendements réduisent l'épouvantail de la marge négative d'autofinancement et positionnent celle-ci très nettement à l'intérieur de la marge d'erreur et de la classique différence entre les charges mises au budget et celles qui apparaissent aux comptes. Accepter de ne pas entrer en matière, ce serait considérer que tout le travail des services, de la Municipalité et de la commission des finances, y compris du représentant du groupe proposant, est nul, juste bon à jeter. Ce serait abdiquer la responsabilité de ce Conseil communal, qui est de donner à la commune les moyens de fonctionner. Décider de ne pas entrer en matière, cela veut dire un nouveau préavis, présenté lors de la prochaine séance le 2 février 2023, avec au minimum une nouvelle séance de commission, et au mieux une décision le 16 mars. Dans cet intervalle, il ne pourrait y avoir ni indexation, ni engagement, ni travaux autres qu'urgents, ni nouveaux investissements ; seul ce qui est indispensable pourrait être entrepris, avec la conséquence que certains secteurs de l'administration, comme les chargés de projets, seraient condamnés à ne rien pouvoir faire. Cette proposition est donc irresponsable. Le groupe da. recommande donc d'entrer en matière sur le budget 2023 et d'en débattre.

Mme S. Marques annonce qu'un projet de budget avec plus de 8,5 millions de déficit et un autofinancement négatif ne convient pas au PLR, persuadé que des postes d'économies peuvent être trouvés si notre commune diminue son rythme de croisière. Il faudrait éventuellement se pencher sur, par exemple, ce qui peut être reporté à l'année prochaine, voire ultérieurement. Le PLR souhaite que la Municipalité revoie sa copie, se mette au travail et revienne avec un budget moins déficitaire. C'est la raison pour laquelle il ne souhaite pas entrer en matière.

Mme S. Dohr indique que Vevey Libre souhaite que le débat démocratique ait lieu et donc que le Conseil entre en matière.

M. S. Ansermet considère que cette demande de ne pas entrer en matière ressort quasiment d'un procédé dictatorial. Cela signifie qu'on interdit à chaque conseillère et conseiller de présenter des arguments pour ou contre, cela implique de supprimer tout débat. Nous sommes un organe délibérant, la population attend de notre part que nous délibérions ; il faut donc entrer en matière et aller de l'avant.

M. le Président rappelle que l'entrée en matière ou la non-entrée en matière est prévue par le règlement. On ne peut donc pas parler d'un procédé dictatorial.

Mme M. Houriet indique que le groupe socialiste s'engage avec force pour que le Conseil accepte l'entrée en matière sur ce débat important. En effet, assumer cette responsabilité importante qui est de débattre, amender et décider du budget de notre ville est absolument nécessaire pour faire face aux défis importants auxquels Vevey fait face. Certes, devant ce déficit particulièrement important et, contrairement aux précédents exercices, à un autofinancement négatif, la tentation est grande de vouloir « lancer un message », « montrer son désaccord » ou « envoyer un signal politique » et autres expressions d'usages similaires. Mais si communiquer son désarroi devant ce budget est légitime, cela ne doit pas nous conduire à refuser l'exercice de notre droit démocratique, parce que ce droit est avant tout une responsabilité. Que ce soit par l'administration, la Municipalité ou la commission des finances, un travail important a été fait en amont. Respectons ce travail, laissons-nous l'opportunité de débattre, amendons s'il faut amender, mais ne laissons pas tout en plan en se contentant de... yaka, fokon... alors que nous avons les éléments en main pour décider. Oui, l'exercice est négatif, la situation est sérieuse, mais si nous prenons du recul, quel que soit notre bord politique, nous savons qu'une part au moins de ce déficit – et une part importante – est conjoncturelle, notamment liée aux prix de l'énergie. Certes, cela ne nous défait pas de nos responsabilités financières, mais cela nous oblige justement à ne pas verser excessivement dans l'émotion et à examiner avec soin notre marge de manœuvre et ce qu'il est judicieux, utile ou nécessaire de faire. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste invite le Conseil à entrer en matière sur ce débat, à travailler et contribuer à trouver les solutions nécessaires.

Mme K. Römer remarque qu'En Avant Vevey a longuement hésité, beaucoup réfléchi, mais a finalement pris la décision d'entrer en matière, parce qu'il faut que le Conseil prenne position. Mais il y a effectivement du travail.

Mme E. Carruzzo Evéquo rappelle que ne pas entrer en matière sur le budget reviendra à bloquer pendant au minimum deux mois l'administration, de surcroît en lui donnant du travail supplémentaire. Le groupe des Vert.e.s souhaite que la ville continue à bien fonctionner ; c'est pourquoi il propose d'entrer en matière. Parce que nous sommes en démocratie et que nous avons la chance de pouvoir débattre au sein de ce Conseil, mais aussi parce que des éléments nouveaux et intéressants sont présentés par rapport aux années précédentes. Discuter et débattre permet également à la Municipalité de sentir quelles sont les orientations que le Conseil souhaite pour l'année 2023.

La parole n'est plus demandée. La demande de vote à bulletin secret est soutenue réglementairement. Résultat du scrutin :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Blancs</u>	<u>Nuls</u>	<u>Bulletins valables</u>	<u>Majorité absolue</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
92	92	0	0	92	47	62	30

M. le Président précise la procédure qu'il entend suivre pour l'étude du budget.

M. le Syndic présente différents tableaux et donne des explications qui permettent de mieux appréhender le budget. Ces documents sont joints au présent procès-verbal.

M. M. Rizzello, président de la commission des finances, remercie les employées et employés communaux qui ont œuvré dans l'ombre pour répondre à toutes les demandes et questions de la commission, tous les chefs de service et leurs responsables qui sont intervenus durant les travaux de la commission, ainsi que les membres de la Municipalité pour leur disponibilité et le temps consacré à la commission des finances, en particulier M. le Syndic et M. A. Debonneville, présents à toutes les réunions. Il remercie chaleureusement aussi ses collègues de la commission pour leur assiduité, leur patience et leur inébranlable ferveur pour les Veveysannes et Veveysans. Toutes les discussions se sont passées dans un climat agréable, dans le respect et de manière cordiale, indépendamment des couleurs politiques et des idées défendues. Il espère qu'il en ira de même ce soir. Il donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion générale et donne la parole à un représentant de chaque groupe.

M. A. Gonthier : « Tout le budget de la Municipalité, rien que le budget de la Municipalité (ou presque) », tel sera notre slogan de ce soir. Nous vous invitons en effet à approuver le budget tel qu'il résulte des auto-amendements de la Municipalité. Ce slogan « à la Pascal Broulis » est justifié, car malgré les circonstances imprévues, la Municipalité présente un budget cohérent et aussi raisonnable que possible. Cette Municipalité s'efforce de faire ce qu'elle dit et de dire ce qu'elle fait. La commission des finances, notamment, a pu constater une volonté de transparence et de disponibilité qui contraste avec les réticences passées. La Municipalité a aussi démontré une grande rigueur dans la gestion quotidienne et ne recule pas quand il faut extirper des cadavres ces placards : citons l'amortissement du solde de crédit pour le collège, qui a pesé de 5 millions sur les comptes de l'année passée, ou la non-facturation des décomptes de charges à de nombreux locataires de la commune pendant une quinzaine d'années, qui doit au total représenter quelques millions. Et surtout, cette Municipalité dans son ensemble a un projet cohérent, présenté dans son programme de législature, dans le plan climat et dans le plan directeur en cours de validation. Le budget qu'elle nous présente concrétise la volonté commune de réaliser ce projet. Cette volonté s'était déjà manifestée l'année dernière, avec notamment la création de postes au service gérances et bâtiments, avec le triple objectif de préserver le patrimoine communal, d'engendrer des recettes pérennes et de répondre aux besoins de la lutte contre la dégradation du climat. Les postes qu'elle propose de créer cette année, notamment au service de l'urbanisme, en sont la suite logique, nous y reviendrons. À l'inverse, les divers amendements qui nous sont soumis par la moitié de la commission des finances, à commencer par celui sur l'indexation du personnel, ne sont porteurs d'aucun projet pour Vevey. À se demander si ce n'est pas juste une volonté de revanche sur les élections de 2021 qui rassemble les auteurs de ces propositions. »

Mme E. Carruzzo Évéquoz : « Le groupe des Vert.e.s salue le fait que la Municipalité ait l'ambition de faire avancer des projets en mettant des moyens financiers et humains dans le budget 2023. Nous relevons que la Municipalité a eu le courage de nous présenter un budget à la hauteur de ses ambitions pour la ville. Malheureusement, nous déplorons l'autofinancement négatif. Certes, la conjoncture actuelle n'est pas favorable à une diminution du déficit. Nous considérons cependant que nous ne pouvons pas attendre 2023 pour avoir un budget et préserver des prestations de qualité pour les citoyennes et les citoyens. Des projets importants pour la ville doivent voir le jour, donc nous souhaitons que ce budget soit débattu, amendé s'il le faut et accepté en 2022. Des compromis peuvent être trouvés, mais en maintenant la qualité des prestations à la population, ce qui passe, entre autres, par une administration solide et compétente. »

Mme M. Houriet : « Nous nous trouvons ce soir confrontés à une difficile équation : d'une part un contexte de crise qui perdure, une dégradation de nos finances provenant en grande partie de « causes externes » et, de l'autre côté, la nécessité de maintenir un véritable service à une population en croissance, sans pourtant dégrader les conditions de travail du personnel communal et sans avoir à revoir à la baisse le soutien aux domaines de la culture, de la jeunesse et des familles ou au sport populaire. Est-ce que la solution passe par des coupes budgétaires ou par le refus du budget ? Rien n'est moins sûr, d'autant plus en période de crise. Bien sûr, avec une marge d'autofinancement négative au budget, certains nous diront que la ligne rouge est franchie. Reste que c'est bien au moment des comptes que ladite marge est « indubitable » et, sachant que ceux-ci corrigent le budget en l'améliorant de 2% à 3% chaque année, tout laisse à penser que l'année 2023 se terminera par une marge d'autofinancement au moins égale à zéro. Au moment où il nous est demandé de nous concentrer sur la gestion de la crise énergétique, avec les conséquences que cela a sur l'inflation, ne tirons pas la prise budgétaire, même momentanément. Le groupe PS soutiendra donc le budget 2023, avec les amendements municipaux et techniques déposés. »

M. N. Berardocco : « Je pense que vous vous rappelez la discussion sur le budget 2022, où nous étions très « jeunes » politiquement, et nous n'avions pas l'expérience et les compétences pour rentrer dans le débat. Néanmoins, nous avons eu la sensation d'être le seul parti à nous poser des questions vu l'ampleur du déficit. Mais vu que l'assemblée, de gauche à droite, était presque enthousiaste et en accord avec ce qui était proposé, nous avons laissé tomber l'idée de voter non au budget, et nous avons pris la décision de nous abstenir. Concernant le budget 2023, les chiffres et le déficit annoncés sont très similaires à 2022, mais cette année nous avons compris qu'un certain nombre d'élus n'étaient pas satisfaits du budget présenté. Nous souhaitons que la Municipalité et le Conseil fassent preuve de courage, quitte à prendre des décisions fortes, afin de remettre la situation financière de la Ville dans la bonne direction. Notre objectif est clair : nous sommes partis avec un budget déficitaire de 7 millions de francs en 2021. Nous souhaitons au minimum réussir à trouver l'équilibre sur 5 ans et arriver à un déficit neutre. C'est évident que, pour arriver à ce résultat, nous allons devoir faire des choix et ces choix ne satisferont pas tout le monde. Nous avons le devoir d'essayer de laisser des comptes en ordre pour la prochaine législature. Soyons clairs, personne ici n'aime l'idée de couper du budget, ou d'enlever de l'argent à certains secteurs. Nous sommes toutes et tous employés quelque part, nous aimons le social, la culture, le sport, les infrastructures, les transports, les fêtes aussi. Mais pour dépenser, il faut de l'argent et emprunter à tout va pour satisfaire tout le monde ne peut pas marcher sur le long terme. Afin de pouvoir avoir une économie stable et réinvestir dans des projets communs, nous devons nous serrer la ceinture et commencer par retrouver cet équilibre dans nos finances. Nous avons conscience que la Municipalité a beaucoup travaillé cette première année et a besoin de ressource pour mettre en œuvre ses projets. Néanmoins, nous demandons un plan financier clair, qui permettra à Vevey de trouver son équilibre et assurera une stabilité à la ville et à ses citoyens. Nous supportons les recommandations de la commission des finances par rapport aux amendements et nous nous réjouissons d'entendre vos arguments, à toutes et à tous, concernant ce budget 2023. »

Mme S. Dohr : « L'année 2022 est sans doute l'année des crises majeures en sortant du XXe siècle : la pandémie vient de passer, et c'est la guerre en Ukraine qui débute, laquelle nous entraîne dans une crise énergétique sans précédent et à une fin de la planche à billets. Ou ne serait-ce qu'une suite logique de notre croissance sans fin, de notre vie qui dépasse toutes limites de consommation ? En tout de cas, ce budget 2023 nous ne satisfait pas du tout et nous sommes dépités de constater qu'avec ce train de vie, notre Ville d'Images va devoir emprunter à la banque pour financer le ménage courant. Et même si, dans la presse, nous pouvions lire des mots comme « espérons », « probablement » émis par notre syndic, qui pense que les comptes vont être équilibrés à la fin de l'exercice, nous estimons que notre Municipalité doit respecter les contribuables et gérer l'argent qui lui est confié avec prudence, soin et intelligence, loin des dogmes, proches de nos citoyens et surtout, dans une sobriété tant souhaitée par la gauche radicale et les Vert.e.s. Vous comprenez bien que nous pensons que si nous acceptons le budget tel quel, nous aurions l'impression de vous donner le petit doigt et l'année prochaine, vous allez prendre le bras. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé des amendements qui tentent de limiter les dépenses et qui permettent une sobriété raisonnée et raisonnable. Nous ne préconisons pas de couper, mais d'exercer la sobriété dans certaines augmentations proposées par la Municipalité. Vevey Libre souhaite remercier et saluer le travail de la commission des finances (35 heures quand même) et vous annonçons d'ores et déjà que nous suivrons ses amendements. Néanmoins, notre objectif est une marge d'autofinancement la moins négative possible. C'est pourquoi nous soutiendrons aussi d'autres amendements visant à réduire certaines dépenses. Nous espérons que ce Conseil communal agit et décide dans l'esprit du bien pour cette ville, que nous allons débattre de ce budget, pour à la fin l'accepter, puisque sinon la conséquence sera pénalisante pour tous les dicastères : rien ne bouge, rien n'est dépensé, rien n'avance et la procédure est relancée : Municipalité, commission des finances, partis politiques et séance du Conseil. Ce sera un beau gâchis. Allons droit au but : nous ne sommes pas préparés à un budget avec une marge d'autofinancement négative. Ces derniers jours et semaines, dans tous les échanges que j'ai pu avoir avec passablement de monde, j'ai entendu de très bons arguments, voire visions pour notre ville, autant de la gauche que de la droite. Et je ne peux qu'inviter tous les présidents de partis, toutes les conseillères et conseillers, à prendre contact pour s'asseoir ensemble, discuter, réfléchir et négocier une stratégie financière commune afin d'être sereins pour l'année prochaine. Parce que nous allons toutes et tous nous retrouver ensemble, dans 12 mois, dans cette salle, pour débattre de la stratégie financière de cette ville pour 2024. Sur ce, allons débattre, amender ce budget, donnons ensuite le feu vert à notre Municipalité qu'elle puisse travailler et payer les salaires, y compris l'indexation, dès janvier 2023. »

Mme S. Marques remercie avant toute chose les services de la Ville qui ont œuvré à établir ce budget, mais, comme dit en préambule, le PLR n'approuve pas l'état actuel du budget déficitaire. Comme l'a dit M. le Syndic, nous avons 200 millions de dettes, avec un taux « très bon ». Tout laisse à penser que les prochaines années ne seront pas meilleures. Comment allons-nous faire quand nous serons incapables d'avoir un équilibre avec la situation actuelle ? Prenons nos responsabilités dès maintenant et votons pour les amendements qui visent un autofinancement neutre.

M. B. Schobinger rappelle que ce budget, avec un déficit abyssal, un autofinancement négatif, ne convainc de loin pas l'UDC. On nous dit qu'un autofinancement négatif n'est pas grave, mais c'est pour lui un état d'esprit.

Emprunter pour tourner est quelque chose de très mauvais. L'UDC demande depuis dix ans un autofinancement minimum de 7 millions de francs pour assurer une gestion relativement correcte du patrimoine, des services publics et de tous les investissements que nous avons à faire. On nous présente quelque chose de négatif. Certes, il y a des éléments conjoncturels (énergie, taux d'intérêt), mais ce qui est conjoncturel deviendra structurel. Il voit mal les taux d'intérêt redescendre au niveau précédent dans les prochaines années, les coûts de l'énergie ne vont pas beaucoup diminuer non plus. On a un budget qui n'a aucune réserve, aucune marge de manœuvre. Et que voit-on dans ce projet de budget ? Des petites augmentations ci et là. Cela ne représente peut-être pas grand-chose sur une ligne, mais les petits ruisseaux font les grandes rivières et toutes ces petites augmentations mènent pour finir à des montants conséquents. L'UDC attend de voir le résultat des amendements déposés par la commission des finances, en proposera certains à nouveau, avant de se déterminer.

M. M. Rizzello : « Cohérent, telle est la définition utilisée par mon préopinant de da., c'est ce qui, à mon sens, représente parfaitement le budget présenté par la Municipalité, à une virgule près. J'y reviendrais plus tard. Cohérent, mais plus proche de la réalité économique communale est la description que je fais du budget tel qu'amendé par la COFI. Le Centre et les Vert'libéraux estiment important de soutenir le travail effectué par la COFI afin d'améliorer le budget sans couper les ambitions de la Municipalité. Il s'agit d'aller de l'avant malgré la conjoncture et malgré les événements sociaux-politiques à l'échelle nationale et internationale. L'autofinancement négatif est la verrue de ce budget, mais elle ne devrait pas repousser simplement et dogmatiquement les membres de cette assemblée. Il faut toutefois rappeler que ce sont les comptes qui définissent l'autofinancement effectivement réalisé par la Ville. Il est patent que les comptes sont toujours meilleurs que les budgets... Cela ne laisse pas le Centre et les Vert'libéraux indifférents et, bien qu'insatisfaisant sur le papier, le budget avec les amendements de la COFI, mérite d'être discuté... nous réservons évidemment notre vote final en fonction des décisions qui seront prises sur les différents amendements. »

M. P. Chiffelle remarque que La Tour-de-Peilz, dont le total du budget est exactement la moitié du nôtre, a accepté le budget sans grande discussion, avec une marge d'autofinancement négative de 4 millions de francs. Il peine donc à comprendre pourquoi tout à coup il suffit de franchir l'Oyonne pour qu'une situation en réalité bien meilleure provoque des cris d'orfraie. Pourquoi serait-ce à Vevey une telle catastrophe alors qu'à La Tour-de-Peilz, qui n'est quand même pas connue pour être une bourgade marxiste et extrémiste, cela passe sans coup férir ? On se trouve dans une situation extrêmement paradoxale, puisque la commission a voté des amendements, mais a refusé le budget résultant de ces mêmes amendements. C'est pour cela qu'il se rallie à la position exprimée par M. A. Gonthier et le PS : restons raisonnables et restons-en au budget de la Municipalité, dont chacun sait parfaitement qu'aux résultats des comptes, il sera bien meilleur que ce que le Conseil aura voté ce soir.

La parole n'étant plus demandée, la discussion porte sur la brochure du budget, dicastère par dicastère. (*Seuls les dicastères qui ont fait l'objet d'une demande de parole ou de propositions d'amendements sont mentionnés ci-après*)

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte 122.3170.01 Manifestation du 1er août
Proposition d'amendement à fr. 41'700.00 - COFI

M. M. Rizzello indique que la commission des finances a proposé un amendement qui vise à augmenter ce compte de fr. 10'000.--.

M. B. Schobinger ajoute que l'idée est de pouvoir développer quelque chose de similaire à ce qui faisait avant la pandémie pour la partie nocturne de notre Fête nationale.

M. A. Gonthier constate que chacun semble d'accord pour dire que la fête telle qu'on l'a connue par le passé, dont le point d'orgue et l'attraction majeure de la soirée était le feu d'artifice, a vécu. Les fr. 10'000.-- supplémentaires proposés par une majorité de la commission des finances sont dérisoires si le but est de mettre sur pied une activité remplaçant le feu d'artifice et susceptible d'attirer la foule sur les quais. Réinventer cette fête passera par une concertation entre les services de la commune, la société de développement, les sociétés locales, etc. Cet amendement n'y contribue pas vraiment, la commune peut donc s'en passer.

M. P. Bertschy rappelle qu'à l'époque, les communes de Corseaux et de Corsier versaient également un montant pour le feu d'artifice. Le souhait de la majorité de la commission est de montrer qu'il y a une volonté de faire quelque chose de mieux que ce que l'on a connu l'année dernière. À la Municipalité et aux services de prendre langue avec la société de développement, qui organise la manifestation et qui représente toutes les sociétés locales. L'objectif est de donner un message à la Municipalité de faire quelque chose pour que la prochaine fête de notre nation soit un tout petit peu plus sympathique en soirée.

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Un comptage des voix montre que cet amendement est accepté par 47 voix contre 39 (6 abstentions).

Compte 122.3185.03 Honoraires et frais d'expertises
Proposition d'amendement à fr. 20'500.00 - VL

M. J. Christen rappelle que le groupe Vevey Libre souhaite se rapprocher le plus possible d'une marge d'autofinancement la moins négative possible, raison pour laquelle il propose un certain nombre d'amendements. Pour avoir une réponse à l'interrogation de M. P. Chiffelle par rapport à sa comparaison entre Vevey et La Tour-de-Peilz, il suffit de comparer le plan des investissements de La Tour-de-Peilz avec celui de Vevey. Si vous voulez financer les investissements très importants prévus à Vevey, il faut absolument dégager une marge d'autofinancement. En l'occurrence, celle-ci est négative, on est donc sur la mauvaise voie, raison pour laquelle Vevey Libre veut agir immédiatement. Le compte sur lequel il intervient concerne le visuel de la Ville, la charte graphique et le bulletin d'information. Vevey Libre estime que, même s'ils sont intéressants, ce sont des projets de beau temps. Un journal communal, ce n'est pas inintéressant, mais c'est aussi un certain luxe. Nous avons une presse locale en difficulté, Riviera-Chablais vient de décider de supprimer deux postes. La Municipalité y publie un certain nombre d'avis officiels mais, avant de se lancer dans la publication d'un bulletin communal, il conviendrait peut-être de privilégier cet organe local plutôt qu'une presse qui se préoccupe moins de notre cité, raison pour laquelle il propose de diminuer ce poste l'année dernière.

Mme G. Kämpf, municipale, précise que c'est un poste très important pour le service Accueil et population, qui repose uniquement sur son personnel engagé et ne dispose pas de budget ou très peu d'honoraires. On a mis en place, avec l'accord du Conseil par le budget de l'année dernière, un accompagnement de cette équipe. Il y a beaucoup d'adaptations à faire au niveau du traitement des dossiers, que ce soit l'enregistrement des personnes, la diversité des personnes qui sont accueillies, les processus de naturalisation. Tout se complexifie, dès lors on a vraiment besoin d'augmenter les effectifs. On préfère travailler avec les compétences des gens en place, les révéler, leur faire apprendre d'autres compétences, et pour cela on a besoin de mandats externes. Au niveau de la communication, on vient de présenter une stratégie, validée par le Conseil ; cela représente à nouveau plus de travail. Soit on engage quelqu'un, soit on se fait accompagner par quelqu'un qui nous aide à mettre en place des outils et des techniques pour une gestion efficiente notamment des réseaux sociaux. Mme A.-F. Simonin a proposé de faire des envois aux gens qui ne sont pas connectés ; c'est exactement aussi quelque chose que nous souhaitons mettre en place. La commission a évoqué plusieurs pistes (panneaux d'affichage dans la ville, presse locale, bulletin communal, envois ciblés). Tout cela, il faut le préparer, ce sont à nouveau des coûts. La Municipalité a choisi de faire appel à des spécialistes externes pour pouvoir mettre en place une efficacité, une diversité à gérer cette complexité en interne. Par rapport à la charte graphique, cela aurait été magnifique si elle avait été faite quand les jours étaient plus radieux, mais pour une ville d'images, il semble essentiel d'uniformiser la communication qui émane de la Ville. Le Conseil a remercié le personnel pour son travail, la ligne dont on parle a déjà été réduite par le service lui-même pour étaler cette transition sur deux ans. Si l'on veut vraiment remercier le personnel communal, il faut lui donner les moyens de travailler.

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Un comptage des voix montre que cet amendement est accepté par 49 voix contre 41 (2 abstentions).

M. G. Gavin demande la contre-épreuve à bulletin secret, demande qui est soutenue réglementairement.

Résultat du scrutin :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Blancs</u>	<u>Nuls</u>	<u>Bulletins valables</u>	<u>Majorité absolue</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
92	92	3	0	89	45	49	40

Compte 130.3659 Subventions, dons, frais divers
Proposition d'amendement à fr. 20'000.00 - VL

M. F. Baud ne souhaite pas s'étendre pour expliquer les quelques petits amendements qu'il propose. Il s'agit de trouver des diminutions qui ne mettent pas en péril le bon fonctionnement de l'administration. Il propose ici de revenir au montant du budget 2022.

M. le Syndic indique que si l'on veut revenir à la situation de 2022, il faut enlever fr. 32'000.-- parce que, comme expliqué en commission des finances, ce compte avait été oublié au budget 2022 lors de la séparation des services de l'administration générale et la création du service Accueil et population. On retrouve donc ici en fait la hauteur des comptes 2021. Ce poste concerne les centenaires et nonagénaires, à qui l'on offre des bouquets et des gâteaux, ou les décès lorsqu'on envoie une gerbe de fleurs. Ce genre de dépenses est assez difficile à

prévoir, raison pour laquelle la Municipalité s'est basée sur les chiffres 2021, où les dépenses étaient de fr. 33'000.--. De temps et temps, il y a aussi des petits soutiens pour des associations qui ne sont pas forcément subventionnées mais qui organisent tout à coup un événement particulier. Il ne voit donc pas bien comment on pourrait limiter ces dépenses, à moins de ne plus vouloir fêter ces jubilaires ou marquer ces événements.

Au vote, cet amendement est refusé à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

Compte 130.3659.01	<u>Aide humanitaire et en cas de catastrophe</u> Proposition d'amendement à fr. 0.00 - PLR Proposition d'amendement à fr. 25'000.00 - M. B. Schobinger
Compte 130.3659.02	<u>Aide aux pays en voie de développement</u> Proposition d'amendement à fr. 0.00 - PLR Proposition d'amendement à fr. 75'000.00 - M. B. Schobinger

M. B. Schobinger propose un double amendement sur ces deux postes pour revenir aux montants du budget précédent. Il peut comprendre les augmentations proposées, mais aujourd'hui notre situation financière est mauvaise. Aidons les nôtres en priorité pour passer la crise que nous vivons actuellement, raison pour laquelle il invite le Conseil à revenir au budget 2022. Ce n'est pas une diminution, mais une non-augmentation.

M. P.-A. Fürst ne revient pas sur le fait d'aider ou pas, mais quand on a un ménage qui ne va pas bien et qu'on n'a pas beaucoup d'argent, on reporte les dons à l'année suivante, raison pour laquelle il serait partisan de supprimer totalement ces deux subventions cette année.

Mme E. Lopez demande comment on peut imaginer, dans le contexte international actuel, s'autoriser des économies sur des postes budgétaires aussi importants ? Le fonds d'aide humanitaire et en cas de catastrophe a été utilisé pour aider les victimes du gros incendie au Bangladesh, aider le peuple ukrainien qui a dû fuir son pays ravagé par la guerre, aider les plus touchés par le changement climatique ou encore aider les victimes d'un fléau que, malgré tous les progrès de l'humanité et les richesses amassées, nous ne réussissons pas réussi à éradiquer : la famine. Le fonds d'aide aux pays en voie de développement est utilisé pour financer plusieurs projets de la Fedevaco en faveur de l'intégration des enfants malvoyants, des violences de genre ou encore pour la défense des droits humains. Ce fonds finance aussi, via des associations, des projets dans des pays touchés par la pauvreté et la misère, des endroits où les gens naissent ou grandissent dans conditions qui ne leur permettent pas de vivre une vie digne et les rend plus vulnérables face à l'accroissement des inégalités, les pandémies ou les événements climatiques violents et de plus en plus fréquents. Ces montants permettent par exemple d'acquérir des fournitures scolaires pour des enfants (l'accès à la formation de toutes et tous est la clé pour lutter contre les inégalités), pour s'occuper d'enfants touchés par des pathologies qui les contraignent à être abandonnés par leur famille, pour aider les femmes et les filles abandonnées par pères et maris en situation de pauvreté extrême, pour sortir des petits garçons de l'esclavage et leur donner la possibilité d'aller à l'école. Elle adorerait vivre dans une commune où cette solidarité ne serait plus nécessaire, mais malgré toutes les belles choses qu'on fait de ce côté-ci des océans, on n'a pas encore emprunté ce chemin. Au contraire, les écarts continuent de se creuser et la situation internationale ne prédit rien de bon. Pour l'année à venir, il faudra reconstruire et déminer les pays dévastés par la guerre pour que les gens puissent rentrer chez eux ; c'est ce que prévoit de soutenir la commune de Vevey en alimentant l'un de ces fonds, ce qui justifie une des augmentations. Il faudra continuer à aider celles et ceux qui se prennent de plein fouet les conséquences du réchauffement climatique, sachant que des pays comme le nôtre ont une responsabilité plus importante que ceux qui en essuient les conséquences. De plus, il est important de contribuer à notre échelle à réduire les inégalités qui ont continué de se creuser avec la pandémie (1 % des plus riches détiennent la moitié des richesses et la fortune des 10 milliardaires les plus riches du monde a doublé, alors que 160 millions de personnes sont tombées dans la pauvreté). Le budget est un outil politique. Les décisions que nous prenons s'appuient sur certaines valeurs. Le groupe da. estime que quand on est plus grand, quand on a plus, on a une obligation morale de prendre soin des plus petits, de partager avec celles et ceux qui ont moins. La sobriété, oui, mais jamais au détriment des plus petits. En sucrant fr. 5'000.-- ou fr. 10'000.--, on enlève à celles et ceux qui n'ont déjà rien. Elle comprend qu'on ait envie de faire des économies parce que les finances communales sont difficiles, mais rappelle que nous vivons dans un des pays les plus riches et prospères du monde, qui plus est dans un canton qui dort sur plus de 4 milliards de francs et qui fait des résultats positifs de plusieurs millions depuis des années. L'argent pour sortir les finances communales du rouge, ce n'est pas dans l'aide humanitaire et la solidarité internationale qu'il faut aller le chercher. Sinon, quelle image donnerions-nous ? Pour cette raison, elle invite vivement le Conseil à refuser les amendements proposés et à soutenir le budget présenté par la Municipalité. Chaque vote sur une ligne de ce document papier complètement abstrait a un lien avec une réalité, concrète, qui s'inscrit là où nous vivons.

Mme C. Gigon trouve les positions de la droite au sujet de ces deux points bien paradoxales et inconséquentes. Ce sont de petites sommes pour notre commune, cela ne changera rien à la situation financière de la Ville, en revanche cela peut avoir un impact important dans les pays en voie de développement et dans les pays où les

catastrophes font des dégâts. Cette même droite aura des problèmes quand il y aura des mouvements de migration en lien avec des catastrophes ou avec la précarité dans les pays en voie de développement.

M. A. Méan remarque qu'à aucun moment on a dit qu'il ne fallait pas aider, mais que le budget de la Ville n'est pas forcément l'outil adapté. M. le Syndic a rappelé que, pour un salaire moyen suisse, fr. 20.-- ne représentent pas grand-chose. Si l'on donnait toutes et tous fr. 20.--, on arriverait à des montants bien supérieurs et l'on pourrait soutenir les causes qui nous tiennent à cœur. A chacun de décider combien et à qui il donne.

M. Ph. Herminjard rappelle que l'aide humanitaire est déjà bien traitée au niveau cantonal, avec des montants importants. Au niveau fédéral, les montants sont encore plus élevés. C'est donc à ces niveaux-là qu'il faut agir pour aider l'humanitaire et le monde en général. Les amendements proposés tant par M. B. Schobinger que par M. P.-A. Fürst sont tout à fait raisonnables, disant qu'en cette année comptablement difficile, on peut peut-être s'abstenir. Cela ne veut pas dire qu'on va y renoncer pour toujours. Il invite donc le Conseil à accepter l'un ou l'autre des amendements.

M. L. Lavanchy rappelle que les fr. 125'000.-- proposés représentent 0,75 pour mille du budget communal. Et l'on voudrait leur enlever encore un cinquième, voire la totalité. Imaginons qu'une personne gagne fr. 5'000.-- par mois. Ces dons équivalent à fr. 3.75, et l'on voudrait leur enlever les 75 cts, ou les fr. 3.75. Personne n'est assez pingre pour faire cela, et si nous rencontrons des difficultés de budget, ce sont des difficultés infimes par rapport aux personnes vraiment dans la dèche et pour qui fr. 3.75 représentent quelque chose. Ne jouons pas un jeu minuscule, ne nous défaussons pas de notre responsabilité sur le Canton, la Confédération, les gens qui sont plus riches que nous. Bien sûr, nous ne pouvons pas soulager toute la misère du monde. Vevey représente le 0,00025 % de la population mondiale ; ces fr. 125'000.-- sont loin de représenter le 0,00025 % de la misère du monde, ce qui nous donnerait la misère du monde à 50 milliards, soit juste un peu plus que le budget annuel de la Romandie. Ne réglons pas nos problèmes sur le dos des plus pauvres.

Mme E. Lopez se dit enchantée d'entendre M. Ph. Herminjard espérer que les instances cantonales ou fédérales en fassent plus. Elle invite donc le PLR à prendre contact avec ses élus au Parlement, qui sont majoritaires et qui, chaque fois que des propositions sont faites pour améliorer un peu des situations précaires, les balayent et les refusent grosso modo pour les mêmes raisons qui sont chaque fois expliquées ici. Peut-être qu'on aura ainsi plus de chance et qu'on cessera de faire ce ping-pong d'une instance à l'autre.

M. M. Rizzello dépose une motion d'ordre pour clore le débat sur cette question.

M. le Syndic constate qu'on parle toujours des autres et des gens qui vivent ailleurs et qu'on aide, mais il est important de savoir que ce lien se fait avec des gens qui se trouvent ici. Bon nombre de structures et d'associations veveysannes, de communes voisines, vaudoises ou romandes bénéficient de ces dons et s'investissent pour aider les gens dans leurs pays d'origine. Cela a d'autant plus d'importance à Vevey, qui compte 44% de population étrangère, avec un nombre important de diasporas. On peut facilement faire un suivi avec ces associations, qui créent aussi parfois des emplois dans notre pays. Ce lien est important et c'est pour aller encore plus loin dans ce lien que la Municipalité a proposé cette année d'augmenter ces budgets. Pour l'aide en cas de catastrophe, c'est une question d'humanité et de responsabilité. On vit tous sur la même planète et quand la maison brûle ou que le ciel leur tombe sur la tête, on peut fournir un effort pour aider ces personnes, même si c'est dans un autre pays.

La motion d'ordre est soutenue réglementairement. La parole n'est pas demandée sur cette proposition. Au vote, elle est acceptée à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

M. A. Gonthier estime que ces deux amendements ont une forte charge morale, raison pour laquelle il propose le vote à l'appel nominal.

M. A. Méan propose pour sa part le vote à bulletin secret.

Constatant que les esprits s'échauffent, M. le Président suspend la séance 5 minutes. À l'issue de la suspension de séance, le vote à bulletin secret n'obtient pas le soutien réglementaire, au contraire de l'appel nominal. En premier lieu, il s'agit de savoir si c'est la proposition du PLR ou celle de M. B. Schobinger qui est retenue. Proposition est faite de procéder à ce choix à main levée (aucune objection du Conseil). Au vote, la variante du PLR est refusée. Le vote nominal porte donc sur les amendements de M. B. Schobinger. Le vote se déroule conjointement sur les deux amendements.

Le résultat du vote à l'appel nominal montre que les amendements de M. B. Schobinger sont refusés par 57 non, 30 oui et 5 abstentions.

Compte 132.3514.01 Participation aux frais du Centre de collecte des sous-produits animaux (selon budget du SIGE) - Proposition d'amendement à fr. 70'900.00 - COFI Tech

M. M. Rizzello indique qu'il s'agit d'un amendement technique.

Au vote, cet amendement est accepté à une très large majorité (quelques abstentions).

Compte 140.3185 Honoraires et frais d'expertises
Proposition d'amendement à fr. 5'000.00 - VL

M. F. Baud propose de revenir au montant de l'année dernière.

M. le Syndic remarque que ce poste concerne surtout les frais d'accompagnement juridique en vue de la révision des statuts du personnel. À la fois vouloir ardemment réviser ces statuts - ce qui semble être une volonté affirmée par tous les bords politiques - et couper à la Municipalité les moyens d'avoir les compétences juridiques nécessaires pour l'accompagner dans cette tâche ne semble pas une très bonne idée. Une partie de ces montants a aussi pour but de travailler sur l'image employeur. Il a été démontré que si l'on a une image employeur forte, on recrute beaucoup plus facilement. On fait ainsi des économies dans les accompagnements dont on a besoin ou les annonces à répétition que l'on doit faire paraître pour trouver les profils compétents et motivés. Mais cela ne constitue qu'une petite partie de ce compte, qui concerne principalement cet accompagnement juridique pour la révision des statuts du personnel. Dès lors, si l'on veut que cela survienne en 2024, merci de ne pas couper ces montants.

Mme S. Dohr annonce qu'au vu de ces bons arguments, Vevey Libre retire cet amendement.

Compte 141.3011.01 Couverture globale de l'indexation
Proposition d'amendement à fr. 933'300.00 - COFI

M. M. Rizzello remarque que cet amendement a pour but de diminuer l'indexation d'un tiers et de la ramener de 3% à 2%. Il ne sait pas si aujourd'hui les chiffres sont définitifs, mais compte tenu de ce qui figure dans le budget, cela représente une diminution de fr. 466'700.--.

M. M. Bertschy a pu lire aujourd'hui, au travers d'un communiqué de presse, qu'au vu de la progression de l'indice des prix à la consommation, qui induit une indexation de 2,2%, soit 0,8% inférieure à celle proposée à Vevey, l'État de Vaud a décidé d'une indexation partielle des salaires de toute la fonction publique et parapublique à 1,4% et du versement d'une prime unique correspondant à 0,8% du salaire pour les classes 1 à 10. Cette solution semble intéressante pour garantir le pouvoir d'achat des salariés face à la hausse du coût de la vie. Vevey Libre se réjouirait donc que la Ville s'aligne sur cette décision cantonale, mais le statut actuel du personnel ne le permet pas. Ce document est en cours de révision et devrait être présenté en janvier 2024, selon les informations contenues dans le rapport. Il souhaite donc que de telles adaptations soient rendues possibles, avec l'espoir que cela permette d'éviter des situations de blocage similaires à celles qu'on risque de rencontrer ce soir.

M. J. Christen aimerait avoir la confirmation que cette proposition serait incompatible avec le statut du personnel communal, parce qu'il ne voit pas ce qui s'opposerait à ce que la commune verse une prime à certains de ses collaborateurs. Cette piste lui paraît très intéressante. Peut-on nous confirmer formellement qu'elle n'est pas possible, auquel cas on pourrait peut-être, faute d'informations claires à ce sujet, reporter la discussion sur ce point précis à la séance du 15 décembre. Mais s'il y a une possibilité de trouver un consensus sur cette indexation, il ne faut pas manquer cette occasion.

Mme J. Minacci encourage le Conseil à refuser cet amendement et à voter pour l'indexation du personnel de notre administration à la hauteur de l'inflation actuelle, soit 3%. Cette indexation est une question de justice, mais aussi d'efficacité de l'administration. De nombreuses villes vaudoises y compris à majorité de droite prévoient des indexations salariales à 3%, comme la ville de Morges, où cette indexation n'a fait l'objet d'aucun débat. La ville de Lausanne a elle aussi décidé en septembre 2022 déjà d'indexer les salaires de son administration dans le but de l'adapter à l'indice d'inflation. Pour quelles raisons valables ce taux d'indexation à 3% est-il mis en danger dans notre ville ? Aucune. Indexer les salaires au taux de l'inflation paraît indispensable à plusieurs égards. En effet, une indexation plus faible représenterait une baisse concrète de salaire pour tous les collaborateurs et collaboratrices. Le niveau d'indexation proposé ne permet pas de compenser intégralement les pertes liées à l'inflation, puisque l'indice qui la mesure ne tient pas compte de tous les facteurs et encore moins de la différence d'impact de la hausse des coûts en fonction des revenus. Une indexation à 3% paraît dès lors aller de soi et toucher à ce taux serait extrêmement dommageable à plusieurs niveaux. En effet, nous savons que les collaborateurs et collaboratrices de la Ville craignent une détérioration de leur pouvoir d'achat. La décision du Conseil communal au sujet de l'indexation est très attendue par tout le personnel et pourrait avoir un impact direct sur l'investissement et la motivation des équipes. Donnons le signal à notre administration que nous tenons à garantir

des conditions de travail qui s'adaptent aux aléas qui ne sont pas de sa responsabilité. On a pu voir au cours des travaux de la commission des finances que, hors même des crises de la dernière législature, tout ne fonctionnait pas correctement depuis longtemps. De plus, la crise climatique pose des défis nouveaux. Notre administration doit donc en partie se réinventer, trouver de nouvelles façons de faire des tâches anciennes et prendre en main des tâches nouvelles. Nous avons devant nous un enjeu d'adapter notre ville aux défis climatiques qui nous attendent et nous aurons donc des exigences à ce niveau ; ce n'est pas le moment de démotiver notre personnel plus encore qu'il n'a pu l'être par les tempêtes de la précédente législature. da. s'oppose aussi à l'idée d'une indexation différenciée. Rappelons que dans le cadre du budget, nous votons un montant, pas la façon dont il est distribué. Il n'est donc pas de la compétence du Conseil de décider que l'indexation serait entière seulement jusqu'à un certain salaire. L'article 42 du règlement du personnel communal parle « d'adapter l'échelle des traitements » ; cela ne donne ni au Conseil ni à la Municipalité la possibilité de modifier l'écartement des « échelons ». L'indexation, c'est le maintien du salaire réel du personnel ; elle n'a rien à voir avec le mérite, les augmentations ou encore les annuités. Il paraît important de ne pas tout mélanger pour justifier une indexation partielle des salaires, qui reviendrait à proposer une baisse de salaire pour l'ensemble de notre administration. Certains argumentent une indexation partielle de notre administration par le risque encouru par la Ville de disposer d'un budget déficitaire. Or, nous savons pertinemment qu'il existe une marge de manœuvre dans le déficit qui ne met pas en danger les finances de la Ville. M. le Syndic l'a expliqué, l'autofinancement négatif sera aisément comblé par une gestion efficiente du budget. Et nous sommes précisément ici dans une marge raisonnable qui nous amène à dire qu'une indexation à 3% ne constitue pas un risque pour la Ville. Enfin, elle rappelle qu'à la suite d'une première évaluation du budget par la commission des finances, les services ont retravaillé leur budget et ainsi déjà coupé dans leurs demandes pour représenter un budget moins déficitaire, celui qui nous est présenté ce soir. Ils ont donc fait leur part d'effort et il serait dommageable qu'ils subissent la double peine d'avoir fait l'effort de réduire leurs demandes budgétaires et de subir une baisse de salaire via une décision d'indexation partielle de la part du Conseil communal. da. refuse de faire des économies sur le dos de notre administration et défend donc vigoureusement une indexation à 3%.

Mme M. Houriet constate que la question de l'indexation du salaire des employés de la Ville agite les esprits de ce Conseil. La position du groupe socialiste sera pourtant très claire : ce n'est pas dans la poche des employés de la Ville qu'il faut prendre l'argent. Il défendra donc une pleine indexation des salaires au sein de notre administration. L'inflation que nous vivons au quotidien entraîne une baisse du pouvoir d'achat. Certes, certains argumenteront qu'elle se stabilise, ou encore qu'elle est plus basse que dans certains des pays qui nous entourent. Pourtant, nous n'avons plus vécu d'inflation aussi importante depuis les années 90, soit 30 ans. Si nous ne réagissons pas maintenant, quand le ferons-nous ? Appliquer une indexation relative à l'inflation ne constitue en rien une hausse du salaire ; il s'agit simplement de permettre aux employés – pour le même travail, pour les mêmes efforts quotidiens qui sont au profit de notre communauté – de disposer de la même somme d'argent à la fin du mois qu'auparavant. Si la situation financière de la Ville est difficile depuis longtemps, celle de cette année est très particulière et liée à des motifs conjoncturels. Le salaire et le coût de la vie sont eux des facteurs déterminants de la vie et sur un long terme. Refuser de s'adapter à l'un au motif de l'autre n'est ni juste ni sage. Le groupe socialiste s'engage pour une ville solide, qui fonctionne au profit de toutes et tous. Une ville forte, ce sont certes des finances saines, mais c'est aussi et avant tout une administration efficace portée par des employés et employées dont on prend soin. Ce n'est pas à eux de supporter le poids des difficultés financières de la Ville. Nous leur devons de leur garantir une rémunération équitable. Aussi, le groupe socialiste invite le Conseil à soutenir la pleine indexation des salaires, d'autant plus qu'avec tous les remerciements entendus ce soir, il serait quand même judicieux de les remercier d'une manière tout à fait juste.

M. J. Schüller soutient les arguments de ses préopinantes, notamment en matière de respect du personnel, qui devrait à lui seul nous convaincre toutes et tous. L'indexation des salaires n'est ni un privilège ni un cadeau ; elle est nécessaire pour que les salaires conservent simplement leur valeur. L'indexation est un outil économique extrêmement cohérent dans la période que nous traversons. Cohérent puisqu'il s'inscrit dans une perspective de long terme. À cet effet, il n'est pas trop tordu de penser que nous aurons ces discussions chaque mois de décembre chaque année de cette législature si nous appréhendons dès à présent mal le phénomène. Au risque de défoncer quelques portes ouvertes, il faut toute de même mentionner que nous avons perdu l'habitude de vivre dans un contexte inflationniste et que les réflexes sont encore un peu rouillés ; il faut remonter à 1989 pour connaître une série d'années consécutives avec une inflation supérieure à 3%. Pourtant, outre ces trente dernières années, l'inflation c'est un peu le pain quotidien pour les institutions suisses. Suffisamment quotidien pour que le phénomène ne soit plus un débat, mais presque une formalité administrative. C'est pour cela, par exemple, que ce ne sont plus les Chambres nationales, mais le Conseil fédéral qui a la compétence aujourd'hui d'indexer tous les deux ans les pensions AVS. Cette compétence se retrouve parfois localement. Elle permet d'éviter que la valeur des salaires soit chaque année un objet de débat, pire, comme ce soir, une variable d'ajustement budgétaire. Ce que l'on n'indexe pas aujourd'hui entraînera des conséquences pour toutes les années qui suivent. À titre d'exemple, une diminution de salaire pour une salariée de la commune de 1% (comme proposé ce soir) sur un salaire de fr. 6'000.-- correspond à une perte brute de fr. 720.-- annuellement. À inflation 0 les années suivantes, cela signifie fr. 720.-- de moins chaque année, jusqu'à la retraite, ce évidemment sans compter les

cotisations sociales en moins. Il est donc nécessaire de se mettre à niveau maintenant dans une perspective économique cohérente si l'on ne souhaite pas détériorer durablement les salaires, mais également le système de prévoyance qui en dépend. Pour toutes ces raisons, il est temps de changer de logiciel : l'ère de la gestion néolibérale est terminée, notamment en matière de régulation salariale.

M. B. Schobinger rappelle qu'en commission des finances, M. le Syndic a dit que le règlement du personnel prévoyait que la Municipalité *peut* indexer, contrairement à la progression salariale qui, elle, est statutaire et de l'ordre de 1% à 3% maximum en moyenne chaque année, y compris les dernières années où les services de l'administration ont obtenu des augmentations de salaire brut. En conjuguant une inflation à 2% et la progression salariale, nous n'augmentons certes pas le pouvoir d'achat des employés communaux, mais nous ne le diminuons pas non plus.

M. M. Rizzello rappelle qu'une première proposition en commission des finances prévoyait une indexation divisée par 2. Suite à la discussion, il a lui-même proposé un amendement à 2%, sachant qu'effectivement les annuités ne sont pas gelées et permettent de compenser cette indexation. Le Canton se limite à 1,4%. Morges, qui s'ils accordent la pleine compensation, présente un déficit de 10 millions de francs, mais avec 2 millions d'autofinancement. Il est faux de dire qu'on va chercher l'argent dans la poche des employés. C'est le personnel communal, oui, mais au même titre que les autres employés, on peut aussi lui demander de consentir un effort.

M. A. Méan a entendu plusieurs fois ce soir dire que l'inflation se situait à 2,2%, alors que la gauche propose 3%. On nous dit qu'on ne fait pas de cadeau, mais 3-2,2, cela ne fait pas zéro.

M. S. Ansermet complète ce qui vient d'être dit par le constat qu'il y a également une nécessité économique à cette adaptation complète des salaires au coût de la vie. En effet, 63 % de la performance économique de notre pays provient de la consommation des ménages ; la pleine indexation, pour protéger le pouvoir d'achat, profitera donc également aux entreprises et à l'économie, ce qui devrait ravir la droite. Sans cette adaptation, le pouvoir d'achat des salariés diminuera, surtout ceux à bas salaire, car ceux-ci dépensent proportionnellement plus que les bénéficiaires de hauts salaires. De son côté, le PS plaide pour le maintien du plein pouvoir d'achat et rappelle qu'il ne s'agit pas d'une hausse de salaire, mais d'une adéquation de ceux-ci à l'augmentation du coût de la vie. De plus, l'indice de l'inflation ignore les hausses des primes d'assurance maladie.

Mme V. Zonca rappelle une fois de plus que toute hausse de l'inflation sans adaptation équivalente des salaires signifie une réelle baisse de salaire. Il s'agit donc bien d'un sacrifice fait sur le dos des employés et employées. Certes, le secteur privé n'est pas aussi réactif que le secteur public en ce qui concerne l'indexation des salaires, mais cela ne doit en rien justifier notre inaction. Si le secteur public ne montre pas l'exemple d'une réelle adaptation des salaires au coût de la vie, il sera compliqué d'inciter le secteur privé à suivre. Le secteur public se doit d'être exemplaire en la matière. Pour les employés et employées de Vevey, une pleine indexation est un signal de soutien après des années compliquées. Nous pouvons par ce biais leur démontrer que nous avons conscience des efforts et du travail qui est accompli chaque jour. C'est aussi un signal fort pour l'attractivité de la Ville en tant qu'employeur, qui est une volonté de la Municipalité. Le groupe des Vert.e.s invite donc le Conseil à suivre l'exemple de La Tour-de-Peilz, qui a adopté une pleine indexation lors de sa séance de mercredi soir en soutenant l'indexation à 3% comme le prévoit le budget veveysan.

Mme K. Römer a bien conscience que les employés communaux prennent soin de nous au quotidien, mais actuellement le mot d'ordre est de rester sobres et raisonnables. Tant qu'on n'a pas la possibilité de cibler les salaires les plus bas et d'aider vraiment ceux qui ont besoin d'une augmentation, En Avant Vevey n'est pas d'accord de soutenir ces 3%. En revanche, si l'on peut trouver d'autres solutions, comme baisser le taux d'activité de quelques heures, peut-être que cela soulagerait aussi les employés (on pourra peut-être économiser sur la médiation). On pourra en rediscuter, mais actuellement tout le monde doit fournir un effort.

M. M. Bertholet revient sur l'a priori excellente idée du Conseil d'État, à savoir une indexation à 1,4 % et une prime unique à 0,8%, ce qui ne correspond pas du tout aux 2,2%. Ces 2,2% sont liés à la recapitalisation de la CPEV. Les salariés de l'État de Vaud ont appris aujourd'hui que leurs salaires allaient baisser. Il a eu l'occasion de discuter avec des employés de l'État qui ont de la peine à boucler leur fin de mois, qui reçoivent des hausses d'assurance maladie, avec un IPC qui minore la question du loyer. On peut inventer tous les artifices que l'on veut, par exemple en citant les annuités qui n'ont rien à voir avec l'indexation. Le message que certains vont envoyer au personnel de l'administration communale sera perçu exactement comme il l'est par les salariés de l'État de Vaud : on bosse, on se donne de la peine, on n'est pas des privilégiés, on fait bien notre travail et, en fin de compte, voilà comment on est récompensé. Des secteurs dans le privé ne connaissent pas de problèmes d'indexation (5,5% dans l'horlogerie). Une étude montre que 20% des entreprises vont indexer à 20% et plus. Donc, même dans le privé on peut trouver mieux que dans le secteur public.

Mme C. Gigon considère que « pouvoir d'achat » est un bien vilain mot, parce qu'en fait il s'agit du pouvoir de vivre, de se nourrir, se loger, se vêtir et maintenir un tant soit peu ses loisirs. Ces 3% ne vont pas compenser la perte de gain liée à l'augmentation des primes d'assurance maladie (6%) ni l'augmentation des coûts de l'énergie (au moins 30%), sans oublier l'augmentation des loyers pour certains. Faire basculer des familles ou des travailleurs et travailleuses dans des situations compliquées n'est pas un bon calcul, y compris financier, sans parler du coût humain. Elle engage donc le Conseil à maintenir et accepter le 3% proposé par la Municipalité, parce que c'est un investissement sur l'avenir.

M. M. Vidoz intervient pour proposer une motion d'ordre pour mettre fin à l'énerverment général.

M. le Président lui rappelle qu'il doit attendre son tour de parole.

M. V. Matthys revient sur le communiqué de presse du Conseil d'État par rapport à l'indexation qui pourra être versée au public, mais aussi au parapublic. Il lit le texte, qui n'a pas été dit dans son entier : « Conformément aux dispositions légales en vigueur, le gouvernement peut indexer les salaires au 1er janvier de chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'octobre de l'année écoulée ». L'IPC aujourd'hui est bien de 3% selon les calculs de l'Office fédéral de la statistique. « Cependant, selon le décret de 2013 qui octroyait un crédit de fr. 1'440'000'000.-- en faveur de la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'État de Vaud, les échelles de salaires ne sont pas indexées aussi longtemps que l'IPC n'atteint pas au moins l'indice de 110.18 points en octobre de l'année précédant l'indexation. L'indexation se détermine ainsi sur la base de l'écart entre cet indice de référence et celui du mois d'octobre de l'année écoulée ». Cette disposition ne concerne que le personnel de l'État de Vaud, pas celui engagé par la Commune. C'est pour cette raison que l'indexation n'est pas de 2,2%, mais bien de 3%. Il rappelle aussi qu'un certain nombre de collaborateurs et collaboratrices de la Ville sont au plafond de leur classe ; ils ne toucheront pas d'augmentation statutaire et seront donc doublement à la peine si l'indexation n'est pas versée en entier.

M. le Syndic constate qu'il y a une vraie confusion entre la progression salariale et l'indexation des salaires. La progression salariale, ou les annuités, est quelque chose de contractuel qui est prévu lorsqu'on est engagé à la Ville. En aucun cas cette progression n'est destinée à compenser une quelconque augmentation des prix. Le but de l'indexation des prix à la consommation est effectivement de maintenir le salaire à son même niveau. Si, dans une catégorie ou une autre de salaire, on venait à ne pas appliquer l'indexation ou à compenser avec des primes, etc., les gens verraient leur salaire diminuer et c'est quelque chose qui n'est pas acceptable, raison pour laquelle la Municipalité propose d'indexer les salaires à 3%. Il a entendu dire qu'on pourra en rediscuter, mais l'inflation, c'est maintenant, les gens ont déjà perdu du pouvoir d'achat ; on ne peut pas reporter cette discussion dans une année, parce que pendant tout l'intervalle les employés communaux auront effectivement perdu du pouvoir d'achat. On entend dire parfois que le personnel est trop payé dans l'administration. Le salaire médian dans l'administration veveysanne est à peu près à la hauteur du salaire médian vaudois, avec une amplitude qui commence autour de fr. 4'170.-- et qui, pour le salaire maximum, a un facteur de 3,5. Dans deux coopératives alimentaires bien connues, ce facteur est de 20, et dans l'économie normale, il est presque de 300. Quels que soient les employés communaux, leur fonction ou leur lieu de travail, toutes et tous méritent donc aujourd'hui de voir leur salaire indexé à hauteur de 3%. Il n'y a pas des gens qui sont trop payés. Ces salaires ont été fixés par le Conseil communal, il n'est pas question aujourd'hui de les remettre en cause. La Municipalité a pris l'engagement de revoir le statut du personnel et ses mécanismes d'indexation, ou d'autres mécanismes qu'on souhaiterait pour d'autres situations. On pourra en discuter avec les collaborateurs et collaboratrices, la population, le Conseil, mais aujourd'hui il y a des règles que le Conseil a fixées et qui veulent que, lorsqu'il y a une augmentation de l'indice des prix à la consommation, on augmente les salaires. On remercie tout le temps le personnel communal pour son engagement, c'est donc un mauvais message que de baisser les salaires. Lorsque la Municipalité a présenté l'arrêté d'imposition, elle a dit que la situation serait difficile, mais aussi qu'il n'était pas acceptable de faire payer la population. Aujourd'hui, ce n'est pas à l'administration communale de payer par rapport à la situation financière dans laquelle se trouve la Ville. Maintenons les salaires au niveau actuel, raison pour laquelle il invite le Conseil à soutenir une indexation à 3%.

M. M. Rizzello considère qu'il n'est pas du tout question de mérite ou démérite. On veut absolument délier les annuités de l'indexation ; sur le principe, ce sont effectivement deux concepts totalement séparés. Mais tant l'indexation que l'annuité permettent d'avoir plus d'argent dans la poche. Beaucoup de gens, en dehors de l'administration communale ou de certaines entreprises ne verront pas leur salaire indexé, même pas d'1%.

M. L. Cornu ajoute qu'au niveau du second œuvre romand, les partenaires sociaux de la CCT sont parvenus à un accord, pour 25'000 employés et 6'000 entreprises, à 1,5% au 1^{er} janvier 2023. L'indice des prix à la consommation est compensé jusqu'à 103.6. Ici, on est à 2% ; on peut donc aussi être content.

M. M. Vidoz rappelle sa demande de motion d'ordre pour que le Conseil passe au vote. Cette demande est soutenue réglementairement. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Un comptage de voix montre que la motion d'ordre est acceptée par 49 voix contre 37 (4 abstentions).

M. M. Rizzello demande que le vote sur l'amendement se fasse à bulletin secret.

Mme J. Minacci demande un vote à l'appel nominal.

M. le Président applique la même procédure que précédemment, à savoir que si le vote à bulletin secret est accepté, il n'y aura pas de vote à l'appel nominal, alors que si le vote à bulletin secret est refusé, il y aura un vote sur la demande de vote à l'appel nominal.

M. J. Schüller espère que le vote à l'appel nominal sera préféré, parce qu'il y a des votes qui entraînent des conséquences concrètes. Nous ne sommes pas juste des petits élus locaux qui viennent au chaud pour siéger ; il y a des enjeux salariaux qui impactent beaucoup de gens et il espère que le Conseil prendra ses responsabilités.

M. A. Gonthier remarque que les deux modes de scrutin sont d'égale dignité, tous deux doivent être appuyés par 1/5 des membres présents. Mais contrairement à la légende, l'un ne prime pas sur l'autre. La seule solution est d'opposer les deux propositions par un vote, en espérant que personne ne demande que le vote sur la façon de voter se fasse à bulletin secret...

La proposition de vote à l'appel nominal est aussi soutenue réglementairement. Au vote, le vote à bulletin secret est accepté, alors que le vote à l'appel nominal est refusé.

M. P. Chiffelle demande la contre-épreuve sur le vote à l'appel nominal. Un comptage des voix montre que celui-ci est refusé par 47 voix contre 43 (2 abstentions).

Résultat du scrutin sur l'amendement :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Blancs</u>	<u>Nuls</u>	<u>Bulletins valables</u>	<u>Majorité absolue</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
93	93	2	0	91	46	47	44

Compte 141.3099.02 Charges diverses de personnel
Proposition d'amendement à fr. 69'300.00 - VL

M. F. Baud constate que des ateliers sont prévus, pour des montants astronomiques. Il demande de réduire ce montant de fr. 20'000.--.

M. M. Bertholet aimerait avoir des arguments à ce sujet, sinon cela donne un peu la désagréable impression que Vevey Libre a simplement cherché des postes au hasard où il pouvait enlever un montant.

M. le Syndic indique que ces formations sont dispensées à l'intention des responsables hiérarchiques et des cadres. Un des objectifs de la Municipalité est de mieux travailler sur la transversalité des services. Tous les projets qu'on mène ont ce besoin de transversalité, avec des dossiers qui parfois passent d'un service à l'autre. Il ne suffit pas de l'affirmer ou de le vouloir, cela demande de la formation. Cela nous permettra d'être plus efficaces et d'avoir des projets plus aboutis. En tant qu'employeur responsable, il est important aussi de préserver l'employabilité des collaborateurs et des collaboratrices, qui ne travailleront peut-être pas toute leur vie à la Ville de Vevey. Si l'on veut être attractifs, il faut proposer des possibilités de formation. Il invite donc le Conseil à maintenir ces budgets qui sont très importants pour les collaborateurs et collaboratrices.

Mme S. Dohr se désole d'entendre M. M. Bertholet s'exprimer agressivement. Les amendements que Vevey Libre dépose sont des amendements qui ont été refusés par la commission des finances. On les ramène sur la table, on en discute, et si le représentant de da. à la commission des finances n'en a pas parlé à son groupe, ce n'est pas le problème de Vevey Libre.

M. M. Bertholet dit ne pas avoir d'agressivité, mais une demande d'argumenter les choses. C'est moins agressif que ce qui vient d'être voté ce soir.

M. A. Colin a posé cette question à la commission des finances, sans réponse. Il aimerait donc entendre pour quelles raisons Vevey Libre a choisi cette ligne plutôt qu'une autre et explique pourquoi ce budget est inutile. Il a l'impression qu'on s'attarde sur les lignes où il y a des changements. Si une ligne a été modifiée, c'est qu'elle a été réestimée très récemment et ce n'est donc sûrement pas là qu'il faut enlever de l'argent.

M. P.-A. Fürst rappelle que nous avons un budget qui connaît des problèmes, donc on cherche des lignes et l'on essaie de sauver de l'argent. On peut très bien diminuer ce poste de fr. 20'000.-- et faire une ou deux formations de moins ; cela ira très bien aussi.

M. F. Baud indique qu'il propose de gratter là où il estime qu'en enlevant quelque chose, le bâtiment ne va pas s'effondrer, qu'il n'y aura pas mort d'homme. C'est un argument qu'il considère comme légitime. C'est aussi cela le travail d'un membre de la commission des finances.

M. B. Schobinger rappelle qu'une partie de ce montant concerne des frais de séminaires et ateliers de travail pour que les services communiquent entre eux. On peut faire un peu moins de séminaires, un peu plus de directives pour permettre quelques économies.

M. G. Gavin constate que l'argumentaire devient compliqué, surtout au vu du vote qui vient d'avoir lieu et qui est une honte vis-à-vis des employés communaux. On parle de sauver de l'argent, de râtelier, qu'il n'y aura pas mort d'homme, que tout ira bien. Il y a eu assez dans ce Conseil, lors des précédentes législatures, d'argumentaires disant qu'il y avait des problèmes de communication dans les services, que l'administration ne tournait pas, et l'on cherche à leur enlever les moyens de bien travailler. Toutes les personnes qui opèrent des coupes sont responsables s'il y a des problèmes et il espère qu'elles assumeront leurs choix. Il se dit pour sa part certain que les Veveysannes et Veveysans n'oublieront pas qui sera responsable de ces difficultés.

Mme J. Minacci pense que tout le monde a assisté à la présentation de M. le Syndic et a l'intelligence de comprendre que la marge d'autofinancement négative annoncée sera compensée en cours d'année par une gestion raisonnable du budget. Tout le monde est en mesure de comprendre qu'une marge au niveau du budget permettra à la Municipalité et aux services de faire des choix stratégiques et prioritaires. Il n'y a qu'une mauvaise foi pour camper sur cette position qui est de dire : nos finances sont mauvaises, il faut couper à tout va. Tous les amendements entraînent des conséquences concrètes sur l'administration, sur des associations, sur les habitants de notre ville. Pourquoi au juste ? Pour pallier un risque qui n'existe pas ? À quel jeu jouent donc la droite et le centre-droit sur le dos de cette même administration, de ces associations et sur les habitants de cette ville ? Nous vivons un sabordage en règle du budget, sans arguments valables, avec un coup incroyable pour les habitants de notre ville et c'est désolant.

M. T. Wahli considère que même avec le budget qui est présenté par la Municipalité, le toit ne s'effondrera pas et il n'y aura pas mort d'homme. Ce sont des questions politiques où l'on choisit ce que l'on veut améliorer et ce que l'on veut péjorer dans notre commune. La question de savoir pourquoi on fait tel ou tel choix est pertinente, on ne peut pas juste dire qu'on doit faire des coupes.

M. A. Méan remarque qu'aux comptes 2021, cette même ligne était de fr. 25'589.--. Le budget 2023, après amendement, est de fr. 69'000.--, soit quasiment trois fois plus. Dire qu'on n'arrivera pas à tourner avec presque trois fois plus que ce qu'on dépensait il y a deux ans signifie que notre administration ne tourne plus depuis bien longtemps.

M. L. Dällenbach se dit quelque peu outré par certains arguments. Nous avons été élus par la population, qui nous a demandé de rétablir la barre. Le déficit perdure et nous devons trouver des solutions ensemble, main dans la main. Nous sommes en démocratie, certains disent non, d'autres oui. Arrêtons de nous chicaner.

M. Ch. Roh remarque que ce poste était effectivement de fr. 25'600.-- en 2021. En 2022, a-t-on vraiment dépensé les fr. 80'800.-- prévus au budget ? La commission des finances travaille et son but est d'améliorer les finances de la Ville. Elle essaie de faire des coupes intelligentes, elle ne fait pas n'importe quoi. Avec fr. 69'300.--, la Municipalité arriverait-elle à faire ce qui est prévu ? Certes, l'économie n'est que de fr. 20'000.--, mais les petites rivières font les grands fleuves.

M. le Syndic se dit quand même un peu étonné de devoir expliquer pourquoi, en 2020 et 2021, on a dispensé moins de formations. Le montant de fr. 60'000.-- prévus pour des formations n'a pas été mis au hasard en regardant ce qui s'est passé en 2020 ou 2021, mais avec un projet de dispenser ces formations à nos cadres pour mieux travailler en transversalité. Donc non, on ne peut pas faire la même chose avec fr. 20'000.-- de moins. Il invite donc le Conseil à soutenir le montant prévu par la Municipalité.

M. P. Bertschy remarque qu'au rythme où vont les choses, on n'aura pas terminé l'étude du budget avant le 31 décembre. Et si le budget n'est pas voté au 31 décembre, il est considéré comme refusé. Dès lors, soyons plus concis, arrêtons de nous invectiver, de reprendre chaque fois la parole, sinon l'administration nous dira largement merci, puisque le 1^{er} janvier, parce que le Conseil n'aura pas voté, elle n'aura pas de budget.

M. le Président ajoute que, parce que le Conseil est entré en matière, il se sentirait très mal qu'on ne vote pas sur le budget.

M. M. Rizzello explique comment se déroule le travail de la commission des finances, en particulier la partie des amendements. Il y a une première version du budget où l'on dépose des amendements. Ceux-ci sont envoyés à

la Municipalité, pour voir ce qu'elle en pense et, en fonction de ses réponses, voir ce qui tient la route ou non. Il peut arriver que les explications ne suffisent pas à un commissaire pour retirer un amendement. Il ne souhaite pas spécialement défendre M. F. Baud, mais trouvait important de rappeler qu'il y a quand même un processus derrière tout amendement.

M. G. Gavin consent que le débat risque de durer longtemps, qu'il y a des invectives, mais ce sont des débats politiques. Des choses gravissimes sont en train de se passer, notamment empêcher les employés communaux d'effectuer leur travail.

M. le Président l'interrompt et lui demande de rester sur l'amendement et pas sur des discussions générales, qui viendront à la fin.

M. G. Gavin rappelle que ce sont des choses qui ont été dites pendant le débat sur l'amendement. Il souhaite que le président ait la même intransigeance pour les deux côtés de la salle.

M. le Président indique qu'il a rappelé à l'ordre autant une partie que l'autre de l'hémicycle. Il pense avoir fait preuve d'impartialité et prend très mal cette remarque.

M. G. Gavin rappelle que da. refusera toujours de faire des coupes sur le dos des employés et de leur potentielle vie professionnelle ultérieure.

M. M. Rizzello indique, sur demande d'un membre de la commission des finances, que cet amendement a été refusé par 4 oui, 8 non et une abstention.

M. O. Ghorayeb propose le vote à bulletin secret. Cette proposition ne remporte pas le soutien nécessaire.

M. A. Gonthier rappelle que la commission des finances a eu tout le temps d'en discuter et de bien réfléchir à cet amendement, qu'elle a refusé massivement par 8 voix contre 4.

Au vote, cet amendement est refusé à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

M. S. Molliat demande la contre-épreuve. Un comptage des voix montre que cet amendement est refusé par 46 voix contre 41 (une abstention).

2. SERVICE DES FINANCES

M. P. Bertschy remarque que plusieurs affirmations ont été faites ce soir par rapport aux taux d'intérêt. On nous dit que c'est conjoncturel. Certes, mais ce qui était conjoncturel, c'est lorsque les taux d'intérêt étaient négatifs. Aujourd'hui, ils ont juste retrouvé leur cours normal. Quand on emprunte de l'argent, on paie des intérêts. Dire que la hausse des taux d'intérêt est conjoncturelle n'est donc pas un argument. Tout le monde sait que lorsqu'on emprunte de l'argent, on paie des intérêts.

Compte 275.3011	<u>Traitements du personnel</u>
	Proposition d'amendement à - 1 EPT - VL
Compte 275.3011	<u>Traitements du personnel</u>
	Proposition d'amendement à - 1 EPT - PLR

M. S. Molliat indique que ce compte comprend la création d'un poste de garde-bains, pour un montant de fr. 120'700.--. Un grand débat de fond nous attend sur l'avenir de Vevey-Corseaux-Plage. Les bassins principaux glissent gentiment vers le lac, les fondations sont à reprendre complètement et les montants de réfection estimés pour l'instant se chiffrent à plusieurs dizaines de millions de francs. Vevey-Corseaux-Plage est le plus grand consommateur d'énergie (gaz) de toute la ville. Cet été, la pompe à chaleur air-eau du Temple St-Martin a été placée à la piscine, mais cette solution reste provisoire, elle n'est valable qu'en été et tant que St-Martin n'en a pas besoin. Chaque fois qu'une personne rentre dans l'enceinte de Vevey-Corseaux-Plage, ce sont 30 litres d'eau qui doivent être remplacés, selon les nouvelles normes. 30 litres d'eau qui auront évidemment été préalablement chauffés. Cette piscine est un gouffre à énergie dont on ne parle pas beaucoup, contrairement à la patinoire, qui provoque un tollé chaque fois qu'on en parle, alors que la patinoire est une histoire de bisounours énergétique à côté de Vevey-Corseaux-Plage. Vevey Libre pense donc que la création d'un poste de garde-bains est totalement décalée par rapport à la situation actuelle. Elle doit faire partie d'un débat de fond par rapport à l'avenir de la piscine et sa rénovation éventuelle. Il propose de surseoir à la création de ce poste, même si cela implique de fermer un jour par semaine, deux dans le pire des cas.

M. M. Rizzello rappelle que cet amendement a été refusé en commission des finances par 6 voix contre 5 (deux abstentions). Pour sa part, il avait initialement voté contre cet amendement, convaincu par l'argument lié à la loi sur le travail et le fait qu'au régime actuel, plusieurs employés travaillent jusqu'à 7 jours de suite, ce qui nous met évidemment en contradiction avec la loi. La question qui se pose, c'est est-ce que finalement ce gouffre énergétique est vraiment nécessaire ? Il faut savoir que si le garde-bains venait à ne pas être engagé, il faudrait réduire les prestations de la piscine. L'autre élément, c'est l'état de cette installation. Plus on utilise la piscine, plus elle se détériore et moins les frais d'entretien que l'on y met sont efficaces. À force d'avoir une utilisation aussi importante, l'État risque d'intervenir et de mettre la clé sous la porte tant qu'on ne fait pas ces millions de francs de travaux. On n'a à priori pas cet argent, la rénovation de la piscine de Vevey-Corseaux-Plage ne fait pas partie des priorités de la Municipalité pour cette législature. Ce ne serait donc peut-être pas si mal de réduire un peu les prestations à ce niveau-là.

M. G. Gavin souligne qu'une nouvelle personne vient d'arriver à la piscine à la suite du départ à la retraite de l'ancien responsable. Le métier de garde-bains est très dur et de plus en plus complexe, avec les normes d'hygiène imposées par le Canton, le nettoyage des bassins, les clubs de natation qui viennent s'entraîner. C'est potentiellement aussi la vie d'enfants, de femmes, d'hommes qui se reposent sur eux tout l'été. Il y a eu énormément d'entrées cet été, grâce aussi à la gratuité pour les enfants, qui était la bienvenue. Peut-être que cette piscine est vieille est obsolète, mais la demande existe. Ne compliquons pas plus encore la tâche des personnes qui le font actuellement, permettons-leur d'avoir un ou une nouvelle collègue pour bien effectuer leur travail.

Mme C. Gigon rappelle qu'on a fermé la pataugeoire du Jardin Doret parce qu'elle n'est pas aux normes. On offre la gratuité de la piscine, mais on n'a pas les moyens d'assurer la sécurité avec un garde-bains. Elle peut vivre avec un jour de fermeture de la piscine, mais la situation est d'une incohérence crasse et ce sont à nouveau les Veveysans et les Veveysannes qui vont en pâtir.

M. S. Molliat indique que cet amendement n'a pas pour but de maltraiter le personnel de Vevey-Corseaux-Plage. Cet éternel discours est lassant. Il y a des normes à respecter. On sous-entend que beaucoup d'enfants ne seront plus surveillés parce que les garde-bains ont tellement de travail qu'ils ne peuvent pas tout faire. Ce n'est pas cela du tout. Si ce poste de garde-bains n'est pas créé, la piscine sera peut-être tout simplement fermée deux jours par semaine. L'augmentation de la fréquentation vient aussi de la pataugeoire du Jardin Doret qui n'est plus utilisée. Un nouveau projet devrait voir le jour. On peut espérer qu'il y aura à nouveau beaucoup d'enfants à la pataugeoire, ce qui libérera quelque peu Vevey-Corseaux-Plage.

M. V. Matthys demande si l'on peut mettre sur le même plongeur d'un côté des questions de sécurité, une offre à la population et, de l'autre, des mesures d'économies parce que la piscine ne répond malheureusement pas aux normes au niveau de la consommation d'énergie. Il pense que non. La solution à 18 ou 20 millions n'est pas pour demain et l'on ne peut pas priver la population d'un accès à une piscine un ou deux jours par semaine pendant des années, le temps que la nouvelle structure voie le jour.

M. A. Gonthier remarque que l'argument du gouffre à énergie est très éloigné du poste de garde-bains. Y compris cet hiver, ce n'est plus essentiellement du gaz, mais une pompe à chaleur branchée sur l'eau du lac. Un ou deux jours fermés par semaine ne changeront pas la consommation d'énergie, parce que laisser refroidir l'eau pour mieux la réchauffer ensuite ne semble pas être une très bonne idée. La nouvelle installation du Jardin Doret n'est pas pour 2023. Les mêmes personnes chercheront donc à aller à la piscine l'été prochain. Il faudra d'une façon ou d'une autre les accueillir et assurer leur sécurité.

M. M. Rizzello précise que si le garde-bains n'est pas engagé, il faudra réduire les prestations ; il n'y a aucun autre moyen de respecter la loi sur le travail. Ce que M. A. Gonthier oublie, c'est l'usure de ces installations, qui augmente de manière exponentielle en fonction du nombre d'utilisateurs. La question n'est pas de savoir s'il est légitime de fermer un ou deux jours dans la semaine, mais qu'est-ce qu'on fait si l'État de Vaud décide de mettre la clé sous la porte et interdit toute ouverture tant qu'on ne rénove pas ?

Mme S. Dohr constate qu'il y a la sécurité des enfants qui sont dans l'eau, mais aussi celle du bâtiment. Que fait-on si une grosse pierre tombe du plafond comme aux Petits Pois ? Cette installation est visiblement obsolète, il faut trouver le moyen de rénover ou de construire neuf.

M. A. Gonthier rappelle que le bâtiment où se trouve le restaurant n'est pas en cause. Le problème vient du bassin extérieur, qui a été construit sur du remblai. Il souhaiterait pour sa part se débarrasser le plus vite possible de cette piscine et que les gens se baignent dans le lac. Cela réglerait les problèmes d'entretien et de sécurité. Le lac est aujourd'hui considérablement plus propre qu'il y a 20, 30 ou 40 ans. Un bassin au bord de l'eau est en soi une absurdité, à part pour les clubs sportifs. Des contrats existent avec le club de natation, on ne pourra pas fermer un jour par semaine. Ouvrir pour les clubs sportifs, fermer pour le public, tout cela n'est pas très cohérent.

M. P. Chiffelle a vraiment l'impression que le Conseil est en train d'excéder totalement ses compétences ; on fait de la cogestion sur des questions de détail et d'intendance communale. Il trouve cela totalement ridicule. Si le bâtiment s'écroule, la Municipalité n'aura d'autre choix que de licencier les employés. Elle aura un motif tout à fait légitime de mettre un terme à leur contrat ; cela ne change rien au problème qui se pose aussi longtemps qu'il n'est pas réglé.

Mme J. Minacci aimerait savoir d'où vient cette information selon laquelle la piscine serait dangereuse.

M. J. Schüller rejoint les propos de Mme C. Gigon. On a dû fermer le bassin du Jardin Doret, la piscine a été extrêmement utilisée cet été, c'est un endroit extrêmement populaire. Cela lui paraît démentiel de vouloir réduire deux jours par semaine une offre aussi intéressante l'été, et de manière générale pour la ville ? On parle de lien social, de dynamisme, de rendre la ville un peu plus agréable l'été et Vevey Libre dépose un amendement pour un engagement qui ne serait que du bon sens. Il pensait partager avec Vevey Libre une forme de localisme autre que politique. La piscine est un endroit populaire, elle fait du bien à nos enfants, à nos familles. Il trouve très étrange ce soir que Vevey Libre soit un peu de droite.

M. S. Molliat ne critique pas la piscine, quoiqu'il soit assez d'accord pour dire que le lac n'est pas très loin. Le problème, c'est qu'il n'y aura pas de projet d'investissement à Vevey-Corseaux-Plage avant 10 à 15 ans. Il s'agit de préserver les installations pour éviter une grosse tuile qui nous obligerait à tout fermer. Au niveau social, ce serait bien pire, parce que si l'on ferme Vevey-Corseaux-Plage, ce ne seront pas trois semaines de bricolage qui permettront de rouvrir. Une fermeture un jour ou deux permettrait de tirer les installations et d'utiliser cette piscine à fond avant de faire un projet qui ne va pas survenir avant longtemps. L'argument de la sécurité pour l'instant n'existe pas, parce que tant qu'aucune tuile n'est tombée, il ne se passe rien. Il craint plutôt des problèmes techniques dans les installations.

Mme L. Willommet, municipale, précise que l'été prochain, la pompe à chaleur de St-Martin sera à nouveau déplacée à la piscine. Une étude est lancée pour que l'hiver prochain on puisse acquérir une pompe à chaleur destinée uniquement à la piscine. La piscine est solidement entretenue, on investit beaucoup d'argent, tout se passe bien, même si l'on n'est jamais à l'abri et qu'on ne peut pas tout maîtriser. La commission a demandé des précisions, auxquelles elle peut répondre ce soir. Le service a vraiment pris le temps de préciser les raisons de ce poste et les conséquences de cet amendement. La piscine est l'installation de la ville la plus fréquentée (138'000 entrées en 2022). Fin 2019, un audit de l'association des piscines romandes et tessinoises a rappelé qu'il fallait, selon les normes, au minimum deux garde-bains en cas d'ouverture au public. Jusque-là, c'était effectivement du bricolage, non conforme à la loi sur le travail. En 2020 et 2021, il y a eu le Covid, donc la demande d'un 3^{ème} garde-bains n'était pas forcément pertinente. La situation est aujourd'hui revenue à la normale. Une nouvelle responsable a commencé cet automne, cela a permis de revoir ces dysfonctionnements et d'arriver aujourd'hui avec cette demande d'un EPT supplémentaire. Ce poste est principalement lié à l'hiver et au bassin intérieur (8 mois par année), puisqu'en été il y a un renfort avec les auxiliaires. Ce n'est donc pas totalement lié à la pataugeoire du Jardin Doret, même si la situation est aussi globale. Il faut faire la différence entre des auxiliaires qu'on va engager l'été pour surveiller les bassins, et les garde-bains qui sont engagés à l'année, mais qui ne font pas que surveiller les bassins. Ils ont aussi un travail de maintenance, d'entretien de la piscine, raison pour laquelle on ne peut pas juste prendre des auxiliaires. On a actuellement deux EPT, on a besoin d'un troisième garde-bains. En faisant preuve de souplesse et en utilisant aussi la nouvelle responsable comme surveillante, alors que ce n'est pas son rôle, on ne peut pas continuer comme cela pendant la saison hivernale sans fermer au public au minimum trois soirs par semaine et un jour de week-end. Il n'y aura effectivement pas mort d'homme si le Conseil refuse cet EPT, mais l'ouverture de la piscine sera nettement réduite. Cela entraîne des conséquences concrètes. Le but est aussi de pouvoir décharger un peu la nouvelle responsable pour qu'elle puisse travailler sur la rénovation de la piscine. On veut attaquer ce gros chantier, qui a été un peu mis sous la pile, mais pour cela on a besoin de gens qui puissent prendre en main ce dossier. Il n'y a pas de lien entre la dépense énergétique et le fait de refuser un garde-bains, puisque de toute manière la piscine est ouverte pendant la journée pour les clubs, les écoles. La piscine fait partie du programme scolaire, on ne peut pas la fermer comme ça une journée. Il n'y aurait donc pas une baisse de la dépense énergétique. Quant à l'idée de maintenir la piscine le plus longtemps possible, ce sont pas les personnes qui viennent nager les quelques soirs en plus et le jour du week-end qu'on fermerait qui font perdre à la piscine des années d'existence. Au contraire, parce qu'on pourra ainsi mettre plus de forces sur le projet de rénovation de Vevey-Corseaux-Plage. Elle encourage donc le Conseil à soutenir la création de ce poste.

M. M. Rizzello remarque que la commission des finances n'a pas eu connaissance de ces informations alors que cette question est revenue à plusieurs reprises. Il avait été mentionné la fermeture d'un, voire deux jours. Là, on passe à des fermetures partielles sur 4 jours ; cela change un peu le débat.

Mme L. Willommet se dit désolée de ne pas avoir communiqué ces chiffres plus tôt, mais cela répond à des questions précises formulées lors du dernier débat avec la commission des finances. Cet amendement avait été retiré, puis il a réapparu, d'où le fait que finalement elle a demandé une étude approfondie au service. Le nombre d'heures correspond plus ou moins à ce qui avait été annoncé en commission.

Au vote, cet amendement est refusé à une large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions).

Compte 253.3141.31	<u>Travaux d'entretien spéciaux</u> Proposition d'amendement à fr. 143'000.00 - COFI Mun
Compte 254.3141.31	<u>Travaux d'entretien spéciaux</u> Proposition d'amendement à fr. 193'000.00 - COFI
Compte 254.3141.31	<u>Travaux d'entretien spéciaux</u> Proposition d'amendement à fr. 93'000.00 - COFI Mun
Compte 256.3141.31	<u>Travaux d'entretien spéciaux</u> Proposition d'amendement à fr. 0.00 - COFI Mun
Compte 257.3141.31	<u>Travaux d'entretien spéciaux</u> Proposition d'amendement à fr. 116'000.00 - COFI Mun
Compte 275.3011	<u>Traitements du personnel</u> Proposition d'amendement à - 1 EPT - VL
Compte 275.3011	<u>Traitements du personnel</u> Proposition d'amendement à - 1 EPT - PLR
Compte 269.3141.31	<u>Travaux d'entretien spéciaux</u> Proposition d'amendement à fr. 60'000.00 - COFI Mun
Compte 270.3141.31	<u>Travaux d'entretien spéciaux</u> Proposition d'amendement à fr. 25'000.00 - COFI Mun
Compte 290.3141.31	<u>Travaux d'entretien spéciaux</u> Proposition d'amendement à fr. 71'000.00 - COFI Mun

M. M. Rizzello remarque qu'il ne s'agit que d'amendements proposés par la Municipalité. La commission des finances les a tous acceptés à l'unanimité. Il propose de les traiter en une seule fois.

M. S. Ansermet intervient concernant le compte 290.3141.31. Il s'agit d'un gros montant qui concerne des travaux spéciaux au théâtre. De quels travaux s'agit-il ? La Municipalité ne présente aucun argument et rien ne figure dans le rapport de la commission. Est-ce que cela a été fait en accord avec la direction du théâtre ?

M. P. Molliat, municipal, rappelle l'ensemble de la réflexion qui a mené la Municipalité à ces différents amendements. Il s'agit d'une part d'améliorer la marge d'autofinancement. Ces travaux n'ont pas de vocation énergétique ou sécuritaire. On a décidé d'investir un peu moins dans les travaux d'entretien, on reste dans la plage de 1% d'entretien. Gratter quelques-uns de ces travaux permet de libérer du temps pour avancer sur les investissements où l'on considère avoir plus d'impact énergétique et financier et d'améliorer substantiellement et structurellement aussi le budget.

M. P. Bertschy constate qu'effectivement cela améliore le budget, mais cela ne veut pas dire que ces travaux ne se feront pas ; la Municipalité reviendra juste avec des préavis. Dès lors, on ne prendra pas l'argent dans le porte-monnaie du budget, mais on empruntera pour réaliser ces travaux. Concrètement, pour les Veveysannes et Veveysans, c'est exactement la même chose.

M. S. Ansermet considère que cette diminution de fr. 50'000.-- est conséquente. Est-ce que cela a été fait en concertation avec la direction du théâtre ?

M. P. Bertschy indique qu'il n'est pas nécessaire de demander au théâtre puisque ces travaux sont prévus en 2023, pas par le biais du budget, mais par voie de préavis.

M. A. Gonthier rappelle que personne ne force les conseillers à accepter un préavis, pas plus que le budget d'ailleurs. Ce qui est faux, c'est de dire que cela ne se fera pas l'année prochaine par le budget, mais par un préavis. Pas forcément. Peut-être que le préavis proposera des choses différentes, que le Conseil refusera le préavis ou mettra d'autres priorités que ces travaux-là. Tout cela reste à définir. Cela risque fort aussi de figurer dans des crédits-cadre qui seront discutés, argumentés. Ce n'est donc pas juste une entourloupe. Cela permet juste de ne pas faire ces travaux de façon urgente, mais de mettre les forces de l'administration sur d'autres dossiers.

M. P. Molliat ajoute que la ligne dont on parle avait pour but de fixer des panneaux acoustiques dans le hall du théâtre, qu'on a donc décidé de reporter. L'ensemble de ces amendements ne vont pas apparaître tout à coup

dans un crédit-cadre. L'idée est mettre ce temps à disposition parce qu'on renonce pour l'instant à ces travaux sur des travaux de plus grande ampleur, à savoir la rénovation globale de nos immeubles locatifs. Ce transfert permettra de faire des économies d'énergie, d'adapter les loyers, de valoriser des surfaces qui actuellement ne le sont pas et qui devraient permettre d'améliorer structurellement le budget, au contraire de petits travaux d'entretien qui n'ont pas une plus-value financière. C'est une autre direction stratégique.

M. P. Bertschy rappelle que le budget, tout comme les préavis, est une autorisation de dépenser, pas une obligation. Visiblement, ces travaux d'entretien spéciaux n'étaient de toute manière pas prêts pour le début de l'année ; ils risquent donc tout simplement de ne pas se réaliser et c'est ainsi que la Municipalité arrivera à améliorer l'autofinancement.

M. S. Ansermet n'a toujours pas de réponse à la question de savoir quelle concertation il y a eu avec le théâtre. (Pas de réponse de la Municipalité)

Au vote, l'amendement au poste 290.3141.31 est accepté à la quasi-unanimité (une abstention). Les autres amendements sont acceptés en bloc à une très large majorité (deux abstentions).

M. le Syndic remarque que la commission des finances a proposé un amendement au compte 254.3141.31.

M. M. Rizzello rappelle qu'il y avait effectivement un double amendement sur ce compte, un de la Municipalité qui visait une réduction de fr. 40'000.-- et un de la commission des finances pour une augmentation de fr. 60'000.--. Cette augmentation concerne le Swissmedia Centre, avec la volonté de poser des compteurs électriques individuels pour chaque locataire et chaque étage. Cet amendement a été accepté à l'unanimité par la commission.

M. P. Bertschy ajoute que la commission des finances a appris que les locataires de Swissmedia Centre n'ont jamais payé leur électricité. Il est temps que cela change.

M. le Président ne remet pas cet amendement au vote. Étant donné l'heure tardive (23h50), il clôt la séance, non sans rappeler qu'il y a encore beaucoup de points à traiter, dont la culture qui risque de prendre un temps considérable. La séance du 15 décembre pourrait donc se terminer très tard. Merci de préparer les interventions et d'être brefs. Ne pas clore le budget mettrait la Municipalité et l'administration dans une situation très délicate. Il compte donc sur le Conseil pour avancer.

M. M. Bertholet s'excuse si son émotion a dépassé la capacité d'écoute de certains, mais parfois certains sujets tiennent à cœur. Si l'on ne finit pas le budget, n'est-il pas possible d'ajouter une séance avant la fin de l'année ?

M. le Président répond qu'il faudrait fixer une nouvelle séance de relevée, mais encore faudrait-il réunir le quorum, ce qui potentiellement sera très problématique.

(Séance du 15 décembre 2022)

M. le Président rappelle en préambule qu'il souhaite terminer l'examen du budget. Il donne quelques consignes pour la bonne tenue des débats et reprend l'étude de la brochure là où elle s'était arrêtée.

30. SERVICE DES BÂTIMENTS, DE LA GERANCE ET DE L'ENERGIE

Compte 2961.3180 Vignerons (y c. charges sociales)
Proposition d'amendement à fr. 210'200.00 - DA

M. P. Chiffelle constate que, depuis 1977, la Ville a dépensé environ fr. 25'000'000.-- en pure perte grâce aux vignobles qu'elle possède. Dans la frénésie d'économie qui semble mobiliser une partie de l'assemblée, il serait peut-être intéressant de se poser la question de savoir s'il est obligatoire de consacrer un demi-million de francs à subventionner la production de vin, et aujourd'hui de jus de raisin. Certes, des efforts ont été réalisés depuis le début de la législature puisque, pour la première fois depuis longtemps, le déficit global de ce secteur est de moins de fr. 500'000.--. Il avait imaginé proposer un amendement pour réduire d'un tiers les frais afférant aux vigneron. Il ne s'agit pas de s'en prendre à des personnes, mais il y a visiblement beaucoup de ménage à faire, notamment dans la manière dont on compte le loyer que les vigneron nous versent. Toutefois, dans un souci de pacification, il retire son amendement, tout en souhaitant vivement que la réflexion à ce propos se poursuive de manière sérieuse pour la fin de la législature.

35. SERVICE DE L'URBANISME ET MOBILITÉ

Compte 351.3011

Traitement du personnel

Proposition d'amendement à - 0.8 EPT - UDC

M. B. Schobinger précise que cet amendement touche également les comptes associés 3030, 3040 et 3050. Il propose de réduire ce poste de 0,8 EPT, soit une économie d'environ fr. 80'000.--. Le secteur demande 3,1 EPT, dont 1,2 pour la police des constructions. Avec l'augmentation des mises à l'enquête liées à la rénovation des bâtiments et la pose de panneaux solaires, ce n'est pas là qu'il propose de couper. En revanche, on a un chef de projets en urbanisme, un chef de projets paysage et un responsable du secteur mobilité pour 1,9 EPT. Certes, des projets sont annoncés et il faudra du personnel pour suivre ces dossiers. En revanche, la principale justification du chef de projets paysage a été qu'on en a besoin pour communiquer avec Travaux. On a vu aussi ces derniers temps différents aménagements se résumer à du marquage et des potelets, comme à l'avenue Paul-Cérésole, alors qu'on a dit que ces aménagements doivent être bien mieux traités. Sachant qu'on est dans un souci de rétablir le petit équilibre pour nos finances communales, il propose de ne pas accorder 1,9 EPT, mais 1,1 EPT, libre à la Municipalité de décider comment elle souhaite les affecter parmi ces trois postes. Rétablissons nos finances avant de développer davantage l'administration.

M. A. Dormond, municipal, pense que cet amendement est le meilleur mauvais amendement qu'il invite à ne pas soutenir. Comme expliqué à la commission des finances, le service de l'urbanisme et de la mobilité a vraiment réfléchi son organisation sur le long terme. Il a mis sur la table toutes les compétences internes et les différents objectifs (plan climat, programme de législature, plan directeur, futurs plans d'affectation). Un nombre très important de projets seront à mener dès l'année prochaine, qui demandent des compétences spécifiques supplémentaires. Pour ce qui est de la mobilité, on a actuellement 0,6 EPT, ce qui est totalement insuffisant pour traiter tous les sujets (stationnement, transport individuel motorisé, mobilité douce, etc.). Cette année, notre chargé de projets mobilité s'est concentré principalement sur des aménagements effectivement plutôt provisoires ; il a aussi énormément travaillé sur les questions de stationnement, mais on n'arrive pas à toucher tous les thèmes avec les EPT actuels. On ne peut pas dire que c'est pour des questions de communication qu'on engage un chargé de projets paysage. Actuellement, un chargé de projets paysage est en recrutement au secteur travaux, mais Urbanisme a également besoin de cette compétence. Pourquoi ? C'est en fait comme un architecte en bâtiments qui a des spécialisations. Certains sont plutôt spécialisés dans le projet, d'autres dans le suivi des travaux. C'est exactement la même chose ici ; cette compétence paysage manque pour pouvoir intégrer les projets d'espaces publics sur un angle paysager dès leur conception, pour accompagner les mandataires, mais aussi faire des petits projets à l'interne, évitant ainsi de déléguer un trop grand nombre de projets à l'externe, et pour faire ensuite le lien avec le secteur travaux qui suit la réalisation de ces projets. Cet EPT à Travaux ne suffira pas à traiter à la fois ce qui est de l'ordre de la planification, de l'urbanisme et des défis qu'ils ont à relever dans leur propre service. Concernant le chargé de projets en urbanisme, chacun sait qu'on est en train de réviser les différents plans d'affectation, qui demandent énormément de temps et sont plus complexes qu'on ne le pense. Un certain nombre de dossiers importants vont arriver via ces plans d'affectation et l'on doit vraiment les suivre avec le plus grand professionnalisme. La consigne donnée au service au début de l'année a vraiment été de réfléchir ces engagements sur le long terme ; il est donc exclu de revenir l'année prochaine ou d'ici la fin de la législature avec d'autres demandes d'EPT supplémentaires dans ce service. Il invite donc vivement le Conseil à refuser cet amendement.

M. B. Schobinger remarque qu'il y a d'un côté la volonté des services, de l'autre celle du Conseil qui doit équilibrer les finances. Sur le fond, c'est vrai qu'énormément de compétences sont nécessaires pour mener des projets. On engage aujourd'hui un chef de projets, demain peut-être faudra-t-il un dessinateur en génie civil. Le but n'est pas de créer un bureau d'ingénieurs à l'interne de la Ville. On peut aussi faire appel au secteur privé.

Mme E. Lopez invite vivement le Conseil à ne pas soutenir cet amendement. La mobilité, l'urbanisme sont des choses centrales si l'on veut d'une part mettre en œuvre le plan climat, d'autre part contribuer à avancer sur le chemin de la réduction des émissions de CO2. Les derniers chiffres publiés par le Canton montrent que la mobilité est un des domaines sur lequel on a vu une augmentation du pourcentage d'émissions de CO2 ; on a donc besoin de compétences si l'on veut travailler sérieusement là-dessus. On entend passablement, tant de la population qu'au sein du Conseil, de réclamations, d'idées ou de critiques par rapport aux thèmes de la circulation, des plans d'affectation ou de l'aménagement urbain ; c'est l'occasion de se donner les moyens de prendre vraiment ces problématiques à bras le corps et non pas se retrouver à devoir reporter des projets qu'on pourrait faire assez rapidement ou avec des choses qui sont bancales ou bricolées et sur lesquelles on devrait de toute façon revenir ensuite en réinvestissant des fonds.

M. V. Imhof, municipal, remarque que lorsqu'on refait des routes, qu'on continue à faire du séparatif, on a deux choix. Soit on ouvre juste pour poser les tuyaux et on goudronne, soit du moment où l'on ouvre on a une réflexion avec les autres services et on essaie de faire un aménagement plus large qui tient la route. Ce qui manque, c'est de pouvoir mettre ces petites choses sur le papier et ne pas sans arrêt mandater des bureaux externes.

Mme C. Gigon ajoute que le service de l'urbanisme et de la mobilité, au niveau des traitements du personnel, avec ce poste en plus, ne représente même pas 4x le traitement du personnel pour le cimetière et le centre funéraire et c'est exactement 4x le traitement du personnel pour La Cheneau ; ce service est donc assez peu doté. Lors de la présentation du plan climat, M. B. Schobinger a demandé que la Ville de ne dote pas de sociologues, mais bien d'ingénieurs pour mener le plan climat. C'est à son avis justement un des rôles de l'urbanisme et de la mobilité que de s'occuper de déployer notamment le plan climat.

Mme V. Zonca remarque qu'on nous parle d'un choix à faire pour équilibrer le budget. Mais ralentir les projets en cours ou limiter leur fonctionnement a aussi un impact sur les finances. Aujourd'hui, la Ville subventionne les privés pour qu'ils rénovent et améliorent le rendement énergétique de leurs propriétés. On a souvent entendu des plaintes sur la lenteur envers la police des constructions. Etant donné que la Ville se lance dans une rénovation importante de son bâti, ce qui est tout à fait en accord avec son plan climat et l'urgence climatique décrétée par le Conseil, un EPT supplémentaire n'est pas superflu. Dès lors, le groupe des Vert.e.s demande de ne pas accepter cet amendement.

M. A. Dormond ajoute que la volonté est évidemment de travailler avec le secteur privé, qui nous amène des compétences complémentaires. Mais pour donner des mandats au secteur privé, encore faut-il avoir des gens pour les suivre. Si on ne dispose pas de ces personnes, on devra tailler dans des projets importants et ce sont autant de mandats que l'on ne donnera pas dans le privé non plus.

M. B. Schobinger rappelle qu'il ne touche pas au poste de la police des constructions, justement pour que ces dossiers accélèrent. C'est sur les autres postes qu'il souhaite agir. Certes, la pollution due aux voitures a augmenté, mais il rejoint pour sa part la remarque faite par M. A. Gonthier lors de la dernière séance sur la taille des véhicules et leur poids qui augmentent chaque année, plutôt que leur nombre.

M. A. Gonthier remarque qu'on a eu tendance à simplifier l'aménagement de la ville et à le concevoir en fonction des personnes actives et des personnes qui roulent. Aujourd'hui, on de plus en plus le concevoir pour tout le monde, pour les personnes qui prennent de l'âge, pour les enfants. Les enfants des années 50 avaient la rue à eux, ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui. On devrait revenir un peu en arrière, mais tout cela n'est pas si simple. M. B. Schobinger se gausse des nécessités de coordination, pourtant il connaît très bien un récent manque de coordination : la place Orientale. Le service de l'urbanisme a fait un projet, qui visiblement n'a pas été réalisé exactement comme prévu. Malgré toute la bonne volonté des services, parfois des problèmes de mécompréhension surviennent, parce que les gens ne parlent pas forcément le même langage.

Mme J. Minacci se dit surprise de cet amendement. Nous sommes face à un enjeu majeur qui est l'adaptation au changement climatique, qui nécessite de réduire les vulnérabilités du territoire et de la population face aux conséquences des évolutions climatiques à venir. Il y a un enjeu de mise en œuvre du plan climat qui est extrêmement important et l'urbanisme en est une des pierres angulaires. Les enjeux liés au réchauffement climatique sont majeurs, il s'agit de transformer la ville pour l'adapter à cette crise qui est en cours et qui ira en s'amplifiant, de transformer la mobilité et se donner les moyens de construire une multimodalité cohérente qui permet de fluidifier les différents trajets au sein de la ville. Il y a un enjeu de végétaliser la ville, d'adapter les sols aux canicules ou encore aux intempéries. Elle rappelle un extrait du plan climat qui dit qu'on peut considérer le réchauffement climatique comme étant une crise majeure et fondamentale qui conditionne et aggrave le plus souvent les autres crises ; c'est pourquoi l'élaboration de mesures qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou améliorer la capacité d'adaptation aux conséquences des changements climatiques apporte souvent également des bénéfices vis-à-vis de ces autres crises. Elle invite donc à refuser cette proposition d'économie, qui créera une dette ailleurs et qui ne sera absolument pas bénéfique. L'aménagement des espaces publics, c'est aussi pour toute la population, tous les genres, les seniors, les enfants, les piétons, etc. ; ce ne sont pas seulement les arbres que l'on plante.

Mme S. Dohr indique que Vevey Libre ne souhaite pas non plus casser l'élan du service de l'urbanisme. Néanmoins, on a entendu que, jusqu'à la fin de la législature, ce service ne demandera aucun autre EPT. Certes, on vit dans une urgence climatique, mais ne tombons pas dans l'hystérie. Gardons les pieds sur terre, écoutons les habitants et travaillons avec les citoyens. Vevey Libre ira donc dans le sens de la Municipalité.

M. P.-A. Fürst remarque que le PLR ne demande pas de refuser ces EPT nécessaires à l'administration, mais de les reporter dans le temps. Il renvoie la Municipalité à son travail et lui demande de revenir avec un budget qui tient la route.

Au vote, cet amendement est refusé à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

Compte 351.3517 Participation déficit transports publics

M. J. Schüller indique que son intervention s'intègre parfaitement aux discussions de la semaine dernière sur le pourquoi nous sommes élus. Décroissance-Alternatives a un programme qu'il essaie autant que possible d'appliquer et ce compte en fait partie. Il a proposé en commission des finances un amendement qui visait une couverture totale des déficits en lien avec la ligne 202 des VMCV. Autrement dit, l'instauration de la gratuité des transports publics pour cette ligne 100% veveysanne ou presque. Cette mesure, qui selon les estimations des services communaux reviendrait à environ fr. 1'200'000.--, s'inscrit pleinement dans la direction écologique et sociale de la transformation de la ville en matière de mobilité et d'accès généralisé aux services de transport public. Si beaucoup de débats ont tourné autour de l'utilisation de la voiture ces derniers mois, il tient ce soir à réaffirmer le caractère profondément complémentaire de l'action climatique et celui du progrès social lorsqu'il est bien mené. Complémentaire, car la gratuité des transports s'inscrit comme une mesure qui reconnaît les contraintes multiples qui pèsent sur les individus en matière de mobilité. « Poser la voiture » ne doit pas être considéré comme un acte de vertu ou de morale écologique, mais s'inscrire dans une véritable transformation collective de la mobilité sur notre territoire. Complémentaire, car il doit permettre (à terme) aux travailleurs et travailleuses, aux gens de passage, aux touristes, et plus généralement aux personnes habituées des transports en commun, de diminuer véritablement le coût quotidien de leurs transports. Une perspective extrêmement intéressante si nous souhaitons diminuer l'utilisation sporadique de la voiture ou encore laisser la possibilité aux gens à faibles revenus de ne pas choisir, pour des raisons financières, entre la visite à un proche ou rester chez soi. Complémentaire enfin car bon nombre d'exemples, notamment venus d'Allemagne, montrent que la diminution du prix du ticket de transport a produit des effets massifs en matière de réduction des gaz à effet de serre et constitue aujourd'hui un outil fondamental de planification écologique. La gratuité est donc un outil essentiel pour appréhender sérieusement les crises que nous traversons et qui se renforcent à mesure de l'augmentation du prix des carburants et, plus généralement, de l'effritement des salaires réels en période d'inflation. Pourtant, au vu des perspectives financières du budget, cet amendement n'a pas réuni de majorité au sein de la commission des finances et des partis de ce Conseil. da. ne déposera donc pas d'amendement formel à ce sujet et sa priorité ira à la défense budgétaire des conditions de travail du personnel, des postes supplémentaires qui sont proposés et des subventions communales, notamment celles destinées à la culture. Il invite cependant l'ensemble des membres du Conseil et la Municipalité à considérer sérieusement l'objectif de la gratuité pleine et entière pour la législature qui vient.

M. P. Bertschy se dit quelque peu dérangé par le terme « gratuité ». Si l'on veut être sérieux, c'est lors du préavis sur le taux d'imposition qu'il faut intervenir pour financer cette mesure. 1,2 million représente un point d'impôts ; ce n'est pas gratuit.

Compte 351.3526 Contrôles des citernes et des sources de pollution par le SIGE

Proposition d'amendement à fr 64'700.00 - COFI Tech

Compte 351.3526.01 Participation AgloRivelac

Proposition d'amendement à fr. 85'200.00 - COFI Tech

M. M. Rizzello indique que le premier amendement est un amendement technique déposé par la Municipalité afin de réduire les charges du SIGE. Le 2^{ème} en revanche propose d'augmenter les charges de fr. 26'000.--.

Au vote, ces deux amendements sont acceptés en bloc à la quasi-unanimité (une abstention).

4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DES ESPACES VERTS ET DE L'ENTRETIENCompte 410.3113 Achat de matériel de fêtes

Proposition d'amendement à fr. 12'000.00 - Les Verts

M. C. Wahli rappelle que la commune dispose de matériel pour les manifestations, notamment des guirlandes qui sont prêtées régulièrement à de nombreuses manifestations qui se déroulent à Vevey et qui sont sérieusement abîmées, édentées, donc difficilement utilisables. Il est intervenu à plusieurs reprises auprès de la commune pour demander de remplacer ces guirlandes, sans succès, raison pour laquelle il propose de passer par la voie budgétaire en augmentant ce poste de fr. 2'000.--.

M. P. Bertschy se dit quelque peu ébahi par cet amendement. Le groupe des Vert.e.s dispose de deux représentants à la Municipalité, à qui il peut faire passer le message. Où va-t-on si l'on doit faire des amendements pour fr. 2'000.-- sur un budget aussi important que celui de Vevey ?

Un premier vote ne permet pas de dégager un résultat clair. Un comptage des voix montre que cet amendement est accepté par 40 voix contre 28 (13 abstentions).

Compte 411.3526	<u>Enlèvements et évacuation des débris flottants par le SIGE</u> Proposition d'amendement à fr. 50'900.00 - COFI Tech
Compte 420.3526	<u>Enlèvements et évacuation des déchets spéciaux par le SIGE</u> Proposition d'amendement à fr. 32'400.00 - COFI Tech

M. M. Rizzello propose de voter ces deux amendements techniques ensemble. La commission des finances les a acceptés tous les deux à l'unanimité.

Au vote, ces deux amendements sont acceptés en bloc à une très large majorité (quatre abstentions).

5. SERVICE DE LA FAMILLE, DE L'ÉDUCATION ET DU SPORT

Compte 526.3141.31	<u>Travaux d'entretien spéciaux</u> Proposition d'amendement à fr. 819'000.00 - COFI Mun
Compte 527.4362	<u>Remboursement de frais</u> Proposition d'amendement à fr. 235'800.00 - COFI Tech

M. M. Rizzello remarque que le premier amendement émane de la Municipalité, alors que le suivant est un amendement technique, raison pour laquelle il propose de les voter séparément. La commission des finances a accepté ces deux amendements à l'unanimité.

Au vote, ces deux amendements sont tour à tour acceptés à l'unanimité.

6. SECURITE

Compte 600.4232	<u>Recettes abonnements et tarif horaire parking Vieille-Ville</u> Proposition d'amendement à fr. 1'761'700.00 - PLR
Compte 600.4801	<u>Prélèvement s/fonds de réserve pour l'exploitation des parcomètres et la création de places de parc</u> Proposition d'amendement à fr. 100'000.00 - PLR

M. Ph. Herminjard constate que les recettes de parking ne sont pas négligeables à Vevey. Il rappelle qu'un comité citoyen a lancé une pétition intitulée « Stop à cette absurdité 7/7, jours fériés compris » à la suite de la décision unilatérale de la Municipalité de revoir les conditions de parking de la partie sud de la ville, prolongeant les heures payantes aux dimanches et jours fériés d'une part, et d'étendre l'obligation du disque aux dimanches et jours fériés dans les zones bleues d'autre part. De plus, ces dernières semaines, on a supprimé des zones bleues dans la zone sud-ouest de Vevey au profit de zones payantes et trébuchantes ; c'est dire si la guerre à la bagnole à Vevey se prolonge et ne semble pas près de s'arrêter. En quelques semaines seulement, le comité citoyen a récolté 3'623 signatures, démontrant la forte désapprobation de citoyens veveysans, mais aussi des communes voisines, vigoureusement opposés aux nouvelles mesures imposées par la Municipalité. Le succès de cette pétition a surpris beaucoup de monde. Des personnalités veveysanes, des élus et anciens élus au Conseil, mais également plusieurs anciens élus à la Municipalité n'ont pas hésité à désavouer les décisions municipales. C'est évidemment un message herculéen sur le plan politique concernant la politique menée à Vevey. La pétition a été remise en mains propres au syndic le 5 décembre dernier et il sera intéressant de voir quelle suite sera donnée à cette forte démonstration démocratique. Dans cette attente, on peut partir de l'hypothèse que les interdictions et obligations liées au parcage les dimanches et jours fériés soient retirées. Cela aura pour conséquences directes une baisse des recettes de parking dans la zone concernée. Dans cet objectif cohérent, il propose donc de baisser d'un montant de fr. 20'000.-- la ligne 600.4232. Le but n'étant pas de modifier le résultat du budget 2023, il propose de placer ces fr. 20'000.-- sur le compte 600.4801 « Prélèvement s/fonds de réserve pour l'exploitation des parcomètres et la création de places de parc » pour un montant arrêté à fr. 100'000.--. Ces deux amendements ont pour seule ambition de rester conséquents en matière de parking. Il remercie donc le Conseil pour le soutien qu'il voudra bien donner à cette proposition.

M. C. Toluoso comprend bien qu'on puisse faire feu de tout bois, surtout quand on n'est pas capable de récolter les signatures nécessaires à un référendum, et qu'on veuille en même temps priver la Ville de Vevey d'un revenu légitime, celui du stationnement sur son domaine public. Est-ce cohérent avec d'autres demandes émises par M. Ph. Herminjard et ses camarades ? Il se pose la question et ne se dit pas sûr que le débat sur cette pétition a vraiment lieu d'être lorsqu'on discute du budget de la Ville.

M. B. Schobinger partage les conclusions de la pétition, mais a l'impression que M. Ph. Herminjard se trompe de cible. Le compte 600.4232 concerne les recettes du parking Vieille Ville. Elles étaient très basses en 2021 à cause de la pandémie, elles reviennent aujourd'hui à un chiffre normal. Si l'on veut réduire le montant prélevé sur les parkings publics en surface, c'est sur notre participation à la charge nette de l'Association Sécurité Riviera qu'il faut agir en augmentant les charges vu qu'on a moins de recettes sur le stationnement. Il invite donc le Conseil à refuser techniquement cet amendement, même si sur le fond il paraît intéressant.

M. M. Rizzello rappelle que, lors de la première séance, plusieurs conseillers se sont plaints que les amendements n'étaient pas argumentés. Ici, on a une explication et une personne de la gauche qui prend la parole pour ridiculiser celle qui s'exprime, on a des prises de parole pour annoncer des non-amendements, etc. Un conseiller a fait une réflexion, il a souhaité mettre un cadre à son amendement ; la moindre des choses est de le respecter.

M. le Syndic indique que compenser fr. 20'000.-- au compte 600.4801 pour ne pas donner d'effet sur le budget n'est pas possible, parce que ce compte est lié au compte de charges 600.3143 – Entretien et renouvellement des horodateurs, sur lequel ces fr. 80'000.-- sont prélevés. Donc, si on augmente un compte, il faut augmenter l'autre du même montant. Cela ne change rien au résultat.

M. le Président demande à M. Ph. Herminjard s'il maintient son amendement.

M. Ph. Herminjard ne se dit pas comptable, mais maintient sa proposition sur le principe. Si la Municipalité trouve une solution technique qui tient la route pour enlever fr. 20'000.-- d'un côté et remettre de l'autre le même montant, il se dit partant.

M. A. Dormond ajoute que le tarif du parking Vieille Ville le dimanche a baissé (fr. 1.--/h au lieu de fr. 2.--/h). Cette augmentation de revenu est donc aussi liée au fait que, sur l'espace public, on va rester à fr. 2.--/heure, mais, en compensation, on a décidé de baisser le tarif horaire dans les parkings en ouvrage pour inciter les visiteurs et visiteuses à aller plutôt dans le parking Vieille Ville le dimanche. On table donc effectivement sur une augmentation de la fréquentation de ce parking le dimanche, mais sa tarification horaire a baissé.

M. le Syndic aimerait bien qu'on puisse systématiquement compenser chaque diminution de recettes. La situation serait bien plus confortable. Mais la Municipalité n'a malheureusement rien à proposer. Il comprend bien l'intention, qui est plus politique que financière, mais si le Conseil accepte cet amendement, les recettes du budget diminueront de fr. 20'000.--, sans possibilité de compenser par une diminution de charges ou une augmentation de revenus ailleurs.

M. Ph. Herminjard remarque que, par esprit positif, le PLR voulait faire les choses de manière équilibrée. Mais si c'est plus simple de diminuer, il maintient sa proposition de baisser les recettes de fr. 20'000.--. Elle est ciblée sur le parking Vieille Ville parce que c'est là que ces modifications des tarifs et cette politique de parking a été la plus forte ces derniers temps. Il retire donc sa proposition d'amendement concernant l'augmentation.

M. A. Gonthier rappelle que quelqu'un a dit un jour que « ce qui est gratuit ne vaut rien ». On devrait donc être content que les places de parc aient un prix pour qu'enfin elles valent quelque chose. Il comprend bien l'intention politique, mais faut-il vraiment refaire tout le débat sur le parcage à Vevey par le biais du budget, sachant que c'est une compétence strictement municipale ? Prélever sur les fonds pour la création de places de parc n'est pas possible, parce que ce fonds a des buts extrêmement précis. On arrive à le mettre à contribution pour les horodateurs, mais c'est l'extrême limite de ce que l'on peut prélever sur ce compte alimenté par l'obligation pour les constructeurs de nouveaux bâtiments de prévoir des places de parc. En acceptant l'amendement, on va arrêter de surtaxer en surface et évidemment que cela va conduire à une baisse des recettes dans les parkings intérieurs. Par sa proposition, M. Ph. Herminjard valide donc la stratégie de la Municipalité, qui est de rendre difficile le parcage en surface, notamment au sud de la ville, parce que des places sont disponibles dans les parkings en ouvrage. Il reste pour sa part convaincu que c'est juste de diminuer le parking en surface et de cacher les voitures dans les ouvrages déjà existants.

M. Ph. Herminjard constate qu'il a soit été mal entendu, soit mal compris. Son intention est simplement, sur la base de 3'623 signatures, de demander à la Municipalité de retirer les mesures qu'elle a prises il y a quelques mois, d'où sa demande de diminuer les recettes des parkings. (M. A. Gonthier lui rétorque que ce n'est pas le bon compte)

M. le Président clôt la discussion. Au vote, cet amendement est refusé à la majorité (quelques avis favorables et quelques abstentions).

7. SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE

Compte 760.3655.04 Fondation Le Relais
Proposition d'amendement à fr. 0.00 - COFI Tech

M. M. Rizzello indique que les chiffres fournis par le boursier communal contenaient une erreur. Ce compte n'a pas été pris en considération dans le calcul final, ce qui signifie que l'autofinancement mentionné dans le rapport de la commission passe de - fr. 166'100.-- à - fr. 114'500.--. C'est un détail, mais cela valait la peine de le mentionner dans la mesure où on se rapproche toujours un peu plus de 0. La commission des finances a accepté cet amendement technique à l'unanimité.

Au vote, cet amendement est accepté à la quasi-unanimité (une abstention).

8. SERVICE DE LA CULTURE

Compte 814.3652.10 Développement de projets de politique culturelle
Proposition d'amendement à fr. 15'000.00 - COFI

M. M. Rizzello indique que la commission des finances a accepté cet amendement par 6 voix pour, 6 contre et une abstention.

Mme A. Melchior, municipale, rappelle que cette ligne a été mise au budget en 2018 pour donner suite à la baisse du montant par habitant alloué au Fonds culturel Riviera. Ce principe est inscrit dans le rapport de la commission de gestion du Fonds culturel Riviera que le Conseil a validé la semaine dernière. Ce montant de fr. 48.--/habitant alloué à la culture était stable depuis la création du FCR en 2003, jusqu'en 2017. En 2018, ce montant est passé à fr. 46.50, toutes les communes membres s'engageant à réallouer la différence de fr. 1.50/habitant dans leur propre budget culturel respectif pour développer des projets qui relèvent de la politique culturelle. Ce montant est donc acquis, compensé par une baisse importante à l'époque sur la ligne du FCR. Il revient donc de plein droit à la culture et ne peut en aucun cas devenir un paramètre d'ajustement budgétaire. De plus, cette ligne, seule ligne qui n'est pas une ligne de subventions, avec le poste « Prestations de tiers », relève directement du fonctionnement du service de la culture. Elle est donc indispensable à assurer un fonctionnement minimum du service en ce qui concerne ses missions d'accompagnement et de mise en œuvre de la politique culturelle. Exemples de projets qui sont financés par cette ligne : portraits d'artistes veveysans et veveysannes en vidéos visibles sur le site culturevevey.ch et les réseaux sociaux, articles sur des thématiques « culture et société » mettant en valeur les projets et activités développées par les institutions et acteurs culturels veveysans, carte blanche à des photographes veveysans pour une exposition sous forme de galerie virtuelle (visible sur culturevevey.ch). Il est indispensable d'assurer un fonctionnement minimum au service. Dès lors, si le Conseil retranche fr. 25'000.--, cela signifie plus de la moitié de ressources en moins pour réaliser cette tâche qui est une des tâches principales du service. Elle invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

Au vote, cet amendement est refusé à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

Compte 814.3653 Aides et subventions à des manifestations culturelles
Proposition d'amendement à fr. 110'000.00 - UDC

M. B. Schobinger sait que son amendement sera refusé, mais il le dépose par principe. Ce compte sert à subventionner un certain nombre d'associations. Une fois que ces associations ont les reins solides, qu'elles ont montré qu'elles font du bon travail et qu'elles sont bien implantées à Vevey, elles obtiennent des lignes dédiées. Cette année, nous avons créé plusieurs lignes, pour un montant supérieur à fr. 20'000.--. Ce qui est mis d'un côté, il souhaite par principe le réduire de l'autre, non pas pour baisser l'offre culturelle, mais pour raison garder.

Mme A. Melchior remarque que M. B. Schobinger présente cette ligne comme quelque chose de mécanique entre les subventions ponctuelles et le fait d'être inscrit ensuite au budget. Cela arrive dans quelques cas, mais ce n'est pas une règle gravée dans le marbre. Cet amendement revient donc à diminuer concrètement des soutiens ponctuels pour des projets d'artistes veveysans. En 2021, le service a soutenu 73 projets. En 2022, il en a traité déjà une centaine. Ces subsides sont accordés sur des critères très stricts (domicile de l'association, projet, intérêt pour la ville, montant des charges artistiques, etc.). Il y a aussi une pondération entre les disciplines, les artistes, confirmés ou émergents. Un artiste peut effectivement bénéficier pendant plusieurs années d'un soutien ponctuel ; cela ne veut pas dire qu'il entre automatiquement ensuite dans les lignes budgétaires.

M. P. Chiffelle rappelle que Vevey a le grand privilège de bénéficier d'une vie culturelle aussi foisonnante que diversifiée, qui fait rayonner la ville loin alentour et ce serait mégoter sur quelque chose qui est une activité

fondamentale dans ce qu'est la Ville d'images que de renoncer à ce type de dépenses. N'oublions pas l'effet de levier qu'ont ces soutiens. Plus la vie culturelle est foisonnante et diverse, plus cela stimule la créativité et, à l'époque que nous vivons, c'est exactement le type d'activités en général très peu polluantes qu'il est nécessaire de soutenir, ce d'autant plus quand on a la chance depuis des siècles d'être un berceau de créateurs artistiques, littéraires, culturels, musicaux. Nous devons continuer à porter haut cette réputation et donc renoncer à amputer un peu mesquinement de fr. 20'000.--, que la Municipalité a très certainement soigneusement calculés.

M. T. Branquino remarque que « tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude » (Albert Camus). Beaucoup de personnes dans la salle n'ont certainement pas encore lu les récents rapports de la CORODIS, de la FCMA et PETZI et de Visarte concernant respectivement les arts de la scène, les musiques actuelles et les arts visuels, ni la synthèse des états généraux de la culture de notre ville (2017) ou suivi les récents sondages du Syndicat Suisse Romand du spectacle sur les heures grises (heures de travail non rémunérées) dans les milieux culturels. Le milieu culturel est le 3^{ème} plus précaire de Suisse selon l'OFS, les équipes artistiques vivent dans une précarité inquiétante pour la plupart, très peu ont accès à une retraite décente. Nous avons, à Vevey, le CEPV. La plupart des artistes qui sortiront de cette école ne seront pas artistes car, dans les métiers des arts visuels, personne n'est rémunéré pour la plupart des phases du travail créatif. Ces personnes cumuleront donc des emplois pour pouvoir pratiquer le métier pour lequel ils et elles ont été formés dans notre ville. N'est-ce pas absurde ? Une partie de l'hémicycle lui parlera certainement des associations sportives. Si l'on venait ici défendre une juste rétribution des professionnelles dans le sport et le soutien du milieu sportif dans les mêmes lignes de normes syndicales, de médiation à un public plus large que l'actuel et d'assainissement écologique des lieux et de la prestation, il serait la première personne à le soutenir. Il se dit en effet toujours sidéré de voir les conditions de travail de ses proches, professionnels ou semi professionnels dans le milieu sportif, et de voir à quel point la résilience face à des conditions salariales absurdes y est souvent plus présente que dans le milieu culturel. À l'heure de la crise climatique, personne ne jettera la pierre au milieu culturel. Il se sentirait personnellement plus rassuré par une augmentation du personnel dans les milieux des soins, du social, de la construction, de l'agriculture et de la culture que dans les multinationales, l'import-export, la vente d'assurances ou chez Uber. Sans compter que le public répond présent aux offres culturelles. Dans le cas qui nous occupe, le service de la culture a pu soutenir 73 projets sur 104 demandes, pour un montant de fr. 259'840.-- (sur un total de fr. 434'258.--), soit seulement 70% des projets et un peu moins de 60% de la somme totale sollicitée. Et l'on voudrait encore couper fr. 20'000.-- ; ce serait aussi maladroit que malvenu. Quel message enverrions-nous aux jeunes associations qui n'ont pas de ligne budgétaire et qui renouvellent notre paysage culturel en lui apportant le sang neuf qui permet à la culture de ne jamais s'embourber et de continuer cette émulation mutuelle entre nouvelles idées et projets bien implantés qui enrichit les œuvres et les esprits ?

Mme M. Ghorayeb indique qu'En Avant Vevey ne soutiendra pas cet amendement. Il considère que ces aides et subventions à des manifestations culturelles sont déjà insuffisantes par rapport aux besoins de la ville de Vevey, mais puisque nous sommes dans une situation où nous devons faire preuve de quelque peu de parcimonie, il ne proposera pas d'augmenter cette ligne au budget, non sans préciser qu'il serait intéressant de l'augmenter dans les années à venir. Cette ligne ne concerne pas uniquement les nouvelles associations, elle sert surtout pour des projets culturels qui peuvent avoir lieu grâce à cette ligne et qui sont une promesse pour de nouvelles propositions innovantes qui feront la diversité et la fraîcheur de notre agenda culturel.

Mme S. Dohr rejoint les propos de ses collègues de gauche et du centre. Les associations avec des projets ponctuels sont à soutenir. Vevey Libre a développé une interpellation concernant le Festival local, manifestation qui aujourd'hui n'a plus de ligne au budget. Ce festival de musique électronique reviendra, des gens sont déjà en train de travailler dessus. Elle ne peut donc que demander au Conseil de soutenir cette ligne au budget.

Mme M. Houriet rappelle que le secteur de la culture (comme d'autres secteurs) a vécu une situation catastrophique en raison de la pandémie. La branche n'a pas encore eu le temps de reprendre son souffle que déjà une nouvelle crise arrive, avec une inflation qui touche de plein fouet tout ce secteur. Les prix de la matière première pour la construction d'un décor, d'une œuvre, de la communication imprimée, etc. ont pris l'ascenseur. Tout cela sans parler des salaires des équipes artistiques qui étaient déjà bas, mais qui ne seront, c'est certain, pas indexés, ce qui mènera à une situation encore plus précaire qu'aujourd'hui. Le Conseil avait compris l'importance de la situation en soutenant le secteur durant la pandémie ; cette crise n'est pas encore terminée dans le secteur culturel et les effets se répercutent toujours sur des saisons théâtrales, des concerts, des expositions, etc. Ne gâchons pas aujourd'hui le soutien que nous avons pu fournir à l'époque, ne nous désolidarisons pas d'une aide que nous avons réussi à apporter. Couper dans les dépenses culturelles, c'est un peu comme s'acharner sur les survivantes et survivants. Notre vie culturelle est riche et très appréciée dans notre ville et s'exporte avec brio dans toute la Suisse. La culture est un échelon de notre économie locale. Les événements que nous portons attirent le tourisme. Loin d'être exhaustive, tant l'offre culturelle veveysane est fructueuse, l'apport d'événements comme les « Lignes Ouvertes » proposées par le Théâtre du Reflet sur la place du Marché ou le Festival Images est remarquable. Tâchons de maintenir ce rayonnement, donnons à notre culture locale les moyens de survivre, à défaut de s'épanouir, sur l'année 2023. La culture est nécessaire, nous l'avons toutes et tous remarqué durant

ces deux dernières années. Le parti socialiste soutiendra donc le budget culturel proposé et les amendements qui tendent à augmenter ce budget culturel. Pour une fois qu'une augmentation de budget pour la culture semble mettre tous les milieux (culturel, économique, hôtelier, etc.) d'accord, elle regrette pour sa part que les arguments des hôteliers n'aient pas été développés concernant la Fondation Images.

Au vote, cet amendement est refusé à une très large majorité (quelques avis favorables et un certain nombre d'abstentions).

Compte 814.3653.41 Fondation Vevey Ville d'Images
Proposition d'amendement à fr. 415'000.00 – COFI

M. M. Rizzello indique que la commission des finances a accepté cet amendement par 7 voix pour, 4 contre et deux abstentions.

M. P. Bertschy relève qu'une fois n'est pas coutume, le PLR n'est de loin pas unanime. Pour sa part, il a changé d'avis par rapport à son vote en commission des finances. Il a eu une discussion avec M. S. Stoll, qui lui a donné quelques arguments qui lui ont fait comprendre que cette manifestation particulièrement a besoin d'une augmentation de soutien. Plus de 200 personnes montent ce festival. Pendant qu'elles travaillent de 3 à 6 mois, elles dorment, consomment, paient leurs impôts à la source à Vevey. Ce sont des dizaines de milliers de personnes qui viennent durant le festival, qui consomment aussi bien à Vevey que dans la région. Les directrices et directeurs des musées de notre ville confirment que, lors de cette manifestation, le nombre d'entrées dans ces institutions explose, y compris le Musée historique de Vevey, et c'est réjouissant. Les dix personnes qui travaillent pour la Fondation Images gagnent environ fr. 5'000.-- par mois sur 12 mois, sans 13^{ème} salaire. Ces personnes n'ont reçu aucune augmentation depuis la création du festival. La dernière revalorisation de la subvention remonte à onze ans. L'augmentation proposée peut donc être considérée comme une petite compensation de l'augmentation du coût de la vie. Elle est également destinée, pour environ fr. 15'000.--, à L'Appartement, qui se trouve dans la gare et qui souhaite présenter davantage d'expositions. Grâce à cette augmentation, la fondation compte trouver fr. 200'000.-- auprès de l'économie privée. Il encourage donc le Conseil à octroyer cette augmentation de subvention.

Mme H. Gandar remarque que les petits ruisseaux font les grandes rivières, sachant que notre grand Festival Images a des soutiens, mais que toutes les autres associations culturelles en ont également besoin. Elle rappelle que le Festival Images est une manifestation qui fait largement rayonner Vevey et dont toute la ville profite. La subvention accordée par Vevey n'a pas augmenté depuis 2016, alors que la fréquentation du festival a plus que doublé, passant de 100'000 entrées en 2014 à 250'000 en 2022. Faut-il rappeler à quel point cet événement ruisselle sur le reste de la commune et, plus largement, de la région ? Au-delà de son aspect culturel en tant qu'activité et loisir, la culture construit le patrimoine de demain, sous couvert qu'une forme d'autorité, par exemple ce Conseil, en reconnaisse le processus de mise en valeur du présent et du commun. En faisant découvrir des œuvres internationalement reconnues dans tous les recoins de la ville, Images met également en avant la richesse, la diversité et la spécificité de Vevey. Ce festival est entièrement gratuit, accessible et construit sur un principe de déambulation qui, en plus de favoriser la mobilité douce, invite le public à flâner en ville et s'arrêter en terrasse ou dans les commerces veveysans. Nous sommes tous et toutes témoins de l'animation qui règne à Vevey pendant les trois semaines du festival. À l'heure où la flânerie est de moins en moins permise, où les achats se font de plus en plus en ligne, nos commerces profitent de la formidable attraction qu'est ce festival. De plus, contrairement à beaucoup de manifestations dont les recettes de bar sont une source de revenus internalisée, Images fait profiter à tous nos bars et restaurants de sa popularité. Elle n'est certainement pas la seule à voir des amis et amies de toute la Suisse qui se déplacent jusqu'à Vevey, notamment grâce à Images, et s'émerveillent de ce que la ville a à offrir. La culture est un excellent levier pour le tourisme et l'économie de proximité. Certains de ces arguments parleront sans doute davantage à une partie de l'assemblée, mais, plus globalement, n'est-ce pas là des aspects qui nous rassemblent ? Cette augmentation du subventionnement ne fait en réalité que rééquilibrer la répartition du financement de la fondation afin de maintenir la même proportion entre les quatre piliers que la composent. La part du parapublic et du sponsoring a déjà augmenté dans le budget de la manifestation pour l'édition passée. De plus, un soutien de la Ville devrait également inciter le Canton à augmenter le sien. L'augmentation de ce soutien ne vise pas à encore augmenter le nombre de projets ou la taille de son activité, mais bien à répondre à la popularité avérée et croissante de la manifestation. Ce nouveau budget servirait par exemple notamment à rémunérer plus dignement les artistes grâce auxquels il existe. On peut ajouter la dynamique positive que le festival apporte au milieu culturel veveysan dans son ensemble. La réussite des uns doit faire la réussite des autres. Un soutien à Images va de pair avec un soutien aux petites et moyennes associations culturelles. Vevey a la chance d'avoir un microcosme extrêmement créatif, ce serait inopportun aujourd'hui d'y donner un signal négatif. D'autres communes semblent avoir déjà fait quelques appels du pied à Images, conscientes de la richesse et des retombées que cette manifestation apporte à une région. N'oublions pas cette richesse et ne risquons pas de la voir filer ailleurs, en réaffirmant clairement notre soutien à cette manifestation et à sa place dans notre commune. Il semble que tous les bords politiques souhaitent faire rayonner Vevey, en la faisant vivre et en mettant en avant ses spécificités et son bon vivre. Soutenir et reconnaître

les activités qui participent activement aujourd'hui à créer ce qui peu à peu constitue notre identité, notre image, paraît essentiel. Elle invite donc à voter pour cette augmentation de fr. 90'000.-- de la Ville au Festival Images.

Mme D. von Gunten indique que le groupe des Vert.e.s est uni dans l'importance du Festival Images. Cet événement fait rayonner la cité au niveau du canton, du pays et à l'international. De même pour L'Appartement, lieu particulier à Vevey, et qui permet de faire un peu de culture juste sur le moment ; c'est vraiment quelque chose d'agréable qu'on ne trouve pas dans les autres villes. Mais dans le contexte financier difficile, avec une marge d'autofinancement négative, le moment ne semble pas vraiment opportun pour une augmentation aussi massive des subventions, d'autant plus qu'on vient de demander un effort important aux employés de l'administration. Les Vert.e.s ont à cœur de soutenir la culture, les excellentes actions de la Municipalité dans ce domaine, mais la taille du soutien les a fait hésiter et donc décider de laisser la liberté de vote sur cet amendement.

Mme S. Dohr rappelle que le concept de Vevey Village d'images résulte de l'effondrement économique de notre cité il y a 30 ans. À l'époque, la Municipalité et le Conseil communal ont pris la sage décision de se lancer dans la direction de défendre l'art de l'image. Le premier festival a eu lieu il y a 27 ans. Aujourd'hui, une fondation organise une biennale qui est hautement importante, qui effectivement rayonne dans le monde entier, qui met l'accent sur la qualité des photos, ce qui est cher à son cœur parce qu'aujourd'hui, c'est un art qui se perd. L'Appartement propose également un travail merveilleux. Mais on rentre dans une année dite de sobriété ; 2023 est une année difficile pour tout le monde. Vevey Libre suivra donc la commission des finances. Passons l'année avec la sobriété que l'on demande aussi à nos employés communaux et rediscutons ce point l'année prochaine,

M. B. Schobinger ajoute qu'une augmentation de fr. 90'000.-- paraît beaucoup trop importante compte tenu de la situation financière et des efforts à faire pour notre ville, même s'il rejoint les avis sur la qualité du travail fourni par cette fondation et son rayonnement pour notre ville. Le but n'est pas de couler la manifestation, mais depuis qu'il siège au Conseil, cette subvention a triplé, ou en tout cas doublé. Attention donc à ne pas en faire quelque chose de trop gros ou, si cela devient beaucoup plus important, à demander aussi une aide aux autres communes, chose qu'elles font sûrement déjà.

Mme M. Ghorayeb indique qu'En Avant Vevey, conscient des retombées économiques que cela engendre, soutient le travail effectué par la Fondation Vevey ville d'Images. Mais compte tenu de la situation actuelle, il ne souhaite pas octroyer de montant supplémentaire aux aides financières déjà existantes. La fondation propose un très beau festival tous les deux ans, qui n'a pas besoin d'être encore plus grand qu'il ne l'est déjà. Laissons la place à d'autres associations, d'autres événements, ne monopolisons pas un trop grand pourcentage des subventions culturelles pour un seul acteur. Si L'Appartement à la gare est une réussite, elle ne se dit pas convaincue par le fait que cet espace soit géré par la fondation. Celle-ci est censée mettre sur pieds un festival bisannuel temporaire, qui existe sur un mois puis disparaît pendant deux ans. Peut-être est-ce là toute la poésie et le principe même d'un festival : une essence légère et ponctuelle qui va et qui vient.

M. V. Matthys remarque que tout le monde se gausse de Vevey Ville d'images. Mais est-ce tous les deux ans, ou en continu ? L'Appartement permet de garder et de mériter cette appellation de ville d'images sur les deux années, et non pas pendant un mois tous les deux ans. Dans le procès-verbal de la commission des finances, on apprend qu'une subvention supplémentaire à hauteur de fr. 150'000.-- pour l'espace d'exposition à la gare de Vevey a été évoquée. La commune a décidé d'augmenter la subvention de fr. 90'000.--. Le montant que la Municipalité propose est donc déjà inférieur à ce qui était demandé et il ne peut donc qu'inviter le Conseil à refuser cet amendement. Vevey Ville d'Images doit l'être 365 jours par an, année après année, et non pas une fois tous les deux ans.

M. F. Vallotton souligne que près de fr. 400'000.-- de travaux ont été réalisés dans L'Appartement, entièrement financés par la Fondation Images. Ils ont réussi à diviser le loyer par 5 (de fr. 500.--/m² à fr. 100.--/m²). Dans aucune autre gare en Suisse on trouve un tel prix et on a la chance d'avoir cet appartement à cet endroit grâce aussi à cette négociation de loyer. La majorité des subventionnements privés ne financent pas les salaires ; c'est donc à nous de jouer maintenant pour leur offrir la possibilité de gérer cette structure à l'année.

Mme A. Melchior précise que cette demande vise bien à financer les activités 2023 de L'Appartement et à pérenniser ce soutien. La création de cet appartement n'a bénéficié d'aucun subside communal, tout a été fait à partir des fonds de la Fondation Vevey d'Images. Ce qui est important, c'est toujours le principe de subsidiarité. Si la commune participe aujourd'hui à hauteur de fr. 90'000.-- pour L'Appartement, le festival pourra aller trouver une, deux, voire trois fois plus auprès d'autres collectivités publiques, institutions privées, etc. C'est toujours le levier communal qui déclenche les autres sources de financement. Cet espace permanent résulte d'une demande réitérée depuis plus de six ans par les milieux économiques, touristiques et hôteliers pour qu'Images ait une présence à l'année. Le service de la culture s'est activement engagé auprès de la fondation pour l'ouverture de L'Appartement, qui privilégie la visibilité du label Vevey Ville d'Images à l'année, dans un lieu exceptionnel, premier lieu culturel dans une gare en Suisse. Elle souligne la négociation incroyable que la direction d'Images a conclue avec les CFF afin de réduire le montant du loyer à 1/5 de ce qui se fait normalement dans ce type

d'espace. On peut donc voir à quel point la direction et les collaborateurs d'Images cherchent des sources de financement et négocient toujours afin d'avoir les coûts les moins élevés par rapport à leurs activités. L'Appartement a ouvert en septembre 2021. À ce jour, 30'000 personnes ont franchi le seuil de cette structure, sur quatre expositions. Il y a donc un intérêt du public pour ce lieu dédié à l'image et à la photographie. Ce serait dommage de renoncer à cet espace, trait d'union entre deux éditions du festival et qui permet au label Ville d'Images de vivre 365 jours par année. La fondation a financé L'Appartement la première année, mais elle ne pourra à l'avenir plus absorber les coûts d'exploitation de ce nouveau lieu. D'où cette demande de supplément initialement de fr. 150'000.--, que la Municipalité a décidé de réduire à fr. 90'000.--. Faire vivre ce lieu est vraiment un enjeu important pour la ville et pour la culture.

M. le Syndic ajoute que ces besoins supplémentaires ne visent pas à augmenter le lieu d'exposition, la durée ou la fréquence de la manifestation, mais surtout à pouvoir mettre plus de moyens dans la médiation culturelle par exemple. En 2022, un nombre record de classes ont visité le festival Images. Il y a eu aussi beaucoup plus de demandes pour des visites guidées, que ce soit d'entreprises ou d'acteurs économiques. En matière de communication aussi, il y a beaucoup plus de sollicitations ; on l'a vu avec le dossier de presse et tous les articles parus dans la presse locale, mais aussi internationale. Tous cela demande des moyens supplémentaires, sans pour autant que la manifestation grandisse, mais parce qu'elle a énormément de succès populaire et de plus en plus de visiteurs. En augmentant cette subvention de fr. 90'000.--, on garde l'équilibre entre les différents piliers de subvention puisque d'autres acteurs, dans le privé et le parapublic, ont déjà augmenté leur soutien. Certes, le Canton pour l'instant n'a pas changé son aide, mais on estime qu'au terme de la convention, il y aura des axes de négociation importants. Cette manifestation est à la fois un événement international, mais qui plaît aussi aux gens d'ici, qui permet de découvrir des lieux qu'on ne connaît pas même si l'on vit depuis longtemps à Vevey. Ce rayonnement est aussi important. Preuve en est que, pour une manifestation de cette ampleur, la Municipalité ne reçoit pas de plaintes. C'est donc certainement un gage du succès qu'a cette manifestation pour les gens d'ici. Il invite donc le Conseil à refuser l'amendement proposé.

Au vote, cet amendement est refusé à la majorité (quelques avis favorables et un certain nombre d'abstentions)

Compte 814.3653.43 Dansomètre
Proposition d'amendement à fr. 14'500.00 - DA

Mme H. Foster rappelle que le Dansomètre est un espace de création et de recherche dédié à la danse contemporaine situé dans l'ancienne salle de rythmique de l'école de l'Athénée derrière la place Robin. Ce lieu vient d'être transformé avec l'apport financier de la Confédération et du Canton dans le but d'en faire un espace d'accueil et de diffusion artistique de grande qualité ouvert au public. Les travaux viennent de se terminer, la salle est prête à accueillir du monde, les artistes aussi, et il s'agit ici et maintenant de rendre les accueils de public possibles. Devrait-on demander à ces professionnels de faire du bénévolat pour accueillir les Veveysans ? Des compagnies prometteuses et reconnues internationalement y viennent déjà en résidence et travaillent à la mise en commun de savoirs et de connaissances. La direction artistique du Dansomètre est confiée à Jasmine Morand, qui est à la tête de la compagnie Prototypes Statuts, compagnie internationalement reconnue qui éclabousse son talent dans le quartier, mais qui fait aussi rayonner le nom de Vevey loin à la ronde. Un lieu donc pour rendre accessibles la danse contemporaine de grande qualité et une compagnie qui cartonne. Un lieu qui cartonnera aussi, c'est sûr. Donnons-nous les moyens de leurs ambitions. Les services de la culture de Vevey ont su voir ce talent depuis 2010 déjà en mettant à disposition les locaux du Verger 10, puis de l'Athénée. Bravo à ces dénicheurs de talent d'avoir permis au Dansomètre de nous les exprimer depuis. Continuons donc de suivre ce fil rouge et d'encourager ces échanges formateurs, nourriciers et vitaux pour les artistes, qu'ils puissent nous transmettre, nous faire vibrer, réfléchir et peut-être même danser avec comme musique de fond le nom de Vevey.

Un premier vote ne permet pas de déterminer un résultat clair. Un comptage des voix montre que cet amendement est refusé par 41 contre 34 (12 abstentions).

Compte 814.3653.74 Subvention Association veveysanne pour le logement des acteurs culturels (AVLAC)
Proposition d'amendement à fr. 20'000.00 - COFI

M. M. Rizzello indique que la commission des finances propose une augmentation des charges de fr. 15'000.--. La commission a accepté cet amendement par 5 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.

M. T. Branquino remarque qu'en pages 86 et 156 de la synthèse des états généraux de la culture de 2017, il ressort, dans les mesures importantes : trouver des logements pour les artistes. Vevey a la chance d'avoir trois lieux de création et donc de résidence dans les arts vivants (l'Oriental, le Pantographe et le Dansomètre) un lieu qui accueille des résidences dans les musiques actuelles (Le Rocking Chair), plusieurs festivals (Nox Orae, Festival Images, le festival du Bout du Monde, les Artistes de rues, etc.) qui contribuent au rayonnement culturel de notre ville, dans laquelle sont créées nombre d'œuvres qui prennent leur envol par-delà les frontières de notre ville ou viennent y

séjourner un temps. En 2017, on relevait déjà le manque de logements pour ces personnes qui viennent s'inspirer, créer ou participer à l'enrichissement culturel commun dans notre ville. L'AVLAC met à disposition d'artistes en résidence à Vevey, des monteurs et monteuses d'images, des artistes de festivals, un demi-douzaine de chambres à des tarifs défiant toute concurrence afin d'être accessible aux bourses de production qui sont souvent très limitées. Cette offre est une aubaine. Une association s'occupe de gérer un point noir dans le circuit des productions culturelles veveysannes, point noir que la Ville n'a pas su combler jusqu'ici et que cette association propose de combler pour un montant franchement peu élevé pour le service rendu. Il serait passablement malvenu de tuer cette initiative dans l'œuf en refusant de la soutenir à la hauteur qu'elle demande pour simplement survivre et assurer ce service. Ce n'est pas non plus d'une concurrence déloyale à l'hôtellerie. En effet, nombre de productions et d'artistes qui viennent ponctuellement à Vevey continuent d'être logés dans les hôtels locaux pour 1-2 nuitée, mais aucune structure culturelle n'a les moyens de loger des artistes en résidence entre une semaine et un mois dans un hôtel. Cette zone d'ombre est parfaitement comblée par l'AVLAC, qu'il propose de soutenir sans hésiter.

Au vote, cet amendement est accepté à une très large majorité (un certain nombre d'abstentions).

Compte 8202

Musée Jenisch

M. J. Christen rappelle que Vevey Libre est intervenu à plusieurs reprises ces dernières années, avec le soutien d'autres partis, pour s'inquiéter du coût de fonctionnement du Musée Jenisch et du Cabinet des estampes et de l'insuffisance de soutien cantonal. La Municipalité s'était engagée à renégocier la convention qui venait à échéance fin 2020. Faute de nouvelles, M. M. Bertschy a relancé la Municipalité début octobre 2021. La réponse avait été qu'une séance était programmée le 13 octobre 2021 et que la Municipalité allait évaluer les possibilités d'augmentation de la participation du Canton. Mme A. Melchior avait conclu en disant qu'une communication serait faite au Conseil communal. Cela fait plus d'un an et nous sommes sans nouvelles de la Municipalité au sujet des négociations avec leurs Excellences de Lausanne. Seule information, un communiqué de presse il y a quelques jours faisant état d'une autonomisation du musée par la création prochaine d'une fondation, ce qui ne semble a priori pas une mauvaise idée, qui semble avoir mûri, puisqu'elle avait déjà été évoquée par le municipal Étienne Rivier. Il ne faut toutefois pas en attendre des miracles lorsqu'on voit ce à quoi a abouti le transfert de la Salle del Castillo à la Fondation des arts et spectacles. Face à une augmentation des dépenses au budget 2023, Vevey Libre avait déposé des amendements, finalement retirés, le syndic ayant expliqué que les demandes supplémentaires étaient toutes autofinancées par le Canton, la Confédération ou un fonds affecté. Il attend toutefois de la Municipalité qu'elle nous informe du résultat de ses démarches.

Mme A. Melchior répond qu'une rencontre a bien eu lieu avec les autorités cantonales au début de l'automne, soit avant que le projet d'une éventuelle autonomisation du Musée Jenisch ne soit communiqué. Nous avons obtenu du Canton une subvention supplémentaire de fr. 30'000.-- pour le Cabinet cantonal des estampes, montant qui sera dédié à des acquisitions. Vevey Libre avait prévu de déposer un amendement concernant la remise à jour et l'acquisition de nouveaux logiciels pour le musée. C'est quelque chose de fondamental en 2023 et ce montant sera financé de la manière suivante : fr. 54'000.-- prélevés du fonds AMZT, fr. 33'500.-- de l'Office fédéral de la culture, fr. 45'000.-- du service des affaires culturelles du Canton et fr. 1'000.-- de Retraites Populaires. Reste donc à la charge de la Ville fr. 1'200.--. C'est tout ce qu'elle peut dire pour l'instant par rapport à la participation supplémentaire du Canton. Il faut maintenant entamer les démarches pour l'autonomisation du musée et voir à quoi elles aboutissent.

M. J. Christen remarque que sa question ne portait pas sur les négociations récentes liées à un projet nouveau qui est autofinancé, mais sur les négociations qui datent du 13 octobre 2021 pour donner suite à l'intervention de M. M. Bertschy. Quel en a été le résultat ?

Mme A. Melchior répète que le Canton alloue fr. 30'000.-- supplémentaires sur le budget du Cabinet cantonal des estampes dédiés à des acquisitions d'œuvres. Nous avons aussi obtenu fr. 45'000.-- supplémentaires du SERAC en soutien ponctuel pour l'acquisition et la remise à jour de logiciels.

M. S. Molliat constate que tout ce qui a été négocié n'a servi à rien, parce que fr. 30'000.-- par rapport au budget du musée ne représentent pas grand-chose.

Mme A. Melchior confirme que le Canton a alloué fr. 30'000.-- supplémentaires pour des acquisitions et un soutien ponctuel de fr. 45'000.-- pour la remise à jour de l'informatique.

M. le Syndic ajoute que la Municipalité avait prévu de communiquer sur ces soutiens ponctuels obtenus du Canton, mais elle a retenu l'information dès lors qu'elle a décidé de lancer une étude en vue de la création d'une autre entité, parce que cela faisait un peu dissonance par rapport à ce qu'elle était en train de faire. On est en train de choisir un mandataire pour nous accompagner dans cette étude et former un groupe participatif avec tous les partenaires impliqués dans le fonctionnement du Musée Jenisch, la Ville, le Canton, les collaborateurs ou les

différents fonds déposants. Ces négociations seront remises sur la table, mais sous une forme différente. Mais aujourd'hui, il n'y a pas plus à répondre qu'effectivement tout ce qui a été obtenu pour l'instant du Canton, ce sont des soutiens ponctuels dans le cadre de projets d'acquisitions ou de MuseumPlus.

M. M. Bertschy rappelle que le Conseil avait demandé à la Municipalité d'aller dans le sens d'une renégociation de la convention avec le Canton à propos du Cabinet cantonal des estampes. Ce qu'elle nous dit en substance, c'est que le Canton a décidé de mettre fr. 30'000.-- pour acheter de nouvelles estampes, dont la gestion sera ensuite à la charge de la Commune. Quand on voit le pourcentage que représente ce cabinet par rapport au budget global de la culture, il ne peut qu'inciter la Municipalité à faire perdurer les négociations dans le sens d'une meilleure répartition des charges avec le Canton.

M. J.-M. Roduit demande si c'est le Canton qui suggère à la Municipalité l'étude de cette nouvelle organisation ou si cette démarche vient de la Municipalité.

M. le Syndic répond que cette démarche émane de la Municipalité.

Compte 82021.4392	<u>Finances d'entrées</u> Proposition d'amendement à fr. 0.00 - DA
Compte 82031.4392	<u>Finances d'entrées</u> Proposition d'amendement à fr. 0.00 - DA
Compte 82041.4392	<u>Finances d'entrées</u> Proposition d'amendement à fr. 0.00 - DA
Compte 8205.4392	<u>Finances d'entrées</u> Proposition d'amendement à fr. 0.00 - DA

M. P. Chiffelle indique que ces quatre amendements ont une cohérence ; il est donc inutile de les voter séparément. Son propos est d'amender chaque fois les recettes des finances d'entrées de nos musées. L'année dernière, il avait proposé d'octroyer une subvention supplémentaire de fr. 100'000.-- à Images. Le Conseil l'avait refusée ; il l'a acceptée cette année. La Municipalité a déjà franchi un premier pas dans le sens des préoccupations qu'il avait aussi exprimées l'année dernière, en rendant l'accès à la bibliothèque gratuit. Il s'agit maintenant de faire un pas de plus. Il ne demande pas d'argent supplémentaire, mais d'en recevoir un peu moins, pour un montant qui est dérisoire par rapport au budget des musées, puisque la totalité des finances d'entrées de ces quatre comptes représente fr. 47'000.--. La force symbolique d'une gratuité qui serait décidée par le Conseil est dans la droite ligne de la politique culturelle que la nouvelle Municipalité semble vouloir continuer à mettre en œuvre. Une bonne partie de l'attractivité et de la popularité du Festival Images résulte du fait que non seulement le festival, qui se répand dans toute la ville tous les deux ans, est entièrement gratuit, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, mais aussi que L'Appartement et les expositions qui s'y déroulent sont également gratuites. Avoir une ville qui crée une interface totalement ouverte sur l'accès à la culture est important. Très souvent, l'obstacle financier, même si la finance d'entrée est modeste, constitue un obstacle pour beaucoup de gens ; on fait ainsi un investissement dans la culture de toutes les générations futures pour finalement très peu d'argent. Cet amendement permet aussi de stimuler la Municipalité à réfléchir peut-être à une autre manière d'y donner suite en pratiquant ce qu'on appelle la politique du prix libre, mis en œuvre début 2022 au Musée d'art et d'histoire de Genève et qui s'inspire de ce qui se fait dans beaucoup de musées anglo-saxons. La Municipalité a déjà dit qu'une réflexion allait aboutir l'année prochaine sur ces questions-là. Il ne fait pas une religion absolue de la gratuité, le prix libre constitue aussi une piste intéressante. C'est évidemment difficile à ce moment-là de fixer un budget, raison pour laquelle il lui paraît plus cohérent de mettre ces quatre lignes à zéro.

M. P. Bertschy remarque que les recettes ne figurent pas toutes au budget, notamment pour le Musée Jenisch, où certaines recettes font partie intégrante des comptes des expositions. Celles-ci seraient sans doute aussi perdues. Faudra-t-il augmenter la subvention du musée pour compenser ces pertes ? La Municipalité ne pense pas aller véritablement vers la gratuité, mais plutôt vers d'autres pistes. Les musées proposent déjà un week-end gratuit par mois. C'est une manière de communiquer et cela augmente l'attractivité du musée. Comment communiquer si c'est tout le temps gratuit ? Peut-être en faisant un week-end payant...

M. P. Chiffelle reconnaît que les recettes des expositions temporaires sont versées à raison de 20% à la Ville et, pour le 80% restants, contribuent au financement des expositions, qui elles-mêmes ont d'autres sources de financement privé. Le but du vote qu'il demande ici est de donner un stimulus à la Municipalité pour l'inciter à accélérer sa réflexion sur cette question importante pour Vevey qu'est la politique culturelle. Vevey serait la première ville de Suisse romande à rendre l'ensemble de ses musées gratuits pour un prix finalement relativement peu important, mais qui a une portée emblématique bien plus large.

M. Ph. Herminjard cite la responsable du service de la culture qui a déclaré en commission que « rien n'est gratuit ». En 2023, la situation financière sera à nouveau difficile pour beaucoup, et pour la Ville de Vevey en

particulier, et ces amendements sont un moyen supplémentaire de creuser la dette. La Municipalité réfléchit sur de nouvelles pistes pour encourager les gens à participer aux musées. On ne fera pas forcément plus de rendement, mais la gratuité n'est pas le bon chemin, raison pour laquelle il invite le Conseil à refuser ces amendements.

M. Ch. Roh se demande s'il est vraiment nécessaire, quand on est dans une situation financière difficile, de mettre des postes à zéro - pour donner un signal positif à la Municipalité pour étudier d'éventuelles autres pistes - et aggraver ainsi un budget déjà grandement déficitaire ? Il conseille donc de refuser ces quatre amendements.

M. S. Molliat se rend compte qu'on vote en fait un montant qu'on ne connaît pas, parce qu'avec les organisations autonomes des expositions du Musée Jenisch, ce ne sont pas fr. 47'000.-- de recettes qui seraient supprimées, mais peut-être beaucoup plus. Quelqu'un peut-il articuler un chiffre ou est-ce qu'on vote un chèque en blanc ? Si le montant est bien plus important, c'est quand même un peu curieux compte tenu de l'état du budget actuel.

Mme A. Melchior indique que le service de la culture se positionne en faveur non pas d'une gratuité générale et donc d'une suppression totale des recettes, mais du modèle du prix d'entrée libre, visant à ce que les gens se sentent libres de participer à la hauteur de leurs possibilités. Une réflexion est en cours sur les avantages et impacts financiers de ce principe qui a déjà fait ses preuves dans de nombreuses institutions culturelles en Suisse et à l'étranger. Le service de la culture est convaincu qu'un système fondé sur le principe du prix libre, avec une échelle de prix conseillés, permettrait d'améliorer l'accessibilité à la culture, de promouvoir la participation culturelle et de favoriser la diversification des publics de manière plus durable que la gratuité, tout en garantissant une entrée de recettes permettant de financer les ressources et outils de communication nécessaires à sa mise en place et sa promotion. Aussi, le service de la culture estime que la suppression des recettes serait prématurée à ce stade de la réflexion et surtout le service souhaite venir avec un préavis au premier semestre 2023 afin de proposer une discussion avec tous les éléments qui rentrent en compte par rapport à cette demande, et pas simplement supprimer les recettes. De plus, nous sommes en plein processus de sélection afin de remplacer deux directeurs qui sont partis à la retraite. Ces nouveaux responsables devraient aussi entrer en fonction au premier semestre 2023. Mettre ces lignes à zéro est donc totalement prématuré.

M. P. Chiffelle remarque qu'on parle surtout des recettes du Musée Jenisch. Les autres musées ne connaissent pas ce problème d'expositions temporaires rémunérées par d'autres fonds. Le nombre d'entrées au Musée Jenisch a été en 2018 de 14'919, pour des recettes de fr. 42'000.--. En 2019, 13'764 entrées pour fr. 44'500.--, en 2020, 15'749 entrées pour fr. 34'000.-- (deux mois de gratuité pendant le Covid). En 2021, année qu'on peut éventuellement retenir au titre de référence, 21'596 entrées ont représenté un chiffre d'affaires de fr. 77'000.--. Avec fr. 15'000.--, on est donc grosso modo aux 20% des recettes du musée. Si l'on imagine que cet amendement déploie immédiatement un impact sur les recettes de l'entier de la billetterie du musée, il porte effectivement concrètement sur fr. 110'000.--. Mais il ne peut pas amender ce montant puisqu'il n'y a pas de poste qui correspond dans le budget, raison pour laquelle il demande de voter en étant conscient du fait qu'en allant dans cette direction-là, on renonce globalement effectivement à des recettes de fr. 110'000.-- pour l'ensemble des musées de la Ville.

Au vote, ces quatre amendements sont refusés en bloc à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et un certain nombre d'abstentions).

9. SERVICE DE LA FAMILLE, DE L'ÉDUCATION ET DU SPORT

Compte 9523.3012 Salaires du personnel auxiliaire
Proposition d'amendement à fr. 88'400.00 - COFI Tech

M. M. Rizzello remarque que la commission des finances a accepté cet amendement technique à l'unanimité.

Au vote, cet amendement est accepté à une très large majorité (trois abstentions).

La parole n'est plus demandée concernant la brochure du budget.

M. M. Rizzello propose, en attendant de connaître les chiffres finaux, une brève suspension de séance afin que les partis puissent se réunir.

M. le Président suspend la séance 5 minutes. À la reprise des débats, il donne les chiffres finaux du budget tel qu'il a été amendé :

• Charges	CHF	165'778'600.00
• Revenus	CHF	158'194'800.00
• Excédent de charges	CHF	7'583'800.00
• Autofinancement	CHF	- 217'000.00

Il remercie M. A. Debonneville et ouvre une discussion finale sur le budget.

M. M. Rizzello indique que le groupe Le Centre/Vert/libéraux s'est ardemment penché sur ce budget et sur les différents amendements proposés. On se retrouve finalement avec un autofinancement négatif un peu plus important que ce que la commission des finances avait amendé. Toutefois, le budget reste relativement équilibré ; il permet à la Municipalité de garder son élan et de travailler selon ses ambitions. Les comptes seront probablement meilleurs tant du point de vue de l'autofinancement que du résultat final. Dès lors, le groupe acceptera le budget tel qu'amendé.

Mme S. Berrocal : « Nous l'avons souligné en ouverture de ce long débat : ce collègue municipal a des ambitions pour notre ville. Il veut en particulier contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et adapter la ville aux effets inévitables de ce réchauffement. Conscient que la crise énergétique, qui vient à la suite d'une crise sanitaire, fragilise la population à plusieurs niveaux, ce collègue veut aussi, dans la mesure du possible, garantir des droits acquis et maintenir des prestations qui favorisent l'intégration, la solidarité, le lien social. En d'autres termes, répondre tant à l'urgence sociale qu'à l'urgence climatique. La Municipalité et les services avaient élaboré un budget correspondant à ces ambitions. Un groupe a fait du petit équilibre un fétiche et a entraîné une partie de ce Conseil dans sa chasse aux dépenses sans que cela fasse partie d'un quelconque projet politique... autre que la reconquête... L'intérêt de cette recherche du petit équilibre reste par ailleurs à démontrer. La première et principale victime en a été le personnel communal. Loin des remerciements à l'administration proclamés unanimement et la bouche en cœur en ouverture des débats, une petite majorité du Conseil communal a voté une indexation partielle qui revient à une baisse du salaire réel. De plus, des propos méprisants à l'encontre des salariés et salariées de la commune ont émaillé les débats, comme quand certains ont exprimé leur lassitude à entendre parler des conditions de travail du personnel. Nous répétons qu'au-delà des questions de justice sociale, c'est une très mauvaise décision, pour peu qu'on se soucie d'avoir un personnel communal motivé et ouvert aux nouvelles tâches imposées par cette période. Souhaitons que les responsables de cette décision s'en souviennent quand ils et elles auront envie de critiquer l'avancement trop lent de certains projets. Et que leur refus du crédit qui devait y être consacré les retiendra de déplorer une politique de communication insuffisante ou le manque d'information papier reçue par la partie de la population qui n'est pas touchée par les réseaux dits sociaux. Cette indexation partielle a été votée comme une mesure exceptionnelle motivée par l'autofinancement négatif. La part manquante devra donc être rattrapée l'an prochain, nous y veillerons. Finalement, les dégâts en sont essentiellement restés là. Des moyens ont été donnés à l'aménagement urbain comme aux constructions scolaires, et le domaine de la culture n'a pas été sacrifié. Ce budget n'est plus celui présenté par la Municipalité, il est encore moins le nôtre. Cependant, un refus du budget, et même la tenue d'un second débat n'auraient guère de chances d'améliorer les choses. Le ou les mois perdus sans indexation risqueraient d'anéantir les avantages monétaires d'une nouvelle décision en janvier ou en mars, même si c'est une indexation de 3% qui l'emporte alors. Et sans budget pendant un ou plusieurs mois, l'ensemble de l'administration serait quasi paralysé. C'est pourquoi, à l'issue de notre discussion de groupe, nous nous résignons et voterons oui à ce budget, même si c'est à reculons. »

Mme S. Marques rappelle qu'il y a une année, jour pour jour, le PLR trouvait que budget pour 2022 trop déficitaire. Il avait souhaité donner une chance au nouvel exécutif de se restructurer et de permettre une transition avec l'ancienne législature. Pour ces raisons, il avait accepté à l'époque le précédent budget. Après deux soirées à débattre de 2023, le PLR se dit inquiet de constater que le budget est non seulement déficitaire, mais présente en plus avec un autofinancement négatif. Dans un contexte conjoncturel difficile, nous devrions montrer l'exemple à la population, diminuer nos charges et ainsi fournir des efforts communs. Recourir à l'emprunt ne devrait pas être une solution. Pour un ménage lambda, c'est la porte ouverte au surendettement. Cependant, après des débats fructueux, certains postes d'économie ont été trouvés et le PLR salue ces efforts. De ce fait, le groupe, dans sa majorité, s'abstiendra.

M. B. Schobinger revient sur l'autofinancement toujours négatif et le déficit abyssal de ce budget. Pourquoi est-ce important ? Par respect vis-à-vis de celles et ceux qui contribuent à rendre ce budget possible, c'est-à-dire les contribuables, mais aussi par respect envers nos enfants, en leur laissant une dette raisonnable. Ces objectifs-là ne sont pas atteints et le groupe UDC, dans sa majorité, refusera donc le budget.

Mme E. Carruzzo Evéquoz indique que la priorité du groupe des Vert.e.s est de trouver un accord budgétaire pour que les services de la Ville, la Municipalité et tous les acteurs concernés puissent avancer efficacement dans les nombreux projets à venir, comme la réalisation des objectifs du Plan climat, l'accélération et la transformation des mobilités, etc. Les projets qui nous attendent sont nombreux et urgents. En période de chiffres rouges, la tentation est grande pour certains et certaines de sabrer dans les acquis sociaux ou la solidarité. Les Vert.e.s regrettent vivement ces choix et certains amendements votés, mais respectent évidemment la volonté de cet hémicycle. Ils regrettent notamment vivement que le Conseil n'ait pas accepté l'indexation à 3%, comme à La Tour-de-Peilz. Ils remercient les membres de la commission des finances et de l'administration pour tout le travail accompli. Finalement, les Vert.e.s espèrent que, lorsque nous nous retrouverons dans une année dans cette

même position, la situation financière de la Ville sera meilleure, bien qu'ils aient conscience des grands défis en matière de charges, d'énergie et de projets conséquents qui auront lieu en 2023. Par conséquent, les Vert.e.s accepteront le budget tel qu'amendé.

Mme M. Houriet remarque que nous sommes arrivés presque au terme d'un très long débat. Ce débat était important. Le groupe socialiste est bien conscient que, parmi tous les défis de la Ville, le défi budgétaire reste un problème de taille. Des finances équilibrées sont essentielles, à terme, pour mener une politique pérenne et remettre des institutions solides à nos enfants. C'est finalement ce qui guide le PS : prendre parti pour toutes et tous (assurer des prestations à nos citoyennes et citoyens à la hauteur de leurs besoins) et pour les générations futures. Pour cela, la Ville a besoin de se doter d'un budget, nécessaire pour permettre à l'administration de fonctionner et de mettre en place les projets indispensables pour l'avenir de notre cité ainsi que pour fournir des prestations telles que des crèches, des activités parascolaires ou pour se doter d'infrastructure sportive à la hauteur. Pour répondre aux besoins des générations futures, nous avons aussi besoin de toutes ces prestations qui permettent de vivre, de croître, de se rencontrer, et aux citoyennes et citoyens de demain de grandir dans de bonnes conditions. L'absence de budget n'amènerait rien ; ce serait tout au plus un cri d'alarme, mainte fois répété, mais pourquoi ? Plusieurs amendements ont été acceptés, de sorte que le petit équilibre est quasiment atteint. Un deuxième débat ne changerait rien à la réalité : nous ne sommes maîtres que d'une partie minoritaire de notre budget, la conjoncture n'est pas favorable et explique en bonne partie l'accroissement de nos difficultés et notre marge de manœuvre est très faible. Par ailleurs, notre administration est déjà éprouvée et devra faire face, à la suite des décisions de ce Conseil, à une perte du salaire réel de plus de 1%, ce que le PS regrette. Plus simplement dit, certaines et certains ici ont estimé qu'il n'était pas problématique que ce qui reste aux employés et employées à la fin du mois diminue, qu'elles et ils se serrent la ceinture malgré leurs efforts conséquents. Leur demander de débiter l'année sans budget, de travailler dans l'incertitude, avec moins, pour trouver quoi répondre à ce Conseil, friserait l'indécence. Ce débat était important et il a eu lieu. Les décisions qui devaient être prises l'ont été. Allons de l'avant, laissons la Municipalité et son administration travailler au profit des habitantes et des habitants de notre ville et des générations futures. Le groupe socialiste demande donc de faire preuve de responsabilité et d'accepter le budget tel qu'amendé.

Mme S. Dohr pense que tout a été dit et soulevé. On a vu défendre des positions, on a vu des couacs, des problématiques à soulever par la commission de gestion. Ces débats, échanges, affrontements étaient très fructueux. Vevey Libre se dit presque satisfait ; la différence est de fr. 50'000.-- par rapport au résultat de la commission des finances que Vevey Libre a dit vouloir suivre. Une marge d'autofinancement à - fr. 217'000.-- semble acceptable. Le groupe préconise donc une acceptation du budget.

Mme M. Ghorayeb se dit bien consciente que la Municipalité a beaucoup travaillé cette année et elle la remercie pour tous les projets qu'elle a amenés. Merci également à la commission des finances, mais aussi à tous les membres du Conseil, parce qu'étudier ces longues pages de chiffres est quand même assez intense ; on ne relève pas assez notre travail et notre investissement en tant que conseillères et conseillers communaux. Certes, des confrontations ont eu lieu, on n'est pas d'accord sur tout, mais l'essentiel est que les débats ont eu lieu. On a entendu des arguments, on ne les oubliera pas. Même si l'on a pris une position aujourd'hui, peut-être que demain on ira plus dans un sens ou dans l'autre, l'important est d'avancer et de faire en sorte que les projets aient lieu. Aujourd'hui, on a fait des choix et En Avant Vevey a vraiment apprécié ses premiers débats à propos du budget. Le groupe votera donc oui à ce budget, très satisfait d'avoir entendu tous les points de vue. Il espère bien sûr que la Municipalité fera toujours mieux, mais merci déjà pour ce qu'elle fait déjà.

M. le Syndic remercie les groupes pour leurs interventions finales et s'exprime en ce sens : « La Municipalité a pris acte de l'importance de la recherche du petit équilibre pour un débat budgétaire serein et constructif, quelle que soit la conjoncture. Nous regrettons les quelques coupes effectuées, même s'il n'y en a finalement pas beaucoup, notamment une ligne à la communication, et principalement celle liée à l'indexation qui impacte négativement la situation des collaborateurs et collaboratrices de la commune, avec une baisse linéaire des salaires de 1% en raison d'une inflation qui s'est pour l'instant stabilisée à 3%. Mais nous préférons voir le verre à moitié plein et nous vous remercions de nous suivre (sous réserve du vote à venir) sur les nombreux projets inscrits dans ce budget 2023, en lien notamment avec la numérisation, la solidarité, la formation du personnel, les manifestations, le travail de notre vignoble, la médiation urbaine, la stratégie de durabilité, le développement de l'accueil de jour, la rénovation du bâti scolaire, l'accès à la piscine, les programmes pour la jeunesse, le soutien aux acteurs et actrices culturels veveysans, l'entretien et la gestion du patrimoine financier, l'autonomie énergétique, l'aménagement de l'espace public, la mobilité ou encore la police des constructions. Nous y voyons une adhésion à notre programme de législature, mais également la volonté réaffirmée du Conseil communal de répondre à l'urgence climatique. Nous profitons également de cette occasion pour vous assurer à nouveau que nous travaillons à l'amélioration de notre situation financière, sachant que ces mesures déploieront leurs effets sur la durée, contrairement à certaines augmentations de charges qui sont très subites. Nous réitérons ainsi notre détermination à poursuivre notre travail sur l'efficacité des prestations et l'amélioration de nos recettes, à mener dès le début de l'année 2023 des réflexions structurelles dans l'ensemble de nos services, à continuer les négociations

avec le Canton, à travers toutes les instances où la Ville est représentée, pour un meilleur rééquilibrage des charges Canton/communes. Un budget qui plaît à tout le monde est un exercice difficile, voire impossible, celui qui est maintenant soumis au vote final de votre assemblée est composé de joies et de peines. Mais il n'en est pas moins indispensable. La Municipalité vous appelle donc à accepter ce budget tel qu'amendé, car il nous permettra de déployer un service public qualitatif et efficace afin de répondre au mieux aux besoins de la population veveysanne, des visiteurs et visiteuses de notre ville ainsi que de tous les acteurs associatifs, culturels, économiques et touristiques de notre commune. Enfin, avec votre vote, vous avez l'occasion, peut-être pour la dernière fois cette année, de témoigner, de concert avec la Municipalité, votre reconnaissance à l'ensemble du personnel communal. Nous vous invitons à la saisir. »

M. P.-A. Fürst consent que la Municipalité a beaucoup d'ambitions, même s'il ne les partage pas toutes. Il se dit toutefois surpris et déçu du résultat global des amendements proposés qui, à son sens, ne sont parfois pas allés assez loin. On a des revenus et des dépenses stables, on maintient année après année un déficit de l'ordre de 8 millions de francs comme si c'était normal. On n'a pas vraiment d'argent, mais on dépense. La Municipalité a budgété pour 2023 une augmentation des recettes d'impôts (82 millions au lieu de 77 l'année dernière). On constate donc que les revenus augmentent non pas pour diminuer le déficit, mais pour maintenir des dépenses, voire les augmenter. Même si le débat qui a eu lieu est démocratique, il estime que le Conseil passe un peu à côté de ses responsabilités, responsabilités que nos électeurs nous ont confiées lorsqu'ils nous ont élus, eux qui se battent tous les jours pour arriver, dans le meilleur des cas, avec zéro à la fin du mois. L'exemple que nous donnons, c'est qu'on peut dépenser plus que ce qui rentre. Il trouve cela un peu désolant.

Mme F. Despot estime pour sa part qu'un budget avec une marge d'autofinancement négative n'est pas un budget équilibré. Il n'est pas non plus un budget viable et il ne s'agit pas simplement de reconquête que de viser des finances viables, mais d'une saine vision durable de notre commune, dont les finances sont un pilier essentiel. Nous ne devons pas laisser à nos enfants une situation d'endettement, voire de surendettement vers laquelle on est en train de couler. Nous avons demandé un effort aux employés de la commune et elle rejoint le discours notamment du groupe socialiste pour dire que cet effort n'est pas anodin, car l'inflation n'est pas négligeable. Limiter l'indexation à 2%, c'est demander un effort certain à nos employés et elle ne voit pas pourquoi nous n'avons pas demandé ce même effort à tous les bénéficiaires des finances communales. Des propositions déplacées ont anéanti cet effort, notamment par une aide inopportune pour des activités culturelles. Pourquoi n'avons-nous pas reporté également cet effort sur les activités culturelles ? Non pas que cette aide soit inintéressante, on a tous très envie d'aider telle ou telle association, elle n'est juste pas adaptée à l'état actuel de nos finances, nous n'en avons pas les moyens. Les chiffres rouges ne s'améliorent pas en augmentant l'arrosage et la situation ne sera pas meilleure en acceptant une telle proposition de budget. Elle demande donc de refuser ce budget qui fait injure à la durabilité que nous recherchons tant. Quant aux confrontations qui ont eu lieu au sein de notre assemblée, l'important est de pouvoir faire vivre des opinions opposées. Notre système démocratique est fondé sur le consensus, il impose le respect des opinions diverses et opposées. Il n'est pas acceptable qu'une opinion adverse soit conspuée, considérée comme honteuse parce qu'elle ne plaît pas à l'un ou l'autre des partis. Cette attitude n'est pas adaptée et est encore moins digne de la tradition démocratique de notre pays.

M. C. Tolusso rappelle que nous sommes une collectivité publique, pas un ménage privé. Notre travail est de mettre à disposition des employés et employées, des habitants et habitantes de cette collectivité publique des services et des prestations qui fonctionnent. Que sommes-nous si nous ne soutenons pas la culture ? Ne sommes-nous que des tiroirs-caisses ? Il est absolument indispensable de donner à la Municipalité, à notre collectivité publique, aux personnes qui habitent à Vevey, les moyens d'avoir une vie culturelle et des prestations dignes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées par 61 voix contre 8 (21 abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 29/2022, du 24 octobre 2022, concernant le budget communal pour l'année 2023,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2023, tel qu'amendé et qui présente les résultats suivants :

• Charges	CHF	165'778'600.00
• Revenus	CHF	158'194'800.00
• Excédent de charges	CHF	7'583'800.00
• Autofinancement	CHF	- 217'000.00

13. Rapport sur rapport-préavis en réponse à la motion de M. Patrick Bertschy « Mieux cadrer la communication » (2022/RP30) (traité le 8 décembre 2022)

Rapport : Mme Sophie Métraux

M. P. Bertschy remercie et félicite la Municipalité et le service concerné, qui ont fait un gros travail et présenté un préavis tout à fait concluant, qui amène beaucoup d'informations pertinentes et nous explique ce qui va se passer pour l'avenir, notamment avec les réseaux sociaux. Son seul regret est que ce sont des recommandations. On sait bien qu'en cas de crise, les recommandations ne sont malheureusement pas toujours respectées, raison pour laquelle il aurait préféré un règlement. Mais le chemin est tracé et l'avenir nous dira s'il faut améliorer encore la situation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 30/2022, du 31 octobre 2022, en réponse à la motion « Mieux cadrer la communication » de M. Patrick Bertschy,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de prendre acte de la stratégie de communication de la Ville de Vevey et de la charte de communication de la Ville de Vevey ;
2. de considérer cette motion comme réglée.

Communications de la Municipalité, notamment :

14. Plan des investissements 2022-2026 (2022/C24)

M. P. Bertschy remercie la Municipalité pour ce travail fastidieux, mais intéressant. En commission des finances, il a demandé que les nouveaux éléments ou ceux qui sont modifiés soient mis en couleur, qu'on puisse mieux appréhender les changements, ce que la Municipalité a accepté de faire. Il relève pour sa part deux points : la piscine, qui a grandement besoin de travaux (elle figure au plan des investissements mais sans montant chiffré), et le fameux parking derrière la gare, qui semble toujours d'actualité, mais qui lui non plus n'est pas chiffré.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

15. Nouveaux horaires de l'Office de la population et du Bureau d'information (2022/C25) (traité le 8 décembre 2022)

Mme A.-F. Simonin remarque que la population vient de recevoir une information tout-ménage concernant la récolte des déchets. Ne pourrait-on pas à l'avenir mieux coordonner les envois à la population pour lui transmettre également d'autres informations qui concernent l'année ? Plusieurs de nos concitoyens n'utilisent en effet pas forcément les canaux informatiques pour obtenir des renseignements.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

16. Révision des conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale (2022/C26)

M. P. Bertschy constate qu'avant d'envoyer une facture, on prévoit quatre rappels. Même si c'est par voie électronique, quatre rappels pour demander aux gens de ramener un ouvrage, cela paraît un peu beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

17. Aide humanitaire et en cas de catastrophe – Aide aux pays en voie de développement – année 2022 (2022/C27)

La parole n'est pas demandée.

18. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

a) Interpellation de M. F. Truffer « Mesures rapides et effets significatifs en faveur du climat »

M. F. Truffer développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au procès-verbal.

Mme G. Kämpf indique qu'au vu des questions posées, la Municipalité répondra de manière précise par écrit.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

b) Interpellation de M. F. Truffer « Pour un altruisme efficace »

M. F. Truffer développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au procès-verbal.

M. le Syndic répond par oral à cette interpellation. Cette réponse est jointe en annexe au procès-verbal.

M. F. Truffer remercie la Municipalité pour cette réponse, mais se dit moyennement satisfait. On parle de privilégier les organisations veveysannes, de soutenir le tissu associatif régional. Il trouve cela assez étonnant quand on parle de soutien aux pays en voie de développement ou d'aide humanitaire en cas de catastrophe. Si l'on cherche vraiment une efficacité pour les personnes qui souffrent, on ne devrait pas avoir comme critère que ces associations sont veveysannes ou vaudoises, mais plutôt quelle est la plus efficace vis-à-vis des personnes qu'on désire aider ? À l'avenir, essayons d'analyser les recommandations des différents organismes cités dans son interpellation et qui lui semblent effectuer un travail particulièrement important et pertinent. Ce serait intéressant de voir quelques organisations soutenues dans ce cadre-là.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

c) Interpellation de M. J. Christen « Des terrains de football naturels, pour rester (ou revenir) aux valeurs sûres ! »

M. J. Christen développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au procès-verbal. Il précise demander une réponse écrite au vu de la complexité des questions posées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

19. Questions et propositions

M. A. Gonthier remarque que, ces dernières années, environ 80 personnes à chaque séance ont traité du budget. Le score du vote final de cette année, avec plus de 90 personnes présentes, est donc relativement un record, dont nous pouvons nous féliciter. Il intervient ensuite au sujet du festival Vibiscum. On a d'abord eu des annonces fracassantes, puis un article dans la presse qui dégonfle un peu la chose. La fonction de ce festival, annoncé comme devant soutenir le Vevey-Sports, ne lui paraît pas claire. Organiser un festival, c'est un métier, dans lequel tout le monde ne réussit pas et, sauf erreur, l'édition de cette année était déficitaire. L'autre problème potentiel, c'est la surdose de manifestations, d'autant plus si leur durée continue à s'accroître. Cet été 2022 a été assez lourd pour la population voisine de la place du Marché et du Jardin du Rivage. Les promoteurs annoncent un préavis favorable de la Municipalité. Qu'en est-il réellement ?

Mme G. Kämpf rappelle qu'une personne à la Ville s'occupe de la coordination des manifestations ; sa porte est toujours ouverte pour accueillir les demandes, voir ce qui est possible ou pas, etc. C'est ce qu'a fait l'organisation Vibiscum cet été et effectivement un petit périmètre a été préavisé favorablement. La Municipalité a découvert très récemment l'ampleur des ambitions du festival. Elle a consulté ses services et c'est vrai que le préavis favorable donné au mois d'octobre ne correspond plus à ce qui est paru dans la presse. La Municipalité donne un cadre, dans le temps et dans l'espace, dans lequel la manifestation peut se tenir, avec une exigence de coordination et quelques garanties avant de pouvoir traiter la demande officielle d'autorisation. Voilà où nous en sommes.

Mme S. Dohr se dit surprise de voir ce festival communiquer ainsi et mettre la Municipalité dans une position un peu désagréable. Elle souhaite pour sa part que l'on réfléchisse à l'environnement, au bruit, à la sobriété, aux ressources. Vibiscum présente quand même quelque chose de gigantesque et Vevey Libre se dit très curieux de voir quelle sera la décision de la Municipalité.

Mme F. Despot rappelle qu'il y a eu de gros soucis avec le Festivalocal, d'une part parce que son organisateur ne suivait visiblement pas les règles, d'autre part, parce qu'on avait une musique totalement dissonante et difficilement supportable dans la mesure où les scènes interféraient entre elles. Tirons les leçons de ce qui s'est passé pour ne pas se retrouver avec le même genre de problèmes au Jardin du Rivage, parce que les personnes qui habitent à proximité en ont un peu assez.

M. L. Dällenbach admet que l'on peut avoir peur des différentes manifestations qui se déroulent dans la ville. On en a effectivement vu de toutes les couleurs avec le Festivalocal, mais cela reste un festival pour les jeunes et il faut encourager ce genre de manifestations dans notre cité. Il a vécu Vibiscum cette année, ce n'était pas si déplaisant que cela. La Municipalité doit effectivement se pencher sur les modalités d'acceptation d'un tel festival, mais Vevey a tout à y gagner et il se dit totalement favorable.

M. P.-A. FÜRST a eu la chance d'assister au concert d'Elton John sur la place du Marché il y a quelques années. C'était un moment extraordinaire. Il ne connaît le projet de Vibiscum que par ce qu'il a lu dans la presse, mais voir une grande scène au bas de la place du Marché, cela lui parle. La culture ne doit pas être encouragée uniquement quand elle est subventionnée ; elle est aussi bonne quand elle vient d'une personne de droite.

Mme M. Houriet suppose que la Ville devra offrir deux ou trois choses, parce que sinon l'espace public risque de coûter très cher pour un événement comme celui-là. On peut donc aussi dire que c'est une sorte de subvention.

Mme J. Vincent rappelle l'heure à laquelle nous sommes et qu'il ne s'agit pas de débattre ce soir du festival Vibiscum. Elle souhaite donc que le Président passe à la suite.

M. F. Vallotton invite chacune et chacun à participer samedi 17 décembre au marché de Noël de Vevey-Orient, avec la fête du nouveau quartier (30 stands d'artisans, musique, chants, contes, café et croissant offerts).

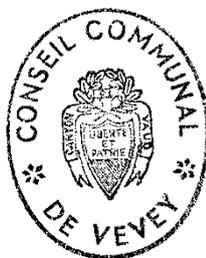
M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour. Cette séance a quelque chose de particulier, puisque c'est la dernière de notre huissier, M. Daniel Cornioley. Sous les applaudissements nourris du Conseil, il le remercie pour toutes ces années de bons et loyaux services, lui souhaite une bonne retraite et lui remet un petit présent.

M. le Syndic ajoute deux petites anecdotes. Il le remercie tout d'abord de son dévouement à endosser le costume d'huissier. C'était très rassurant pour lui de l'avoir à ses côtés le 1^{er} Août et lors du cortège de la Saint-Martin, auquel il a participé pour la première fois et qu'il a trouvé assez impressionnant. Autre anecdote : en 2010, il a eu la lubie de se présenter à la Municipalité. Ne connaissant personne, il est allé chercher le dossier à l'administration et ne comprenait pas bien comment le remplir. M. D. Cornioley, à l'époque intendant, l'avait reçu dans son bureau pour lui expliquer toutes les démarches. On peut dire aujourd'hui qu'il l'a plutôt bien conseillé. Merci !

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h50. Elle est suivie d'une verrée à la Cave de l'Hôpital

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Guillaume Pilloud
Président



Carole Dind
Secrétaire



Annexes : ment. (6)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

Vevey, 6 décembre 2022

Augmentation de la subvention communale – Images

A l'attention des membres du Conseil Communal de Vevey,

Il a été porté à l'attention de la Société des Hôteliers de Montreux-Vevey (SHMV) que la Municipalité de Vevey a soumis au vote du Conseil Communal une augmentation de la subvention Images d'un montant de Chf. 90'000.-.

Nous tenons ici à exprimer notre soutien à Images, son Festival, ses Grands Prix et son Appartement. En effet, en très peu de temps, soit depuis 2008, Monsieur Stefano Stoll et ses équipes ont réussi à donner corps au concept de Ville d'Images et à faire rayonner Vevey de manière locale, régionale, nationale et internationale.

Il n'est pas aisé de bénéficier d'un événement aussi qualitatif qui est reconnu par la presse du monde entier comme un des événements phares dans sa discipline. Le Festival représente chaque fois plus de nuitées pour nos établissements, plus de visiteurs et donc plus de retombées directes et indirectes pour notre ville. Son Appartement est un espace de culture qui bénéficie toute l'année à la population et aux touristes. En ce sens, il représente le trait d'union indispensable entre les éditions du festival.

Conscients de la situation financière délicate de la Ville de Vevey, nous tenons ici également à partager celle des hôteliers de la destination. Il n'est pas impossible que la Riviera connaisse bientôt une saisonnalité comparable à celle du Tessin, soit des hôtels qui fermeraient lors des mois froids. Le tourisme représente des milliers d'emplois dans notre région. Si les hôtels venaient à fermer, c'est l'ensemble de l'écosystème qui en souffrirait. Cela engendrerait moins d'offre, moins de clients dans les restaurants, les magasins, ..., en résumé un cercle vicieux qu'il sera difficile d'arrêter.

Il est déterminant que, tous ensemble, nous puissions contribuer à améliorer notre offre afin de préserver la douceur de vivre que nous chérissons tant. A travers les années, nous avons pu constater que les sponsors privés soutiennent de plus en plus cette manifestation. Il est toutefois indispensable d'accompagner le développement au niveau public. Dans le cas présent, les coûts ont énormément augmenté depuis 2015, date de la dernière augmentation de la subvention.

Si nous souhaitons continuer à offrir une vitrine innovante et de qualité pour notre ville et ainsi défendre le tourisme et l'économie, nous devons soutenir Images.

Veuillez agréer, Mesdames les Conseillères Municipales et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Estelle Mayer
Présidente

Nicolas Ming
Vice-Président

Interpellation

« Mesures rapides et effets significatifs en faveur du climat »

Mesdames, Messieurs,

Dans le nouveau Plan Climat dont notre ville s'est dotée, nous avons pu voir une liste conséquente de mesures dans de très nombreux domaines et nous nous en réjouissons. Si certaines d'entre elles auront des impacts importants, elles nécessiteront cependant des années de travail à la Municipalité.

Au vu de l'importance du changement climatique qui nous affecte dès maintenant, notre groupe désire obtenir plus d'informations sur les mesures les plus rapides à concrétiser. À savoir les mesures les plus faciles à mettre en œuvre en termes de complexité et de financement, tout en ayant un impact notable.

Pour ce faire, nous avons sélectionné les cinq mesures représentatives et sur lesquelles il nous semble pertinent d'agir rapidement :

Énergie, bâtiments, et infrastructures :

É.A.11 - Mettre en place des systèmes d'extinction automatiques de certains éclairages d'infrastructures communales

É.A.29 - Diminuer la température des locaux communaux à 18°C plutôt que 22°C (en période de chauffage) par devoir d'exemplarité

Mobilité et transport :

M.T.1 - Augmenter le nombre de places publiques sécurisées pour stationner les vélos et vélo-cargos

M.T.2 - Créer de nouveaux aménagements pour améliorer la sécurité et le confort des cyclistes

Modes de consommation, production alimentaires et déchets :

C.A.3 - Exiger une alimentation de saison, locale, biologique et d'origine végétale dans les établissements de restauration collective dépendant de la Commune

Nos questions à la Municipalité sont les suivantes :

1. La Municipalité s'engage-t-elle à mettre en œuvre ces cinq mesures dans un temps court (au plus tard en 2023) au vu de leur simplicité comparé à la plupart des autres mesures du Plan Climat ?
2. Quelles sont les étapes qui sont prévues pour la mise en place de ces cinq mesures ? Et quels sont les échéances ?
3. De manière générale, la Municipalité privilégiera-t-elle d'agir sur les mesures du Plan Climat dont le critère « Effet climatique attendu » est plus grand que le critère « Complexité de mise en œuvre » afin d'obtenir le maximum d'effet le plus rapidement possible ?
Si non, quels critères seront utilisés dans le choix des mesures à privilégier ?

Pour le groupe Vert'libéraux - Le Centre

Fabien Truffer

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Truffer', written in a cursive style.

Interpellation

« Pour un altruisme efficace »

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Municipalité nous informe de l'utilisation des postes budgétaires « Aide humanitaire et en cas de catastrophe » et « Aide aux pays en voie de développement ».

Ces dernières années, il s'agissait d'un montant total de CHF 100'000.- et nous l'avons aujourd'hui augmenté à CHF 125'000.-.

À la lecture de ces communications, je suis toujours interloqué par le choix des différentes organisations qui bénéficient de ces montants de la part de la ville et me demande si les choix réalisés sont vraiment les plus pertinents en terme d'efficacité.

En effet, la bonne volonté n'est pas suffisante pour aider au mieux le plus de personnes possibles et choisir les organisations qui nous touchent le plus émotionnellement n'est pas un bon moyen d'effectuer des choix pertinents.

À titre d'exemple, une opération de la cataracte dans un pays pauvre coûte environ CHF 1'000.- et permettra à une personne de ne pas devenir aveugle alors que former un chien d'aveugle coûte environ 40 fois plus et ne bénéficiera qu'à une seule personne aveugle (souvent dans un pays riche).

Autre exemple : distribuer pour CHF 7'500.- de moustiquaires contre la malaria permettra en moyenne de sauver la vie d'une personne dans un pays pauvre alors que dans nos pays riches, nous dépensons souvent des centaines de milliers de francs pour obtenir le même résultat.

Choisir une action plutôt qu'autre peut signifier de laisser souffrir voire mourir un grand nombre de personnes que nous aurions pu aider si nous avions fait des choix plus éclairés.

Nos questions à la Municipalité sont donc les suivantes :

1. Comment la Municipalité choisi-t-elle les organisations qu'elle décide de soutenir financièrement et quels critères utilise-t-elle pour cela ?
2. Combien de temps au total est investi dans le choix de ces organisations ?

3. Pourquoi la Municipalité ne choisit-elle pas de se fier aux recommandations d'organisations comme GiveWell ou encore The Life You Can Save dont l'unique rôle est de faire ce travail d'analyse extrêmement compliqué pour finalement faire des recommandations éclairées ?

En choisissant de se fier aux recommandations d'organisations expertes dans ce domaine, non seulement la Municipalité économisera du temps pour se concentrer sur des tâches bénéficiant aux personnes qui habitent Vevey mais elle nous permettra également d'être peut-être 100 voire 1'000 fois plus efficaces et d'aider d'autant plus de personnes à travers le monde.

Si nous pouvons aider un plus grand nombre de personnes avec ces montants que nous choisissons de donner, alors nous avons l'obligation de le faire.

Pour le groupe Vert'libéraux - Le Centre

Fabien Truffer

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Truffer', written in a cursive style.

Interpellation intitulée « Des terrains de football naturels, pour rester (ou revenir) aux valeurs sûres ! »

Personne n'ignore que notre ville est sous-dotée en terrains de sports en particulier pour la pratique du football. Le Vevey-Sports se voit contraint régulièrement de refuser des juniors faute d'infrastructures suffisantes. Les terrains de la Saussaz étaient censés créer un appel d'air et soulager nos clubs sportifs, mais dans la pratique, c'est avant tout Montreux qui en profite.

Attention aux solutions de facilité

La tentation est ainsi devenue grande de tomber dans des solutions de facilité qui pourraient se révéler infructueuses à terme. C'est ainsi qu'on apprend dans le rapport de la commission des finances sur le budget 2023 qu'une réflexion est en cours pour transformer Copet 1 en synthétique alors qu'aussi bien la ville que le club usager principal s'étaient refusés jusqu'ici, avec sagesse, de sacrifier le dernier terrain en gazon naturel pour lui préférer un système hybride.

Le synthétique comprend de gros désavantages

Le synthétique présente des avantages incontestables en terme de fréquence d'utilisation. Mais cela s'arrête là. D'aucuns ont, par le passé, laissé entendre qu'il était écologiquement plus intéressant. Les défenseurs des produits pétroliers et de leurs dérivés plastiques sont décidément très forts. Mais il est aujourd'hui démontré que les gazons naturels bien pensés ne

consomment pas beaucoup plus d'eau et de produits phytosanitaires que les pelouses synthétiques. Par contre les micropolluants et les produits chimiques contenus dans les fibres synthétiques nuisent à la santé. Et les terrains synthétiques favorisent le phénomène d'îlot de chaleur urbain.

Marche arrière

Sur le plan de la pratique du football, jamais aucun terrain synthétique ne remplacera du gazon naturel. Ce n'est pas un hasard si en Angleterre, les pelouses plastiques sont interdites dans les quatre premières divisions et en France dans les deux premières divisions. La pratique professionnelle du football sur des surfaces synthétiques entraîne des traumatismes musculaires, torsions et stress au niveau des articulations, brûlures, qui finissent par laisser des traces au niveau d'organismes déjà lourdement sollicités. Au Pays Bas, les principaux clubs militent pour la suppression des terrains synthétiques dans les deux divisions professionnelles. Ils vont même jusqu'à contribuer financièrement à l'entretien des pelouses naturelles de leurs adversaires dans le championnat néerlandais. Gardons-nous donc de prendre une route que de nombreux usagers s'efforcent de quitter.

La solution Copet 3

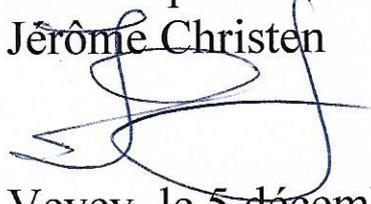
Dès lors que nous avons décidé de renoncer à l'affectation sportive des terrains de la Veyre Derrey et de choisir d'y développer une zone artisanale, nos possibilités de trouver un nouveau site pour des terrains de sport s'est malheureusement réduite à peu de chose. Ce peu de choses, c'est le terrain de Copet 3. Certes, l'espace est insuffisant pour y faire un terrain aux dimensions réglementaires pour des rencontres d'équipes

élite. Mais on peut y remettre en état un vrai terrain d'entraînement, ce qui manque cruellement à Vevey. Nous avons l'occasion de transformer positivement l'abandon du projet de construction d'un collège.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes:

1. Quel type de consultation d'experts et d'usagers la Municipalité va-t-elle entreprendre avant de décider du sort de la surface du terrain de Copet 1? Va-t-elle notamment y intégrer une dimension environnementale et sanitaire avant toute prise de décision ?
2. Quel est la position de la Municipalité sur les réflexions développées dans cette l'interpellation au sujet des revêtements synthétiques?
3. La Municipalité partage-t-elle les préoccupations des interpellateurs sur le réaménagement de Copet 3 ?
4. Si oui, quelles démarches (et dans quel délai) la Municipalité entend-elle entreprendre pour concrétiser ce projet ?
5. Si non, quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour résoudre ce problème de terrains de football ?

Pour Vevey Libre
Le vice-président du groupe
Jérôme Christen



Vevey, le 5 décembre 2022



REPONSE ORALE DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

Vevey, le 15.12.2022

Réponse orale du Syndic, Monsieur Yvan Luccarini, à l'interpellation « Pour un altruisme efficace » - Vert'libéraux - Le Centre - Fabien Truffer

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Comment la Municipalité choisi-t-elle les organisations qu'elle décide de soutenir financièrement et quels critères utilise-t-elle pour cela ?

Le mode d'attribution actuel est basé sur la décision municipale de 2008 qui prévoit :

pour l'aide au développement de réserver en principe 50% du budget à la Fedevaco (la Fédération vaudoise de coopération) et 50% pour répondre à des demandes d'associations suisses, si possible veveysannes ou régionales actives dans l'aide au développement. L'attribution se fait en deux tranches, deux fois par année dans une proposition à la Municipalité.

pour l'aide humanitaire de l'attribuer au "coup par coup" en fonction des catastrophes et demandes de fonds y relatives par des organismes professionnels et reconnus, tels la Chaîne du Bonheur ou la Croix-Rouge.

2. Combien de temps au total est investi dans le choix de ces organisations ?

Concernant l'aide au développement, pour les 50% du budget attribués à la Fedevaco, c'est la Fedevaco qui fait une proposition de projets au Secrétariat municipal. Les projets émanent d'organisation membres de la Fedevaco (donc qui répondent à des standards de qualité) et font eux-mêmes l'objet d'un examen et d'un suivi par la Fedevaco. Lorsque c'est possible, la Fedevaco inclut dans sa proposition des projets d'organismes veveysans ou régionaux, les autres critères sont : une diversité en termes de thématiques (par ex. santé, éducation, alimentation, accès à l'eau potable etc...) et de régions du monde (par ex. Afrique, Amérique du Sud, Europe de l'Est). Une attention particulière est aussi donnée à la continuité, c'est à-dire le soutien de certains projets sur plusieurs années. Le Secrétariat municipal a développé un partenariat étroit avec la Fedevaco depuis 2002 et fait confiance à son professionnalisme dans la sélection des projets, ce qui permet au Secrétariat municipal de faire une sélection relativement rapide, le gros du travail étant effectué en amont par la Fedevaco.

Concernant l'aide au développement, pour les 50% du budget attribués selon les demandes adressées à la Ville, le choix se fait sur la base d'une grille d'évaluation. Le secrétariat municipal soutient l'effort d'organisations suisses, prioritairement et en grande partie basée à Vevey et dans la

région. Les critères d'attribution, en plus d'une diversité thématique et régionale, sont le soutien à des organisations locales ou régionales qui impliquent les populations locales. Dans ce cas, le Secrétariat municipal étudie les dossiers et veille aux aspects budgétaires et à la qualité de la documentation et des rapports. L'organisation doit fournir une description détaillée du projet, ses comptes, son budget et ses modalités de suivi. Certaines organisations sont soutenues régulièrement ce qui permet le développement d'un lien de confiance et le suivi sur le long terme de certains projets. Cela réduit aussi le temps d'examen des dossiers, l'examen approfondi de l'organisation étant fait la première fois.

Par ce biais la Ville de Vevey soutien aussi le tissu associatif veveysan et régional. Nous recevons en moyenne une vingtaine de demandes par année et répondons positivement en moyenne à une dizaine.

Concernant l'aide humanitaire, le secrétariat municipal répond en général aux appels de fonds d'organismes professionnels tels la Chaîne du Bonheur ou la Croix-Rouge pour répondre à des besoins humanitaires liés à des catastrophes.

Le temps total annuel investi pour sélectionner les organisations et projets de développement et humanitaires peut se chiffrer habituellement à environ 3 jours par année (le processus impliquant 2 personnes, cela fait 1 jour et demi par personne). S'il y a des nouvelles organisations dans les propositions, cela peut prendre plus de temps pour faire les vérifications et demander des précisions sur le budget ou autre. (Ceci est sans compter la rédaction des deux propositions municipales annuelles et du rapport au Conseil et autre travail administratif de liaison et correspondance avec les associations. Pour ceci il faut ajouter 1 jour environ, soit 4 jours au total). Néanmoins, il est à noter que **ces heures de travail bénéficient aussi en partie à des associations veveysannes** comme mentionné précédemment.

3. Pourquoi la Municipalité ne choisit-elle pas de se fier aux recommandations d'organisations comme GiveWell ou encore The Life You Can Save dont l'unique rôle est de faire ce travail d'analyse extrêmement compliqué pour finalement faire des recommandations éclairées ?

Passer par des organismes tels que « GiveWell » ou « The Life You can Save », comme suggéré par l'interpellateur, ne pourrait pas se faire les yeux fermés, le Secrétariat municipal n'ayant jamais travaillé avec eux et demanderait aussi une étude approfondie de ces organismes, une analyse de leur démarche et des projets soutenus. Par ailleurs, et non des moindres, cela signifierait faire des donations à des ONGs, en général non basées en Suisse mais dans d'autres pays européens ou aux Etats-Unis. Ceci ouvre toute une palette de questions en matière de suivi et de modalités pratiques. Accessoirement, cela signifierait aussi se couper des retombées de l'aide au développement en Suisse (emplois, commande de matériel) au profit d'autres pays européens ou des Etats-Unis. (A ce titre, l'exemple de la fondation Digger de Tavannes, internationalement renommée, est significatif avec des emplois et commandes de matériel pour la confection de machines de déminage).

Cela dit, la Fedevaco peut s'apparenter à ce type d'organisme à l'échelle vaudoise, du fait qu'elle canalise les financements vers des associations et projets qu'elle a dûment étudiés, garantissant la qualité et le suivi.

Pour rappel, la Fedevaco, la Fédération vaudoise de coopération, est une Faîtière de 48 organisations actives dans la coopération au développement. Elle met depuis plus de 30 ans son expertise et son savoir-faire au service des collectivités publiques. Garante de l'utilisation optimale et transparente des fonds publics, la Fedevaco agit à l'interface des pouvoirs publics, de ses

organisations membres et de leurs partenaires locaux. La Confédération, l'État de Vaud ainsi que 50 communes vaudoises ont noué un partenariat avec la Fedevaco.

Dans le cadre de l'augmentation du budget de l'aide au développement de la Ville, il est effectivement envisagé de recourir davantage à la Fedevaco. Une autre question à l'étude est la possibilité de faire des plus grosses contributions à un nombre réduit d'organisations, pour maximiser l'impact, ce qui aurait aussi comme effet de diminuer le temps de traitement des dossiers.

Ceci dit, soutenir directement quelques associations veveysannes et régionales de petite taille restera une priorité. Effectivement, cela permet de soutenir le tissu associatif de la Ville et de répondre aux demandes des citoyens. De plus, notre appui représente aussi une réelle valeur ajoutée pour ces organisations. Par exemple, CHF 3'000 donnés à une organisation veveysanne sera un réel plus pour son projet, par rapport à ces mêmes 3'000 francs donnés à une ONG suisse de moyenne taille ou à une grosse ONG étrangère (*ce que semble proposer l'interpellateur*).

S'il y a intérêt, nous vous proposons d'inviter une fois la Fedevaco à faire une présentation de 18h30 à 19h00 aux membres du Conseil Communal.

MESSAGE OPTIONNEL sur la question de l'efficacité mise en avant par l'interpellateur

L'efficacité est essentielle, mais elle doit aussi être définie. Une efficacité immédiate ne l'est pas forcément à long terme. Une intervention doit être efficace **et** durable. C'est-à-dire que les modalités d'appui sont importantes et passent par l'implication des acteurs locaux et souvent par des interventions de renforcement des capacités. Les modalités d'intervention sont effectivement plus difficiles à analyser (qu'un nombre de moustiquaires octroyées ou qu'un nombre de puits creusés). Cet aspect fait partie des critères d'attribution choisis par la Ville de Vevey. Avoir des partenaires de proximité et de long terme permet de s'assurer que cette approche est respectée.

A titre d'exemple : Par exemple, les moustiquaires sont effectivement un moyen très efficace et prouvé scientifiquement pour lutter contre la mortalité dans les pays où sévit la malaria. Déverser des cartons de moustiquaires dans des villes ou villages aura certainement un impact positif sur la mortalité.

Mais cet impact positif peut-être plus grand et multi-sectoriel s'il est fait sous l'angle de la durabilité. Par exemple, si l'organisme chargé du projet vise l'implication et le renforcement des capacités locales pour la fabrication des moustiquaires, en plus d'une disponibilité de moustiquaires sur le long terme, il y aura aussi des retombées économiques. Et, si la distribution des moustiquaires se fait via le réseau de dispensaires et les services de santé locaux conjointement à une campagne d'information sanitaire, cela contribuera aussi au renforcement des services de santé en général avec comme autres résultats une population mieux soignée, mieux informée et plus apte à prendre en charge sa santé.

Ainsi, l'efficacité à long terme passe aussi par l'implication et le renforcement des capacités locales. C'est aussi à cela que la Ville de Vevey contribue en travaillant avec des organisations suisses et locales de petite et moyenne taille qui ont cette préoccupation au centre de leurs actions.



Présentation du projet de budget 2023

Conseil communal | jeudi 8 décembre 2022

Comparaison budgets et comptes

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Différences par rapport au budget 2022	Différences par rapport aux comptes 2021
Charges	166'890'900	167'003'400	168'810'081	- 112'500	- 1'919'181
Revenus	158'223'500	159'715'500	163'452'004	- 1'492'000	- 5'228'504
Résultat	- 8'667'400	- 7'287'900	- 5'358'078	- 1'379'500	- 3'309'322
Autofinancement	- 1'300'600	2'843'100	9'228'715	- 4'143'700	- 10'529'315

Le déficit 2023 augmente de CHF 1.38 millions par rapport au budget 2022.

La marge d'autofinancement en 2023 diminue de CHF 4.14 millions par rapport au budget 2022.

Comparaison budgets et comptes

	Budget 2023 (v2)	Budget 2022	Comptes 2021	Différences par rapport au budget 2022	Différences par rapport aux comptes 2021
Charges	166'172'800	167'003'400	168'810'081	- 112'500	- 1'919'181
Revenus	158'194'800	159'715'500	163'452'004	- 1'492'000	- 5'228'504
Résultat	- 7'978'000	- 7'287'900	- 5'358'078	- 1'379'500	- 3'309'322
Autofinancement	- 611'200	2'843'100	9'228'715	- 3'454'300	- 9'839'915

Le déficit 2023 augmente de CHF 0.69 millions par rapport au budget 2022.

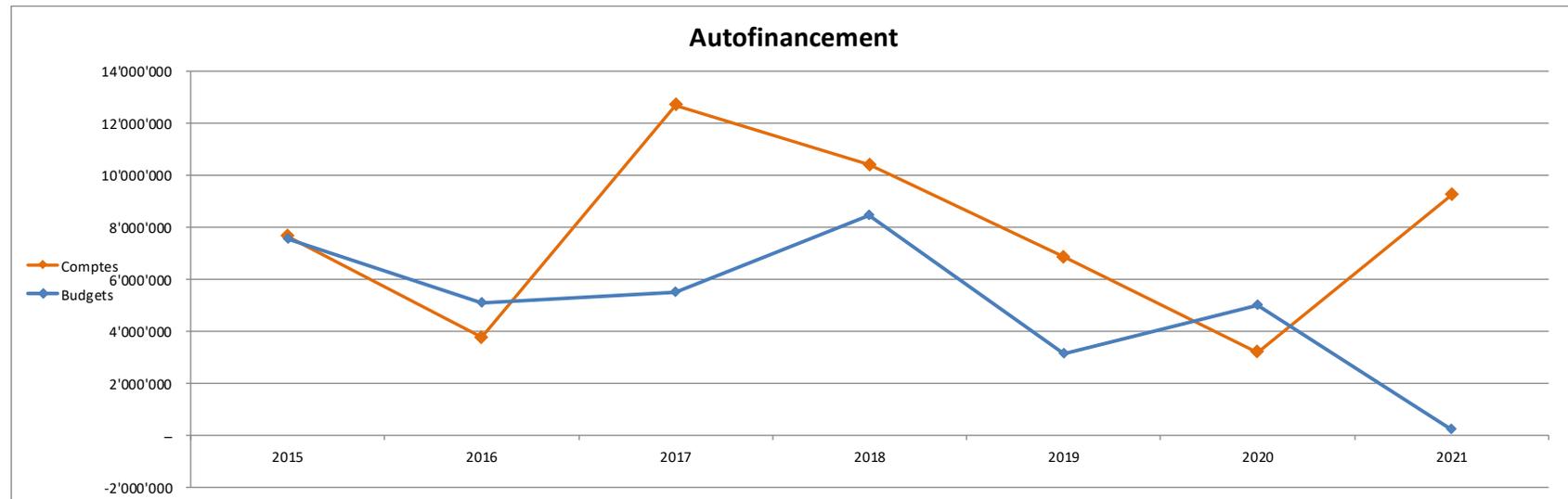
La marge d'autofinancement en 2023 diminue de CHF 3.45 millions par rapport au budget 2022.

Construction du budget 2023

- Dernière présentation sous cette forme avant MCH2
- Préavis 2.1 avec textes explicatifs, plan climat et conclusion
- Objectifs budgétaires
- Tour des services
- RFFA
- Autofinancement

Comparaison de l'autofinancement

	C 2021	B 2021	C 2020	B 2020	C 2019	B 2019	C 2018	B 2018	C 2017	B 2017	C 2016	B 2016	C 2015	B 2015
Résultat de l'exercice	-5'358'078	-10'826'100	-7'283'113	-5'244'900	-3'908'416	-7'515'910	79'608	-1'136'800	125'568	-3'030'600	-5'802'803	-3'536'300	-1'748'480	-1'708'800
33 - Amortissements	9'631'736	9'203'300	8'752'576	8'977'300	9'370'027	9'149'200	10'900'442	8'442'000	8'435'504	7'944'100	8'541'072	8'293'600	8'833'913	8'532'300
33 - Amort. Extraordinaires	9'772'244	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
332 - Amortissements supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-	2'200'000	-	1'631'000	-	-	-
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'832'142	2'069'900	2'244'320	1'556'100	2'452'380	1'538'100	2'416'009	1'329'300	3'339'599	1'066'300	1'736'568	1'057'100	1'359'634	1'143'800
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-1'162'389	-242'000	-165'439	-282'000	-406'390	-20'600	-2'806'105	-196'000	-237'600	-468'600	-321'546	-712'300	-744'804	-446'400
48 - Prélèv. extraordinaire sur fonds de réserve	-4'951'483	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
424 - Gains comptables sur patrimoine financier	-535'457	-	-346'848	-	-665'899	-	-198'666	-	-1'170'700	-	-2'020'025	-	-55'337	-
Autofinancement	9'228'715	205'100	3'201'496	5'006'500	6'841'702	3'150'790	10'391'288	8'438'500	12'692'371	5'511'200	3'764'266	5'102'100	7'644'927	7'520'900



Evolution des charges

- **Les charges diminuent de 0.83 millions**

- Couverture globale de l'indexation

- Nouveaux EPT & pérennisations

- Taux d'intérêts

- Energie

- Participation à la cohésion sociale et péréquation

- Transports publics

- Réseau REVE

Evolution des recettes

- **Diminution globale de CHF 1.52 millions**

- Recettes fiscales

- Remboursement de collectivités publiques

- Fonds de réserve

Conclusion

- Le déficit rapporté aux charges est de 4.8%
- L'autofinancement est négatif de CHF 0.61 millions (0.37% des charges)
- Eléments conjoncturels (IPC, intérêts, énergie, APG)
- Plan climat
- Amélioration de nos recettes
- Réflexions structurelles



Merci pour votre attention et place au débat !

Albanesi	Sébastien	A	Marinelli	Victor	O
Amiguet	Céline	N	Marques	Sandra	O
André	Jérémie	N	Matthys	Vincent	N
Ansermet	Serge	N	Méan	Ambroise	O
Baud	Francis	O	Métraux	Sophie	N
Beausire	Alexandre	A	Meyer	Carole	N
Berardocco	Nicolino	N	Minacci	Joëlle	N
Berrocal	Sabrina	N	Modoux	Stéphane	O
Bertholet	Marc	N	Mollet	Claire	A
Bertschy	Mickael	A	Molliat	Stéphan	O
Bertschy	Patrick	O	N'Zita	Hervé	N
Besson	Dominique	N	Oguey	Eric	N
Bonjour	Nicolas	A	Omena	Henriette	N
Bonjour	Yvette	O	Pahlisch	Colin	N
Bovay	Olivier	O	Perrier	Mélusine	N
Branquino	Tiago	N	Pilet	Bryan	O
Brawand	Loïc		Pilloud	Corinne	O
Butty	Pierre	N	Pilloud	Guillaume	-
Carruzzo Evéquoz	Emmanuelle	N	Plumez	Marc	
Carteron	Marie-Anna	O	Rilliet	Julien	
Chiffelle	Pierre	N	Rizzello	Martino	O
Christen	Jérôme	O	Roduit	Jean-Marc	
Colin	Adrien	N	Roh	Christian	O
Cornu	Laurent	O	Römer	Karine	N
Dällenbach	Laurent	O	Sanna Georgi	Fabrizia	N
De Regibus	Giuliana	N	Sauvonnet	Jacques	O
De Stefanis	Maria Antonia		Schobinger	Bastien	O
Despot	Fabienne	O	Schüler	Jimmy	N
Dohr	Sarah	O	Simonin	Anne Francine	O
Dubey	Marcel	O	Stephanidis	Antoine	N
El Khalifa	Karim	N	Sthioul	Pierre-Gilles	N
Ferland	Carole	O	Stübi	Antoine	
Fleury	Patrick	N	Tolusso	Clément	N
Foster	Helen	N	Truffer	Fabien	N
Fürst	Pierre-Alexandre	O	Vallotton	Alexandre	N
Gandar	Hélène	N	Vallotton	Frédéric	N
Garçon	Nathalie	N	Verdan	Ariane	O
Gavin	Grégoire	N	Vidoz	Mattia	N
Gavin	Monique	N	Vincent	Jennyfer	N
Ghorayeb	Alexandre	N	Vlajic	Sacha	N
Ghorayeb	Marianne	N	von Gunten	Diane	N
Ghorayeb	Oliver	N	Wahli	Colin	N
Gigon	Caroline	N	Wahli	Tom	N
Gonthier	Alain	N	Wider-Nicoulaz	Myriam	N
Gyger	Henok	N	Zonca	Valérie	N
Herminjard	Philippe	O			
Hofstetter	Koya	N	Oui	30	
Houriet	Marion	N	Non	57	
Iamartino	Anna	O	Abstentions	5	
Keller	Peter	O			
Lavanchy	Laurent	N			
Légeret	Jean-Daniel	O			
Lerch	Juliette				
Lopez	Elodie	N			
Luccarini	Valérie	N			